



**AVIS DU CESER  
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



**Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional**

**Assemblée Plénière du 17 décembre 2024**

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Le 17 décembre 2024**

**AVIS DU CESER  
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**Adopté**

Rapporteure : **Madame Claudie HOUSSARD**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER  
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE



**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**





**DISCOURS INTRODUCTIF**  
**DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,**  
**PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Président de la Commission Finances de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Rapporteur du Budget, représentant Madame Carole DELGA, Présidente de la Région, Cher Stéphane, Madame la Directrice des Finances et du Contrôle de gestion et Monsieur le Directeur Adjoint, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, Mes Cher(e)s collègues,

Nous sommes réunis ce matin pour notre 3<sup>e</sup> séance plénière de l'année, qui est aussi la dernière, pour débattre sur les Orientations budgétaires 2025 (OB) de notre collectivité régionale.

.../...

**Des orientations budgétaires 2025 élaborées dans un contexte budgétaire inédit, rendu très incertain**

*Des OB sur la base du Projet de loi de finances (PLF) 2025 devenu caduque : réduction des dépenses publiques et contribution des collectivités locales*

Le débat d'Orientations budgétaires est un exercice auquel nous participons chaque année ; nous sommes en effet obligatoirement saisis par la Présidente de Région pour émettre un avis sur les OB de la Région. Les grandes lignes posées sur lesquelles nous avons réagi, seront celles qui fonderont le projet de budget primitif (BP) de la Région dont nous aurons à prendre connaissance le 27 janvier 2025 pour préparer un avis obligatoire.

Le projet d'avis sur les OB 2025, présenté pour débat et vote, a été préparé par la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques », présidée par Karen SERRES ; la rapporteure est Claudie HOUSSARD. Je remercie chaleureusement la présidente, les conseillers de la commission, la rapporteure, les chargés de mission et les assistantes pour le travail accompli dans des délais toujours contraints. Mes remerciements appuyés s'adressent à M. Stéphane BERARD, à Mme Élisabeth LASKAWIEC et à M. Bernard MIFSUD - parmi nous ce matin - pour leur disponibilité et pour nous avoir présenté de façon claire et pédagogique le document sur ces OB 2025 le 2 décembre dernier. Avant d'aborder ces OB, Francis DECOUCUT présentera la contribution du CESER « Analyse du compte administratif (CA) 2023 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » adoptée par le Bureau du CESER du 7 octobre. Nous innovons cette année par la présentation de notre contribution au CA en séance plénière ; ce qui permet à tous les conseillers d'en avoir connaissance et aide à une bonne compréhension du travail réalisé sur les OB ; cette contribution est annexée à l'avis sur les OB.

Cette année, ce débat est marqué d'une empreinte singulière. Il intervient un peu plus tard que prévu en raison du contexte politique national. En effet, la mise en place tardive post élections législatives 2024 du gouvernement BARNIER a impacté le calendrier budgétaire de l'État ; le manque consécutif de connaissance des éléments propres à la Région Occitanie a conduit, le 18 octobre dernier, la Présidente de Région à modifier le calendrier du cycle budgétaire afin d'avoir une meilleure visibilité sur les arbitrages à rendre par le Gouvernement. La Région Occitanie est une collectivité phare qui peut et doit être au rendez-vous des politiques publiques à élaborer et/ou mettre en œuvre, notamment pour les plus fragiles dont elle a la charge. Mais cette volonté se doit d'être bien appréciée.

Ainsi l'Assemblée plénière de la Région pour l'adoption des OB 2025 initialement prévue le 14 novembre a été reportée au 19 décembre et celle sur le BP décalée en conséquence au 13 février 2025. Nous tiendrons notre séance plénière dédiée au BP 2025 le mardi 11 février à Toulouse.

Alors que le débat parlementaire avait débuté avec l'examen du Projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) et du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025 (PLFSS 2025), le rejet du PLFSS à la majorité absolue par l'Assemblée nationale le 4 décembre sur activation de l'article 49.3 par le Premier ministre est venu plonger le pays dans une situation quasi inédite, à la fois d'instabilité politique mais aussi économique. Au-delà du renversement du gouvernement que l'adoption de cette motion de censure a engendré, l'absence de PLFSS crée un vide juridique mettant en péril la continuité du service public. En effet, dans tout PLFSS, il y a une disposition qui autorise l'agence centrale des organismes de sécurité sociale à emprunter sur les marchés financiers pour permettre le versement des prestations sociales, des pensions de retraite ou encore le financement des hôpitaux publics. Sans PLFSS, il y a aussi des conséquences sur les finances publiques affaiblissant la crédibilité financière de la France sur les marchés internationaux.

Au vu de ce contexte préjudiciable au pays, le Président de la République a annoncé le 5 décembre qu'il mettra en place très rapidement un gouvernement d'intérêt général qui aura à déposer en suivant au Parlement un projet de loi de finances spéciale pour assurer la continuité des services publics et la vie du pays. Nommé le 13 décembre 2024, François BAYROU, Premier ministre achèvera la composition de son gouvernement et préparera les arbitrages budgétaires. Le Parlement débattera de la loi spéciale sur la base du budget 2024.

Donc c'est un débat sur les orientations budgétaire particulier. Le Conseil régional a préparé ces orientations sur la base du PLF 2025 devenu caduque. La situation financière de la France est critique, puisque l'endettement du pays est évalué à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (chiffre Insee), appelant à des ajustements budgétaires collectifs, tant au niveau national, que local.

Ce projet de loi avorté, était construit autour de mesures devant permettre 60 milliards d'économie dès 2025 avec l'objectif de ramener le déficit public, actuellement à 6,1 % à 5 % en 2025, puis à 3 % d'ici 2029 conformément aux exigences de Bruxelles. Le projet de budget de l'État s'est appuyé sur une prévision de croissance de l'activité de 1,1 % comme en 2024 et une prévision d'inflation à 1,8 % (contre près de 5 % en 2023 et 2,1 % en 2024). État, Sécurité sociale, collectivités locales, tous ont été appelés à s'engager dans la réduction des dépenses. Ce projet de PLF 2025 prévoyait un montant minimal des économies attendues pour les collectivités locales d'au moins 5 milliards d'euros.

Finalement, les grandes entreprises, les contribuables les plus riches, les retraités qui étaient impactés par des mesures contraignantes, ressortent pour l'heure les gagnants de ce PLF 2025 avorté. Pour exemple, en l'absence de PLFSS, des millions de retraités verront donc leurs pensions revalorisées au rythme de l'inflation début 2025. Les grands perdants sont les agriculteurs, car plusieurs mesures favorables prises par l'ancien exécutif et reprises par le gouvernement Barnier étaient inscrites dans le PLFSS et le PLF 2025.

Les Français dénoncent l'aggravation de la dette qu'ils ont cependant soutenue avec les plans de relance et le coût du Covid. L'argent emprunté doit être évidemment remboursé. La France et les Français doivent sortir de l'accoutumance au déficit public et à la dette qui nous placent au rang de la Grèce. Il faut produire des richesses et non des impôts nouveaux.

Depuis la crise Covid-19, les exercices exceptionnels s'enchaînent pour la collectivité régionale et la préparation de ces orientations budgétaires pour 2025 n'échappe pas à la règle...mais le contexte est assurément plus difficile encore et incertain pour la collectivité.

En dépit du rejet du PLF 2025, la situation d'endettement de la France étant telle, les collectivités sont conscientes qu'elles devront malgré tout contribuer au redressement des comptes publics mais elles ne décolèrent pas au vu des conséquences des coupes budgétaires prévisibles, sur leurs actions, leurs investissements et sur le tissu socio-économique des territoires. Notre collectivité régionale reste dans une situation exceptionnelle et aura donc un budget resserré en 2025 ; des efforts seront à consentir par tous.

### Les OB 2025 de la Région Occitanie

Pour établir ses OB 2025, la Région a donc tenu compte des restrictions qui étaient annoncées pour les Régions pour faire les arbitrages et accompagner les changements nécessaires (choix et priorisations). Ainsi la Région, sans s'orienter vers budget d'austérité, va perdre plus de 140 M€ : une ponction directe de l'État de 139, 7 M€ [prélèvement sur les recettes fiscales (50,9 M€) ; baisse des dotations de l'État (29,9 M€) ; perte sur la TVA (52 M€) ; ponction pour la cotisation de la collectivité à la Caisse nationales de retraite des agents des collectivités locales (6,9M€)]. D'autres dépenses impactent également le budget [manque à gagner sur les cartes grises (exonération des véhicules électriques) ; mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires ; retrait de l'État sur le financement de l'apprentissage ; surcoût énergétique non compensé par l'État ; suppression de la participation de l'État à la ligne ferroviaire du Cévenol]. En 2023 et 2024, la collectivité régionale avait déjà subi des baisses imposées. Par conséquent pour la Région, c'est une diminution annoncée des projets d'investissements. En effet, notre région Occitanie connaît depuis plusieurs années maintenant une croissance démographique en hausse (+ de 41 000 nouveaux arrivants par an), ce qui nécessite de répondre aux attentes des habitants du point de vue des transports routiers et ferroviaires, de la santé, de l'offre de logement, de l'éducation, de la formation... La Présidente Carole DELGA disait du projet de Michel BARNIER qu'il est « *injuste et lourd de conséquences pour les territoires, d'autant plus que nous avons joué le jeu dans l'après-covid en augmentant nos investissements de 26 %* ». Des arbitrages ont été faits : quatre secteurs resteront prioritaires : emploi et formation, pouvoir d'achat, santé, transitions écologique et énergétique. Mais il y aura une pause sur le financement de la rénovation énergétique et des infrastructures ferroviaires où le désengagement de l'État est connu. De même il y aura la fusion des agences régionales aujourd'hui au nombre de 7 qui passeront à 3 spécialisées dans l'économie, la culture et le climat, soit une économie de 17 M€ d'ici 2028, un gel dans la création de nouveaux postes en 2025, une pause sur certains projets prévus dans le CPER, la rationalisation de la participation de la Région dans certains organismes d'État comme l'EID « Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen »).

### **Préconisations du CESER**

Au du contexte budgétaire contraint, le CESER comprend la complexité des arbitrages que doit faire le Conseil régional. Pour le CESER, il apparaît cependant nécessaire d'opérer des choix et de se recentrer sur certaines priorités, même si cela engendre des difficultés. Aussi, il préconise au Conseil régional d'éviter les saupoudrages de financements mais plutôt d'œuvrer pour le renforcement de la coordination et de la lisibilité de l'ensemble des financements publics de manière à mieux répondre aux défis des transitions, et à établir des priorités en améliorant ses outils de planification et une stratégie d'évaluation en interne à laquelle le CESER souhaite être associé.

Le CESER fait le constat de la quasi-absence de marges de manœuvre de la collectivité pour préserver sa capacité d'intervention régionale, avec une autonomie fiscale réduite, de moins en moins liée au territoire et peu compatible avec la transition écologique. Ainsi, à l'instar des Régions de France, le CESER appelle à une réforme du financement des collectivités territoriales.

Le BP 2025 permettra d'avoir des données chiffrées et plus précises qui permettront d'éclairer les perspectives actuelles. Le CESER demande aussi à être consulté pour les décisions modificatives éventuelles et être associé entre autres à l'élaboration du rapport annuel sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

### **La feuille de route de notre assemblée pour répondre aux grands enjeux de l'Occitanie et accélérer sur les grandes transitions**

Ce contexte ne doit pas freiner notre action. Notre assemblée consultative doit rester aux côtés du Conseil régional et continuer à l'éclairer par ses avis sur les défis que doit relever notre région (transition écologique et énergétique, réchauffement climatique, ressource en eau, pauvreté, chômage

des jeunes et autres personnes éloignées de l'emploi, souveraineté énergétique et industrielle, souveraineté alimentaire, mobilités, enjeux du numérique et de l'IA...) dans un cadre européen.

Lors du débat sur le projet de loi de Finances 2025, il a été question une fois de plus de supprimer le CESE et les CESER aux motifs que ces assemblées ont un coût de fonctionnement important et que leur utilité n'est pas éprouvée. Fort heureusement, les propositions de loi déposées en ce sens n'ont pas abouti. Dans ce contexte contraint des finances publiques, nous serons scrutés de près et la moindre faille pourra être à nouveau utilisée pour rouvrir le dossier. Notre légitimité passe par l'assiduité de chacun(e) aux travaux de l'assemblée, l'écoute et le respect mutuels, et bien sûr, par des productions de qualité apportant une vraie valeur ajoutée à faire partager au Conseil régional, à l'État et aux autres acteurs territoriaux publics et privés, pour qu'elles puissent inspirer l'élaboration des politiques publiques et la mise en œuvre d'actions...comme nous avons su le faire sur des enjeux emblématiques (énergie, alimentation, mobilités, transition, changement climatique).

### Une charte d'éthique au CESER

Travailler ensemble au sein d'une assemblée consultative placée par le législateur aux côtés de la Région pour débattre, analyser, évaluer, proposer, avoir une vision du long terme de notre région et de notre pays, intégrer les changements, les transitions, la survie de la planète et de l'humanité, c'est aussi s'imposer le respect des règles que nous avons collectivement fixées et renouvelées à l'occasion de cette mandature par les élections du 30 janvier 2024.

Cela s'appelle la charte d'éthique et de la responsabilité, du respect des autres conseillères et conseillers, de l'équipe administrative sans laquelle nous ne pouvons rien produire, du respect des personnes que nous invitons, du respect du déroulement des réunions, des ordres du jour.

Bien sûr, le droit à la différence s'exprime dans les débats contradictoires et plus encore la recherche de propositions partagées pour le bien commun de notre région.

Nous avons suffisamment d'adversaires qui demandent la disparition des assemblées consultatives et demain pour le même prix la marginalisation des partenaires sociaux pour ne pas offrir des occasions d'être critiqués, parce que nous serions forts critiquables. Tout cela doit changer dès 2025.

### Thèmes de saisines et d'autosaisines actés

Au terme de cette 1<sup>re</sup> année de la mandature, les travaux de saisines et d'autosaisines, dont les thèmes ont été validés par notre Bureau, ont débuté et concernent des enjeux majeurs pour notre territoire régional : Reconnaissance de la macro-région Méditerranée avec un enjeu crucial sur les mobilités ; La PAC et le modèle méditerranéen agricole – l'eau pour tous les usages en commun qu'il faut savoir sécuriser ; Les enjeux de développement dans la région de sources de carburants décarbonés (carburants renouvelables et bas carbone) pour les mobilités ; L'IA générative et les impacts potentiels sur la recherche, la formation et les métiers ; Lever les freins pour accéder ou se maintenir en emploi ; Lagunes et zones humides littorales ; Pauvreté et précarité en Occitanie ; Contribution à la modification du SRADDET, volet ZAN.

Notre autosaisine sur l'IA s'est imposée comme une évidence. Sujet en plein cœur de l'actualité, l'IA impacte l'avenir de l'économie, de l'emploi. La Région Occitanie a voté le 11 juillet 2024 sa « Stratégie IA Occitanie, une ambition pour un territoire d'intelligences artificielles (IA) responsables ».

Quelles conséquences de l'IA sur le travail ? Cette technologie majeure fait craindre la disparition du travail humain ou du moins sa raréfaction. Il faut savoir que l'IA ne peut tout faire, il y a des choses qu'elle ne peut faire à la place de l'humain. Ainsi elle ne peut être dissociée des compétences humaines telles que l'imagination, la créativité. Sans préjuger de l'avis que rendra le CESER, il faudra surtout prêter attention à ce qui va se jouer en termes de mutations du travail avec l'IA, la manière dont elle sera déployée (choix et orientations stratégiques) dans les organisations pour anticiper entre autres les besoins de compétences et les gains de productivité attendus. La formation des travailleurs aux enjeux de l'IA, la sécurisation des parcours professionnels pour les secteurs très impactés par l'IA (transports, santé...) seront à prévoir pour permettre entre autres les reconversions si des emplois sont amenés à

disparaître ou à évoluer. Il faut une grande vigilance, l'individualisme remplace le collectif, le recours à l'intelligence artificielle peut remplacer l'humain et peut porter un coup fatal au service public. De même le recours au télétravail peut se retourner contre l'intérêt du service public et ne peut que renforcer l'individualisme.

Nos premiers travaux finalisés seront présentés en Assemblée plénière au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Sujets qui marquent la récente actualité nationale et régionale, nous nous attellerons également en 2025 à travailler sur les EHPAD, le sport, la laïcité, comme décidé par le Bureau du 7 octobre 2024.

Au vu de l'aggravation de la situation des EHPAD au plan national et notamment en Occitanie, nous aurons à actualiser notre contribution « Adapter la prise en charge des personnes dépendantes en EHPAD aux enjeux du vieillissement », adoptée par le Bureau du 13 juin 2022, produite après la publication du livre choc « Les fossoyeurs » de Victor CASTANET. Ce travail débutera en 2025 au sein du groupe de travail qui avait été mis en place et qui sera réactivé, pour une présentation en assemblée plénière.

### ***Renforcer l'éducation au sport et sa pratique pour le bien-être de la jeunesse comme des seniors, mais aussi les parcours pour les sports de haut niveau***

Dans la continuité des Jeux Olympiques et Paralympiques et de leur succès, en lien avec le Président du CROS Occitanie, M. Richard MAILHE, et la Directrice générale, Émilie LEPRON, qui est aussi conseillère au CESER, nous organiserons une réunion pour aider à mieux délimiter le futur sujet d'autosaisine autour du sport ; autosaisine qui relèvera de la commission 7 « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale – Précarité et Solidarités », à laquelle sera associée la commission 8 « Finances » qui suit actuellement l'expérimentation du Conseil régional d'un budget genré dans le domaine du sport. Le sport est facteur d'insertion, d'inclusion sociale et de vivre ensemble mais aussi un moteur d'attractivité et de développement des territoires ; ce qui amènera à prendre en compte pour notre région, terre de sport, le rôle des collectivités locales, celui des clubs, des fédérations avec leurs besoins, les attentes des pratiquants... La pratique du sport par les femmes, par les personnes en situation de handicap nécessitera une attention toute particulière.

L'annonce faite le 8 novembre de l'attribution de l'un des trois bassins de natation démontables de la piscine olympique, à la ville de Toulouse et au club des Dauphins du TOEC qui a formé le quadruple médaillé d'or olympique, Léon MARCHAND, est une bonne nouvelle que le CESER accueille avec joie ; nous étions en compétition avec Lille. En effet, le CESER a soutenu cette candidature par lettre adressée au chef de l'État et au président du Comité d'organisation des Jeux, décisionnaires de l'attribution. Ce bassin qui portera le nom de Léon MARCHAND, sera destiné à la future Cité de la natation qui doit voir le jour en 2027, implantée sur l'île du Ramier...une décision qui amplifiera l'intérêt des jeunes et moins jeunes pour le sport.

### *Coopération avec des instances partenaires*

Par ailleurs, dans un cadre de travail collaboratif avec d'autres instances :

- nous avons signé le 19 juillet 2024 à Toulouse la Charte de coopération entre le CESER et la Coordination des Conseils de développement d'Occitanie pour à la fois partager nos travaux respectifs et travailler ensemble sur des thèmes d'intérêt commun (changement climatique, eau, déserts médicaux, accès aux soins, infrastructures...).

- Le 7 novembre dernier ont été célébrés à Barcelone les 20 ans de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, manifestation à laquelle nous devions participer, et notamment à 2 tables rondes, l'une sur le travail transfrontalier et les mobilités, l'autre sur le tourisme durable. Malheureusement les pluies torrentielles à Valence des 29 et 30 octobre, qui ont causé des pertes humaines et des dégâts matériels considérables, ont aussi été suivies d'une météo dégradée sur Barcelone les 4 et 5 novembre

causant quelques inondations perturbant les connexions aéroportuaire et routières qui nous ont contraints à annuler le déplacement de la délégation du CESER, après accord de la Conférence permanente réunie le 4 novembre. Les représentants des institutions membres de l'Eurorégion ont manifesté à cette occasion leur solidarité avec la région de Valence et ses habitants sans toutefois évoquer les solidarités économiques et financières qui seront déployées. Ils nous ont transmis la déclaration qu'ils ont faite à l'issue de cette journée commémorative, qui indique : le souhait d'un dialogue renforcé entre l'Union européenne, le Parlement européen et les eurorégions, d'une meilleure efficacité de la politique de cohésion qui doit donner plus de place aux eurorégions, ainsi que le succès du mandat de négociation conclu par le Conseil de l'UE pour un règlement qui facilite les interactions transfrontalières en supprimant les obstacles juridiques et administratifs pour les services, les infrastructures et le travail transfrontalier (demande de l'Eurorégion est faite aux gouvernements français et espagnol de promouvoir cette initiative).

- **Dans le cadre du réseau des CES de l'Arc méditerranéen**, nous avons organisé le 21 novembre dernier la première réunion du groupe de travail dédiée à la ressource en eau et l'adaptation des modèles agricoles. Le groupe de travail sur la pollution plastique en Méditerranée (qui opérera plus largement sur la protection de la Méditerranée) sera réuni bientôt ; les tragiques événements de Valence nous convainquent encore plus de la nécessité de travailler efficacement ensemble au sein de cette coopération, à la lutte contre le réchauffement climatique et aux adaptations nécessaires à penser et mettre en œuvre en termes d'aménagement des territoires.

De plus au sein de ce réseau, nous nous préoccupons des drames humains qui se jouent en mer Méditerranée. Notre participation aux premières Assises du droit de la Mer et des Solidarités maritimes organisées par la Région Occitanie, la Mairie de Montpellier, le Conseil départemental de l'Hérault et SOS Méditerranée le 17 octobre dernier à Montpellier – 1<sup>re</sup> initiative que nous saluons – portant sur la question humanitaire et la politique de sauvetage et d'accueil des migrants en Méditerranée, nous a permis d'apprécier la conflictualité du sujet entre enjeux humains, politiques et géopolitiques. Dans la résolution signée par les CES du réseau de l'Arc méditerranéen, nous avons le projet de faire organiser par l'Union européenne avec les États et les régions concernés un 2<sup>e</sup> forum sur l'avenir de la Méditerranée et le changement climatique, 25 ans après celui tenu à Marseille...la question des déplacements de populations faisant partie intégrante de ce sujet.

**Avec l'adoption le 21 juin 2022 de notre rapport « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » construit selon une approche de transition énergétique qui repose sur les énergies décarbonées par filière, le CESER s'est prononcé très clairement en faveur de l'hydroélectricité et du nouveau nucléaire.** Le 12 mars 2024, Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de communes des Deux Rives, lançait un appel aux acteurs politiques et économiques du territoire régional en faveur de l'accueil sur le site de Golfech de deux réacteurs pressurisés européens supplémentaires de 3<sup>e</sup> génération. Le Bureau du CESER du 7 octobre a apporté au nom du CESER, son soutien à l'unanimité à l'appel des élus, comme il l'avait fait il y a 2 ans et demi pour un projet similaire près du site de la centrale de Tricastin. Soutenir l'accueil de ces 2 EPR, c'est favoriser la création d'emplois et des retombées économiques pour les entreprises locales et conforter le poids économique majeur que représente la filière nucléaire en Occitanie. Le nucléaire restera l'énergie du 21<sup>e</sup> siècle. Nous sécuriserons ainsi l'énergie pour les populations du Sud de la France et des milliers d'emplois en zone rurale.

Le CESER porte dans ses travaux les transitions et adaptations nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation ; nous devons le faire sans nous suicider car la France, c'est 3,1 % du PIB mondial mais seulement 0,9 % d'émissions de CO<sub>2</sub>.

## Le soutien du CESER aux filières en difficulté

L'actualité économique et sociale de cette fin d'année ne laisse pas entrevoir un avenir radieux et nous devons rester attentifs à ce qui se passe. **Notre industrie et notre agriculture sont particulièrement menacées.**

Les plans sociaux se multiplient en France : jusqu'à 200 000 suppressions d'emplois prévues en 2025, selon les syndicats. Les secteurs de l'automobile, des équipementiers, de la chimie, de la métallurgie et du spatial sont concernés...auxquels il faut ajouter de grandes difficultés dans le secteur des transports.

En Occitanie, Bosch Rodez affronte le virage nécessaire de la filière automobile du diesel vers l'électrique. Le CESER connaît bien ce dossier que je défends au nom de l'Assemblée depuis près de 20 ans. Face au Diesel Gate, Bosch Rodez a dû trouver de nouvelles charges industrielles dont la piste de projet de piles à combustible « Fresh2 » initié en 2021 pour les camions frigorifiques mais celle-ci n'a pas abouti faute de commandes. Aucune solution pérenne n'existe pour rassurer les 700 salariés que compte le site à ce jour. L'Union européenne a décidé de l'interdiction de la vente de moteurs thermiques à partir de 2035 ; il est vrai que la Commission européenne impose à la filière une transition à marche forcée, sans consultation et sans étude d'impact.

La sortie de crise pourrait venir de l'estonien Sketeton Technologies qui a annoncé avoir choisi Toulouse pour implanter un centre R&D pour mettre au point ces batteries haute puissance d'ici fin 2027 et avec pour ambition d'ouvrir une usine de production dans un rayon d'une heure de Toulouse. Rodez est plus éloignée, mais il y a la main-d'œuvre qualifiée disponible. Pour rappel, Bosch Rodez, c'est 2 000 salariés dans les années 2000 et les projections seront seulement de 512 en 2030. Des pertes d'emplois s'ajoutant à celles de la fonderie SAM désormais fermée.

Alors que l'État français prône et soutient la réindustrialisation du pays, nous assistons à une véritable crise industrielle. Les causes relèvent d'une compétition internationale féroce engendrant des problèmes de compétitivité. Les entreprises françaises se trouvent dans une concurrence déloyale avec les entreprises chinoises, américaines et indiennes qui bénéficient de soutiens publics particulièrement importants. Pour que nos entreprises jouent à armes égales et s'imposent dans cette compétition internationale, il faudrait faire évoluer la politique industrielle européenne afin que les entreprises bénéficient de soutiens budgétaires, d'une demande de simplification réglementaire et de mesures de protection. L'État doit bien sûr garder le cap de la réindustrialisation par ses politiques publiques. L'État par exemple aide la filière automobile grâce au Plan France 2030 qui poursuit plusieurs objectifs dont une meilleure production en décarbonant notre industrie, et au dispositif « Crédit impôt recherche ».

Autre problématique, l'agriculture française est sous l'eau... La colère des agriculteurs qui s'exprime depuis ces dernières semaines intervient dans le contexte de crise des finances publiques, de promesses du gouvernement de Gabriel ATTAL retardées, de la perspective de la signature de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. L'accord Mercosur, alliance économique, a été créé en 1991 par les pays d'Amérique du Sud ; puis en 2019, l'Union européenne et Mercosur concluent un accord « politique » pour établir une zone de libre-échange mais l'opposition de plusieurs pays dont la France, a bloqué son adoption définitive. Cet accord de libre-échange a pour but de faciliter les exportations entre les deux continents grâce aux droits de douane réduits. Les agriculteurs sont farouchement opposés à cet accord - car l'acte de produire va être délégué à d'autres pays qui ne sont pas soumis aux normes environnementales et sanitaires imposées au sein de l'UE - et de manière plus générale, ils veulent SAUVER l'agriculture française et lui redonner ses lettres de noblesses. Bien que soutenus par l'Assemblée nationale qui s'est exprimée le 26 novembre dernier contre cet accord à une large majorité - avis politique, non juridique – l'annonce faite le 6 décembre par la présidente de la Commission européenne Ursula Von Der Leyen de la finalisation de l'accord politique entre l'UE et les pays du Mercosur après 25 ans de négociations, est vue comme une trahison



faite à la France ; le Président de la République avait déjà indiqué que cet accord était inacceptable en l'état, il la redit à la présidente de la Commission européenne.

La politique commerciale envisagée par le nouveau président américain élu, Donald TRUMP, inquiète également.

C'est la pandémie de 2020 qui a mis en lumière les failles, nombreuses, du système alimentaire et agricole français. La France est la première puissance agricole en Europe et premier pays bénéficiaire de la PAC créée en 1962, mais paradoxalement, aujourd'hui elle importe plus qu'elle ne produit. En effet, en 20 ans, elle est passée de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> place des exportateurs mondiaux de produits agricoles. Les causes de ce déclin sont à la fois conjoncturelles et structurelles : hausse des coûts de production, concurrence étrangère, baisse des revenus, changement climatique, contraintes environnementales, lourdeur des procédures administratives, non application de la loi EGALIM... la détresse du monde agricole est forte... chaque jour un agriculteur met fin à ses jours.

La PAC post 2027, dont les réflexions ont débuté au sein de l'Union européenne, devra être plus ambitieuse et réaliste ; il faut dessiner une PAC de transition. Revenu agricole, accompagnement de la transition, innovation sont là des thématiques de travail lancées. Nos travaux avec les CES du réseau de l'arc méditerranéen sur la ressource en eau et l'adaptation des modèles agricoles et le projet d'avis en cours en réponse à une saisine de la présidente de Région, sur la PAC et le modèle agricole méditerranéen seront à porter à la connaissance du gouvernement, de la Région et des autorités à Bruxelles pour alimenter la réflexion sur la nouvelle PAC à mettre en œuvre.

En Occitanie, une action concertée à l'initiative de la Région et avec le soutien de l'État a été engagée pour renforcer le Plan Eau avec l'appel d'offre ouvert pour la réalisation de la connexion d'Aqua Domitia de Narbonne à Perpignan, la nomination d'un Monsieur Eau et la proposition d'un plan de financement à 10 ans pour sécuriser la ressource en eau.

C'est dans ce contexte que le CESE travaille à la réalisation d'un avis « Quelles sont les solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité et en quantité suffisante ? ». Notre CESER a été sollicité pour apporter une contribution sous la forme choisie. J'ai mandaté, avec l'accord du Bureau » Jacques GARCIA et Jean-Pierre ARCOUCEL pour suivre les travaux et faire valoir les propositions de notre avis adopté en 2018 sur le renforcement des filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie.

### **Notre CESER reconnu pour ses travaux**

Pour terminer sur nos travaux et démontrer qu'ils portent leurs fruits : suite à l'envoi de notre avis sur la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie adopté en assemblée plénière du 14 novembre 2023, à la ministre de la Culture Rachida DATI, cette dernière nous a adressé un courrier, en date du 6 novembre 2024, de remerciements, de reconnaissance et de partage de notre analyse du dynamisme et de certaines de nos préconisations telles que l'incitation au développement de soutiens régionaux à la structure des entreprises de production et aux coproductions minoritaires, à la nécessité de veiller à la pérennisation des festivals d'Occitanie qui jouent un rôle de structuration et de rayonnement de la filière. La ministre indique que des discussions doivent être engagées sur ces points entre le CNC, la DRAC et les collectivités.

Cela montre, n'en déplaise à nos détracteurs – et ce n'est ici qu'un exemple récent - que nos avis et contributions trouvent écho. Ce rapport fera l'objet d'une réunion de travail avec les élus et services de la Région en charge de la culture.

Aussi, nous devons rester mobilisés, engagés et produire des rapports de qualité avec des propositions ayant une réelle plus-value.

## Pour conclure

Chères et chers collègues, revient la question : **dans quel pays, voulons-nous vivre ?**

Depuis les dernières élections législatives de juin-juillet 2024, il y a des évènements qui surplombent tous nos problèmes :

- le rejet des institutions de la République par ceux qui veulent passer à la 6<sup>e</sup> sans que l'on ne connaisse le contenu – mais qui déjà nous font revenir à la 4<sup>e</sup> ;
- la grossièreté des débats, des propos, le retour du racisme et de l'antisémitisme provoquent la généralisation de l'irrespect et le refus de l'état de droit.  
Ce spectacle donné par l'Assemblée nationale, depuis la dissolution décidée en juin vient encore d'en apporter la preuve avec le vote de la motion de censure et le déni de réalité dans les débats budgétaires par la course aux nouveaux impôts pour achever d'affaiblir notre pays menacé de faillite économique et financière.
- le refus de gouverner pour gérer une situation de crise financière et un budget plus rigoureux ;
- la géopolitique qui peut et cherche à déstabiliser l'Europe ;
- la guerre en Europe est la 3<sup>e</sup> menace depuis l'invasion de l'Ukraine par le Président de la Russie au mépris de tous les engagements et traités signés... Bientôt 3 ans de guerre et plusieurs centaines de milliers de morts, des crimes de guerre, viols, tortures que la Cour pénale internationale devra durement sanctionner.

C'est l'honneur du CESER d'avoir dénoncé la guerre le lendemain de l'invasion, les responsables et appeler à un sursaut européen en matière de défense pour la sécurité européenne.

Les conséquences sont tragiques et nous obligent à repenser, trente ans après la chute du mur de Berlin, la mutualisation de nos 450 milliards d'euros pour produire le matériel de guerre en Europe.

Le nouveau pouvoir américain qui s'appuie sur l'élection de Trump mais aussi sur un soutien massif des Américains pour que les Européens financent leur propre défense...montre l'urgence d'agir collectivement et d'y consacrer les budgets nécessaires.

Ce défi européen est considérable. Il faut retrouver une majorité d'États pour mettre en œuvre une stratégie industrielle de défense et de l'espace : la Pologne, les pays baltes, les pays nordiques, l'Italie sont nécessaires ainsi qu'un accord bilatéral avec les Anglais. La commissaire européenne Van Der Leyen défend elle les positions de l'Allemagne et souhaite nous faire échouer sur des dossiers majeurs : Accord Mercosur, le non financement du nouveau nucléaire. Elle renouvelle sa demande d'ouverture à la concurrence des centrales hydroélectriques françaises et reste muette sur l'industrie de la défense européenne. Cette politique doit être combattue et dénoncée parce que contraire aux intérêts des Européens !

Entre Trump et l'Amérique d'abord, les Chinois et les routes de la soie qui veut rester le pays usine du monde et détruire avec Poutine le modèle démocratique de l'Europe qui gère depuis plus de 70 ans ses différends par le dialogue, le respect de l'état de droit, la coopération et les solidarités, le respect des traités et des valeurs universelles qu'ils sous-tendent, nous sommes en danger et nous devons défendre l'Europe en la transformant, et renforcer la coopération avec le continent africain !

L'agression d'Israël par le Hamas avec l'exécution le 7 octobre 2023 de 1300 israéliens parce que juifs dans des conditions de violence extrême ont plongé le Moyen-Orient dans les horreurs de la guerre dont le prix est payé par les Palestiniens ; ce qui était l'objectif recherché par le Hamas, et ajoute un drame insoutenable qui doit cesser !

Cela a de graves répercussions en France par l'importation du conflit et la multiplication par 3 des actes et agressions antisémites. Ce qui provoque le retour de la communauté juive en Israël.

S'il y avait une nouvelle affaire Dreyfus aujourd'hui, qui serait Zola ? Quel grand quotidien français sonnerait la charge « J'accuse... » ? Alors qu'au 19<sup>e</sup> siècle les juifs étaient partout persécutés en Europe, seule la France trouva des hommes pour se lever malgré la puissance de deux pouvoirs, l'un régalien, l'Armée...l'autre religieux, l'Église...hélas, trois fois hélas.

Tout cela n'est pas acceptable et doit être combattu.

C'est ainsi pour cette raison, que nous avons accepté l'invitation de participer au Conseil Régional de la Laïcité et des Valeurs Républicaines et eu égard à notre mobilisation pour faire prendre en compte par les universités toulousaines un diplôme de formation à la laïcité. Je suivrai au nom du CESER les travaux au sein de ce conseil, étant membre du bureau ...et nous devons en région être sans faiblesse à l'égard de ceux qui font la promotion de l'antisémitisme et encouragent la radicalisation dans les quartiers, contre les Maires de Toulouse et de Montpellier.

Pour ces raisons, nous avons soutenu la proposition de la Section Prospective de préparer une note de prospective géopolitique pour nous alerter sur les nouveaux défis concernant les stratégies américaine de taxer les produits, et chinoise de vendre à perte pour contrer la politique de l'Europe et ses leaders économiques ; les Chinois avec les Russes veulent détricoter le modèle européen.

Notre salut passera par une Europe forte, capable de défendre son propre destin.

Je remercie la Section Prospective et son président de cette proposition qui trouvera une première conclusion au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Nous devons acquérir et partager ensemble l'éthique du futur !

Je vous remercie de votre attention.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Le 17 décembre 2024**

**AVIS DU CESER  
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**Adopté**

**Nombre de votants : 166**

**Pour : 149**

**Contre : 0**

**Abstentions : 17**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Rapporteure : Claudie HOUSSARD**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission**  
**« Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques »**

***Le bureau***

**Présidente**

Karen SERRES

**Vice-Président**

Florian PASCUAL

**Vice-Présidente**

Geneviève TAPIÉ

***Les autres membres***

Marc BORNERAND  
Spelca BUDAL  
Cédric CABANES  
Nathalie CASALE  
François CAZES  
Sophie COLLARD  
Francis DECOUCUT  
André DUCOURNAU  
Hubert FAURE  
Michel FRANQUESA  
Chrystèle GAILLAC  
Sophie GARCIA  
Samuel HERVE  
Claudie HOUSSARD  
Philippe LAFFORGUE  
Émeline LAFON  
Jean-Pierre LHERM

Marie-Martine LIMONGI  
Lionel LOREAUX  
Beatriz MALLEVILLE  
Laurence MARIAN  
Cédric MARROT  
Franck MARY-MONTLAUR  
Sabine MASERATI  
Myriam MAURY  
Jean-Jacques MINANA  
Laurent NGUYEN  
Martine PEDULLA  
Yann PUECH  
Michel RAFFI  
Géraldine RUSCASSIER  
Karine SABAH  
Sabine VENIEL LE NAVENNEC  
Sylvain VIDAL



La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Monsieur **Stéphane BÉRARD**,  
Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget  
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Madame **Élisabeth LASKAWIEC**,  
Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion  
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur **Bernard MIFSUD**,  
Directeur adjoint Budget, Stratégie et Ressources financières  
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée





## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>PARTIE I - CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025</b> .....	3
<b>A. Le contexte international et national</b> .....	3
L'inflation poursuivrait sa décrue d'ici la fin de l'année .....	3
En 2024, la zone euro sort de l'ornière .....	3
Les ménages retrouvent un peu de pouvoir d'achat .....	3
Mais le poids de la dette se confirme .....	4
Ces orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte particulièrement inédit et absolument incertain. ....	4
<b>B. Le contexte en région Occitanie</b> .....	4
<b>PARTIE II - LES OBSERVATIONS DU CESER OCCITANIE FACE AU CONTEXTE DE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE NATIONALE</b> .....	7
Dans un contexte budgétaire contraint, ne faudrait-il pas privilégier les domaines de compétences propres ?.....	7
Une gestion de la dette raisonnable malgré les efforts budgétaires imposés.....	8
La planification et l'évaluation des politiques publiques comme critère d'efficience.....	9
Un moment crucial pour engager une réforme du financement des collectivités territoriales .....	10
<b>PARTIE III - ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025</b> .....	11
LES CONTINUITÉS .....	11
LES NOUVEAUTÉS.....	15
LES RUPTURES .....	17
LES MANQUES .....	18
<b>CONCLUSION</b> .....	21
<b>ANNEXES</b> .....	27
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	59



## INTRODUCTION

Le CESER tient à souligner l'effort consenti cette année par le Conseil régional sur les délais de transmission du document relatif au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025, soit 16 jours ouvrables, avant sa présentation en Assemblée Plénière, au regard du manque de visibilité des orientations budgétaires, due à l'absence de vote du Projet de loi de finances 2025 de l'État. Le CESER salue la prudence de la collectivité sur le report de son calendrier à cet effet.

Le CESER regrette bien sûr ce manque de certitudes en pareille situation, mais comprend néanmoins que le Conseil régional Occitanie ait tenté de positionner ses orientations et ses arbitrages le mieux possible, avec les éléments dont il pouvait disposer.

En vertu du Code général des collectivités locales, les CESER sont consultés pour avis sur les différents documents budgétaires des régions avant leur vote en Assemblée plénière<sup>1</sup>. Aussi, comme chaque année, la Présidente du Conseil régional Occitanie a saisi le CESER Occitanie par courrier le 28 novembre 2024 afin qu'il émette son avis sur les orientations budgétaires 2025.

Dans cette perspective, **le 02 décembre 2024** à Toulouse, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, assisté de Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances régionales et du contrôle de gestion, et de Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés au débat d'orientations budgétaires 2025 devant la Commission « Finances - Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques », les bureaux des huit commissions et de la Section Prospective, en présence du Président du CESER.

Le CESER dispose ainsi de 16 jours pour élaborer son Avis et le présenter devant l'Assemblée Plénière **le 17 décembre 2024**, suivie par l'Assemblée plénière du Conseil régional Occitanie qui se prononcera sur ces orientations budgétaires, **le 19 décembre 2024**. Pendant ce délai, les commissions sectorielles du CESER se sont mobilisées pour contribuer à la production de cet Avis, attestant la volonté du CESER Occitanie de prendre toute sa place dans le débat d'Orientations Budgétaires 2025, et en évaluant au mieux **les continuités, les nouveautés, les ruptures et les manques** des prévisions envisagées pour 2025.

Après la conclusion, les annexes reprennent dans leur intégralité les contributions des commissions sectorielles du CESER qui ont servi de base à l'élaboration de la partie III. Y figure en suivant la note d'analyse du compte administratif (CA) 2023 de la Région Occitanie préparée par la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques »<sup>2</sup> et adoptée le 07 octobre 2024 par le Bureau du CESER. De façon exclusive, le CA 2023 sera présenté en Assemblée Plénière du CESER le 17 décembre 2024, témoignant de la volonté d'exprimer (ou de signifier) l'importance de la contribution du CESER à ce document d'analyse financière du budget régional 2023.

Le CESER souligne enfin le contexte d'incertitude persistante et doublement délétère dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires, à savoir, l'annonce de restrictions budgétaires affectant (ou

---

<sup>1</sup> Article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt par ses avis à l'administration de la Région. Article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région. Article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

<sup>2</sup> Note d'analyse du CA 2023 de la Région Occitanie – Contribution du CESER (cf. annexe)

concernant) toutes les institutions publiques afin de résorber la dette publique mais toujours sans vote du Parlement sur un Projet de loi de finances (PLF) 2025 à la veille de notre Assemblée plénière sur les orientations budgétaires 2025, et l'instabilité gouvernementale inédite de la V<sup>e</sup> République, qui se prolonge, provoquant une crise à la fois politique, sociale et financière.

## **PARTIE I - CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

### **A. Le contexte international et national**

En 2024-2025<sup>3</sup>, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies, représentant plus de 80 % de la population mondiale. Les risques baissiers sont prédominants, notamment la montée des tensions géopolitiques (guerre en Ukraine, au Proche-Orient...), la fragmentation accrue des échanges commerciaux et des taux d'intérêt plus élevés pendant une période prolongée, auxquels s'ajoute la menace de catastrophes climatiques.

La croissance mondiale devrait se maintenir à 2,6 % cette année. Compte tenu de la persistance des pressions inflationnistes, les banques centrales restent probablement prudentes quant à l'assouplissement de leur politique monétaire. Les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés au regard des tendances récentes, pour s'établir autour de 4 % sur la période 2025-2026, soit environ le double des taux moyens enregistrés entre 2000 et 2019. L'inflation mondiale devrait refluer à 3,5 % en 2024, puis 2,9 % en 2025<sup>4</sup>.

#### **L'inflation poursuivrait sa décrue d'ici la fin de l'année**

En France aussi, la désinflation se poursuit, à un rythme plus rapide que prévu : l'inflation s'est établie à +1,9 % en août 2024 (selon l'estimation provisoire), après +2,3 % en juillet. C'est la première fois depuis trois ans que l'inflation passe sous le seuil des 2 %<sup>5</sup>.

#### **En 2024, la zone euro sort de l'ornière**

En 2023<sup>6</sup>, tandis que la croissance américaine restait soutenue (+2,5 %), l'activité en zone euro est globalement demeurée étale (+0,6 %), pénalisée par des prix énergétiques élevés et les effets du resserrement monétaire. Toutefois, depuis le début de l'année, les économies européennes semblent repartir doucement : la zone euro (+0,3 %) tout comme le Royaume-Uni (+0,7 %) a renoué avec la croissance au premier trimestre.

En France, l'activité a progressé modérément depuis deux trimestres (+0,2 % au premier trimestre 2024 après +0,3 % fin 2023)<sup>7</sup>. Au second semestre, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris cet été, rehausserait la croissance de 0,3 point au troisième trimestre (à +0,5 %)<sup>8</sup>.

#### **Les ménages retrouvent un peu de pouvoir d'achat**

L'inflation a nettement reflué, s'établissant à +2,1 % sur un an en juin 2024, contre +4,5 % un an plus tôt. La composition de l'inflation a par ailleurs beaucoup changé : les prix alimentaires et des produits manufacturés se stabilisent et l'inflation est désormais essentiellement portée par les prix de services.

---

<sup>3</sup> Données de la Banque Mondiale-Communiqué de presse du 11 juin 2024 -*La croissance mondiale se stabilise pour la première fois en trois ans* »

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> Source INSEE

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Id.

<sup>8</sup> Id.

### **Mais le poids de la dette se confirme**

La dette française explose à 3 228 Mds €, soit 112 % du PIB. Cette situation préoccupante soulève des questions sur la stabilité financière du pays et ses perspectives économiques à long terme.

La politique du « quoi qu'il en coûte » mise en place pendant la crise du Covid-19 a laissé des traces profondes dans les finances publiques françaises.

Si elle a permis d'éviter un effondrement économique à court terme, cette stratégie a eu pour conséquence une augmentation spectaculaire de la dette.

Certes, la France a été placée sous surveillance par la Commission pour « déficit excessif », mais c'était déjà le cas de 2009 à 2018 ; ce qui n'empêchera pas la dette de se transformer en véritable boulet budgétaire pour la France. La charge des intérêts grimperait de 39 à 72 milliards en 2027, passant de 1,7 % à 2,6 % du PIB, tandis que le déficit pourrait dépasser les 6 % du PIB cette année, très loin des 5,1 % espérés.

### **Ces orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte particulièrement inédit et absolument incertain.**

Elles ont été construites sur la base d'un projet de loi des finances devenu obsolète depuis le déclenchement de l'article 49.3 de la Constitution par le Premier ministre pour l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, le 2 décembre 2024, suivie de l'adoption d'une motion de censure le 4 décembre qui a recueilli la majorité absolue des suffrages.

En conséquence, le Premier ministre a remis la démission de son gouvernement au président de la République, le 5 décembre 2024. Pour la suite, on s'achemine vers le vote d'une loi spéciale d'ici la fin de l'année et un débat parlementaire avec un nouveau projet de PLF/PLFSS.

En attendant de voir venir la suite, les OB 2025 ont été construites sur la base d'un PLF 2025 qui prévoyait un effort budgétaire global de 60 Mds€. Pour la Région Occitanie : l'impact des baisses de ressources était estimé à 140 M€ pour 2025 soit un effort de l'ordre de plus de 5 % d'un budget indicatif, hors emprunt, et les OB ont été construites dans cette perspective.

## **B. Le contexte en région Occitanie**

Le contexte financier et économique délétère va aggraver le financement de besoins en services et infrastructures dans une région impactée par les changements climatiques et le vieillissement global de sa population. Or, l'on sait que la région Occitanie qui compte 5 973 969<sup>9</sup> habitants connaît une hausse de population plutôt soutenue, derrière la Guyane, et la Corse (hors Mayotte) et reste une région attractive nécessitant des investissements réguliers en aménagements. L'Occitanie se situe au 3<sup>e</sup> rang sur les 13 régions métropolitaines. Mais de fortes disparités demeurent entre les départements en termes de pauvreté, de chômage (Ariège, Aveyron, Lozère, Gard, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales ont un fort taux de pauvreté) : la pauvreté est importante sur le littoral méditerranéen par exemple et en Ariège chez les jeunes ; et les inégalités de niveau de vie sont plus importantes dans les grandes aires d'attraction de la région Occitanie<sup>10</sup>.

---

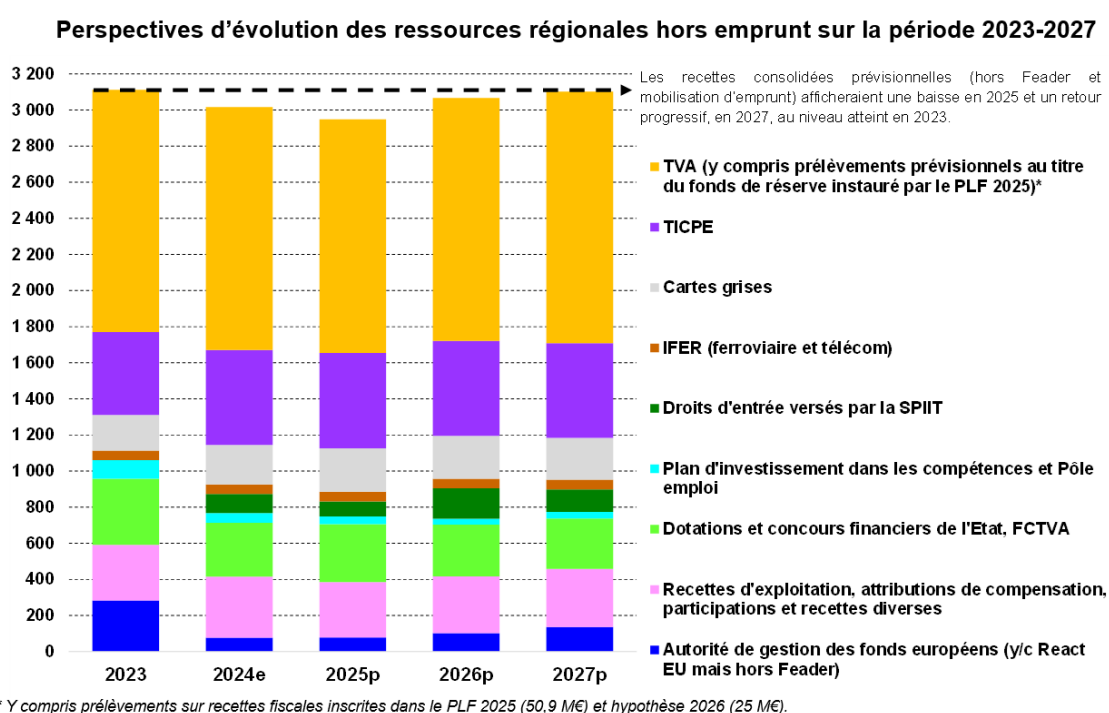
<sup>9</sup> Statistiques INSEE Région Occitanie parues le 01 janvier 2023

<sup>10</sup> Source INSEE-Conjonctures de développement durable

## Une activité économique fragilisée

En Occitanie, comme sur le plan national et européen, de nombreux secteurs font face à des crises conjoncturelles majeures en cette fin 2024 : dans le secteur industriel, avec une aggravation de la précarité pour les populations les plus fragiles touchées par les fermetures d'usine, les plans de licenciements (près de 250 plans de licenciements en préparation en France, concernant entre 170.000 et 200.000 emplois<sup>11</sup>) ; et dans le secteur agricole, avec la généralisation des pertes de revenus renforcées par le risque de conclure des accords pénalisants d'une économie mondialisée et compétitive, tels que l'accord de libre-échange du Mercosur. Cet accord entre l'Europe et l'Amérique du Sud en négociation actuellement, permettrait à la France ou l'Allemagne d'exporter plus facilement des voitures par exemple, en échange, des quotas de viande de bœuf ou de poulet argentins ou brésiliens qui pourront être vendus en Europe. Les industriels quant à eux pointent des difficultés externes comme le prix de l'énergie, l'excès de normes européennes, la concurrence asiatique,...

**Dans cette perspective, une forte baisse des ressources est envisagée pour la Région Occitanie le long de la trajectoire budgétaire 2023-2027 (DOB 2025) :**



Et l'effort budgétaire de 140 M€ se répartit de la manière suivante dans la trajectoire budgétaire 2023 – 2027.

1. **La TVA devient une quasi-dotation : un manque à gagner 2025 de 52 M€ par rapport à nos anticipations** : confiscation de la dynamique 2025 anticipée à 2,2 % (30 M€) et perte complémentaire (22 M€) liée à l'atterrissage 2024 de seulement 0,85 % (après ajustement réalisé en DM mi-2024) ;

<sup>11</sup> Extrait de *Les Échos-Propos* de S BINET, secrétaire générale de la CGT-27 novembre 2024



2. **Prélèvement sur recettes fiscales : 50,9 M€** (plafonnement à hauteur de 2 % des recettes de fonctionnement, hors TICPE droit à compensation), (*TICPE Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques*) ;
3. **Forte baisse de la DCRTP (*Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle*)** : - 22,9 M€ (- 189 M€ pour l'ensemble des Régions) ;
4. Hausse de la cotisation à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)** : 2025 : 6,9 M€ auxquels se rajoute 1,8 M€ (hausse 2024, initialement compensée, mais qui ne le sera plus), hausse annuelle anticipée jusqu'en 2030 ;
5. **Baisse de 1,8 point du FCTVA (*Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée*)** (passage de 16,4 % à 14,85 %) : moindre recette estimée à **7 M€** (remboursement de l'État de la TVA que les collectivités continuent de payer sur leurs dépenses d'investissements).

Entre la trajectoire du DOB 2024 et celle du DOB 2025, le Conseil régional s'appuie sur les 2 principaux leviers à sa portée avec un pouvoir fiscal limité à une part de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) et une part de taxe sur les certificats d'immatriculation.

Ceci a pour conséquence d'engendrer :

- une épargne moins importante que prévu initialement en 2024 pour l'année 2025 sur les recettes de fonctionnement constituant l'autofinancement brut ;
- et un montant de l'emprunt plus important que prévu initialement.

Évidemment cela joue en défaveur de la prévision de la capacité de désendettement qui augmente, se rapprochant du seuil critique des 9 ans ; mais y avait-il d'autres marges de manœuvre pour préserver la capacité d'intervention régionale ?

Il faut se donner les moyens de consolider, de développer de la richesse afin de mieux la répartir et développer une économie de production écoresponsable et contribuer à notre autonomie alimentaire, sanitaire et industrielle dans les secteurs stratégiques. La géopolitique et un environnement de plus en plus dangereux obligent à investir pour la sécurité dans un cadre européen. Les efforts financiers du Conseil régional pour faire face aux baisses de dotation, doivent veiller à préserver la cohésion économique, sociale et territoriale de la région.

## **PARTIE II - LES OBSERVATIONS DU CESER OCCITANIE FACE AU CONTEXTE DE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE NATIONALE**

Le CESER salue l'effort des services régionaux sur les délais de transmission réalisés cette année : en effet le document a pu être transmis 16 jours ouvrables avant l'Assemblée Plénière du CESER et a permis aux conseillers de pouvoir en prendre connaissance suffisamment tôt avant la présentation formelle des OB 2025 par la direction des finances régionales. Le CESER tient à manifester sa compréhension au regard du contexte d'incertitudes et de l'impossibilité d'avoir des prévisions stabilisées dans l'attente du vote du Projet de Loi de Finances 2025 par l'État.

### **Dans un contexte budgétaire contraint, ne faudrait-il pas privilégier les domaines de compétences propres ?**

Bien que tous les secteurs puissent sembler importants et prioritaires, il est indispensable dans un contexte budgétaire tendu de prendre en considération la diminution des moyens, et de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées où l'humain reste au cœur des actions sur les besoins essentiels : s'éduquer, se loger, se nourrir, se soigner, accéder à la culture, se déplacer, tout en respectant les limites d'exploitation des ressources naturelles planétaires.

S'agissant des projets prioritaires identifiés par le Conseil régional Occitanie dans son document d'orientations budgétaires 2025 :

1. les mesures en faveur du pouvoir d'achat (en termes de soutien à la scolarité, de transport scolaire, etc.),
2. l'emploi (le soutien aux entreprises les plus fragiles),
3. la santé de proximité,
4. le maintien des investissements en termes de transition écologique et énergétique (Plan Eau, soutien aux énergies renouvelables, habitat durable...).

Le CESER attire l'attention sur la nécessité de mettre en place un arbitrage des financements, qui concerne les compétences obligatoires ou non, identifiées par la Loi NOTRe<sup>12</sup>. Pour exemple, le soutien à l'emploi et au développement économique, la construction, la rénovation, l'extension et la maintenance ainsi que l'équipement, le fonctionnement et le renouvellement des biens mobiliers des lycées publics et agricoles sont des compétences majeures des Conseils régionaux.

Par ailleurs, le CESER insiste sur la nécessité d'une évaluation qualitative du dispositif « Ma Santé, Ma Région » déjà déployé et en prenant en compte les difficultés rencontrées par les filières sanitaires et médico-sociales en termes d'attractivité de ces professions.

Dans une région qui présente d'importantes disparités socio-économiques, le Conseil régional affirme sa volonté de privilégier les investissements durables qui répondent aux exigences économiques, environnementales et sociales.

Le CESER soutient cette orientation. Il souligne que la situation budgétaire contrainte ne doit pas amplifier les inégalités et les discriminations sociales, ainsi que la dégradation des milieux naturels. Il insiste sur le soin à apporter vis-à-vis des territoires, de leurs ressources naturelles et aux populations défavorisées, dont certains publics, entre autres : la jeunesse, les personnes âgées, les publics en difficulté, notamment les femmes, les familles monoparentales. Le CESER insiste sur le maintien du

---

<sup>12</sup> Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (legifrance.gouv.fr)

soutien aux organismes qui œuvrent dans l'intérêt général, l'économie sociale et solidaire, dont le monde associatif présent sur l'ensemble du territoire...

Des partenariats entre Collectivités et État sont à privilégier en priorité afin d'éviter le risque de double emploi. Il s'agit de favoriser une action en complémentarité dans certains domaines dits partagés tels que la culture, le tourisme, la santé, le sport, l'éducation populaire... L'ensemble des partenaires publics ne pourra pas faire l'économie d'une remise à plat de ces doubles emplois dans tous les domaines et toutes les politiques régionales dont plus particulièrement la recherche et l'innovation, l'apprentissage, l'enseignement, l'action économique, l'agriculture.

Le CESER relève néanmoins que la politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes ne figure pas en tant que telle dans le présent document d'orientations budgétaires. Il regrette que les seules analyses statistiques sexuées se limitent à l'étude de la pyramide des âges des personnels régionaux. Dès lors, le CESER déplore l'absence de prise en compte de ses recommandations formulées les années précédentes à l'égard de cette politique.

Le challenge est de réussir une politique sociale volontariste en condition de moyens resserrés comme dans d'autres pays de l'Union Européenne, tels que l'Espagne qui avec un endettement public de 108 % en 2023 (la France étant à 110 %)<sup>13</sup>, a affronté ce défi, et a réduit de 10 points en 10 ans les écarts salariaux entre les femmes et les hommes.

Enfin, dans le domaine du logement, le CESER appelle à un maintien des politiques d'accompagnement au titre de l'aménagement du territoire et d'une offre de qualité sur tous les territoires.

### **Une gestion de la dette raisonnable malgré les efforts budgétaires imposés**

La capacité d'investissements du Conseil régional Occitanie en 2024 affiche un montant de 1 milliard d'euros, légèrement supérieur à celui de 2019 (hors FEADER). Néanmoins, la capacité de désendettement prévue à 7,9 années en 2025<sup>14</sup> passerait à 8,1 années en 2026 - ce qui le rapproche du seuil d'alerte fixé à 9 années. Le CESER attire donc l'attention du Conseil régional Occitanie sur sa gestion de la dette, et ce même si le recours à l'emprunt pour la période 2024-2027 ne représente que 23,5 % de la totalité du financement des investissements. La capacité d'autofinancement brut est également prévue en légère baisse, passant de 508 millions d'euros en 2023 à 458 millions d'euros en 2025.

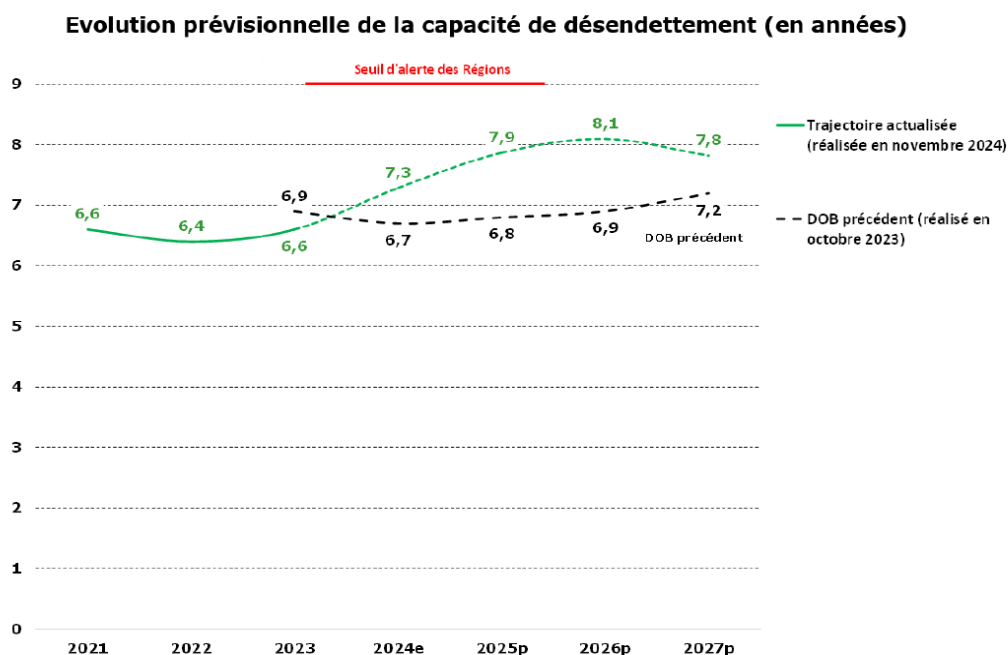
Le CESER invite le Conseil régional Occitanie à poursuivre une gestion budgétaire raisonnable en conservant son taux d'épargne brute et ceci en gardant la maîtrise de sa capacité d'endettement, et d'autant plus dans un contexte budgétaire contraint. Et cela même si, à ce stade, la Région Occitanie

---

<sup>13</sup> Projet de rapport DOB Orientations budgétaires 2025 de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée-Présenté au CESER le 02 décembre 2024

<sup>14</sup> En 2023, seules 2 Régions (Nouvelle Aquitaine et Hauts de France) dépassaient le seuil critique et 1 Région (Centre Val de Loire) était en dessous du seuil critique de 15 % pour l'épargne brute

figure parmi les 7 Régions métropolitaines avec une capacité de désendettement entre 6 et 8 ans, conservant une bonne solvabilité et présentant un taux d'épargne brute (hors FEADER) estimé à 19,5 % en 2024, au-dessus du seuil critique de 15 %.



Source Rapport DOB 2025-Conseil régional Occitanie

### La planification et l'évaluation des politiques publiques comme critère d'efficience

La priorisation de certaines politiques publiques peut engendrer une révision du calendrier et des moyens alloués aux opérations et interventions, voire un abandon de certaines avec un impact social et économique qui ne sera pas sans conséquence dans les territoires.

Aussi, le CESER invite le Conseil régional à réfléchir à la mise en place d'une planification des investissements et à inscrire des politiques publiques sur un calendrier, prévoyant un temps court (2 ans), un temps moyen (5 ans) et un temps long (10 ans). Cette planification lui permettrait la révision de ses interventions de manière plus stratégique avec une programmation des moyens plus rationnelle et économe au cours du temps, sans perdre de vue ses ambitions sociales et écologiques. Celle-ci ferait l'objet d'une communication auprès des administrés et permettrait de mettre en exergue un programme d'action relatif à l'aménagement du territoire. Elle pourrait aussi rassurer sur la prise en compte des enjeux et les interventions envisagées.

Par ailleurs, la priorité accordée à certaines politiques publiques et l'arbitrage financier amènent de façon incontournable à s'interroger sur l'efficience de ces politiques publiques. On sait que le report ou l'amointrissement de soutien financier apporté à des publics fragiles (parmi les particuliers, entreprises, ou associations) doit renforcer l'exigence et la recherche d'excellence dans les choix qui sont faits. Le CESER convie le Conseil régional Occitanie à mettre en œuvre davantage de dispositifs d'évaluation en interne (sans passer forcément par des prestataires externes souvent coûteux) en systématisant l'utilisation des mécanismes existants (tableaux de bord de suivi) et/ou en créant des indicateurs communs à tous les services, facilement consultables et exploitables en suivi pluriannuel. Ces données, véritables outils d'aide à la décision, pourront permettre de mesurer l'impact des politiques publiques sur le long terme, d'en évaluer l'efficience et de traduire les résultats dans les

évolutions budgétaires si nécessaires. Le CESER encourage par ailleurs le Conseil régional à utiliser le contrôle de gestion pour ses documents budgétaires (Compte administratif notamment), afin d'assurer une meilleure traçabilité du suivi budgétaire et de l'évaluation chiffrée de ses politiques publiques. Il pourrait également s'inspirer du CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) des grandes entreprises européennes qui apportent une section distincte dans leur rapport de gestion en matière de durabilité (éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance qui affectent les entreprises). À ce propos, le CESER invite le Conseil régional Occitanie à l'associer également à la présentation de son rapport d'activité sur le développement durable, ainsi qu'au Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes exigé de toutes les collectivités territoriales par la Loi du 4 août 2014.

Par les compétences qui lui sont conférées depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, il entre dans les attributions du CESER d'accompagner le Conseil régional à l'évaluation de ses politiques publiques. Aussi, le CESER rappelle qu'il souhaite être systématiquement consulté sur les décisions modificatives qui découleraient du vote de la loi de finances 2025, car bien souvent il ne découvre les dépenses et les politiques réellement réalisées que lors de la présentation du Compte administratif ; or, le contexte d'incertitudes entourant le vote de la loi de Finances 2025 appelle plus que jamais à la légitimité de cette demande.

Dans ce même souci de transparence, et face à l'annonce de fusion des agences régionales passant de 7 à 3 prochainement, le CESER souhaiterait avoir plus de visibilité sur la partie budgétaire allouée à ces agences, sur la mutualisation des moyens et des emplois concernés, ainsi que le report de compétences envisagé vers les services du Conseil régional.

Enfin, une des préconisations de l'Avis du CESER sur les OB 2024 prend dans ce contexte contrainte toute son importance et mérite d'être rappelée. Le CESER réitère ainsi sa proposition au Conseil régional Occitanie, que dès la présentation de son budget primitif 2025, soit mise en œuvre une stratégie d'évaluation de ses politiques publiques en l'y associant afin de rendre lisibles et éclairants ses arbitrages budgétaires en matière de fonctionnement et d'investissement.

### **Un moment crucial pour engager une réforme du financement des collectivités territoriales<sup>15</sup>**

Les arbitrages de l'État s'orientent régulièrement vers une limitation du financement des collectivités territoriales et de leur fiscalité. Dans ce contexte d'endettement public, les collectivités ne portent que 8 % de la dette publique<sup>16</sup>, leur budget étant voté à l'équilibre chaque année. Néanmoins, par souci de solidarité, elles vont contribuer à l'effort national, et voir fortement leurs recettes être impactées lorsqu'on considère la récession qui va notamment impacter les recettes de TVA.

Les réformes récentes sur la taxe professionnelle, la TVA ou encore le financement lié aux cartes grises montrent bien la fragilité de ces recettes dans les budgets régionaux. Aussi, il devient impérieux d'amorcer une véritable réforme du financement des collectivités territoriales afin d'asseoir les Régions sur plus d'autonomie et de stabilité quant à leurs capacités budgétaires. Le contexte actuel en témoigne quand il contraint encore plus les collectivités dans leurs investissements.

En rappelant le besoin essentiel de visibilité et de stabilité de ses recettes, le CESER déplore la fragilité des hypothèses sur lesquelles sont basées les orientations budgétaires de la Région Occitanie pour 2025.

---

<sup>15</sup>Référence à la motion de censure des CESER de France :

« Finances publiques arrêter de faire des collectivités locales des boucs émissaires et engager une véritable décentralisation »

<sup>16</sup>Observatoire des finances et de la gestion publique locales-

« L'encours de dette des collectivités locales et son coût »\_Cap n°24, publié en juillet 2024

## PARTIE III - ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

### LES CONTINUITÉS

#### - Mobilités

- **Tarifification**

Le Conseil régional poursuit la politique tarifaire du train à 1 € et la gratuité des transports pour les 12/16 ans. Deux mesures que le CESER a toujours approuvées, car elles permettent de soutenir le pouvoir d'achat avec ses retombées économiques sur le territoire.

- **Matériel roulant**

Le Conseil régional maintient la rénovation à mi-vie des 83 rames AGC (Automotrices grande capacité). Rénovations qui permettront d'accroître la capacité du parc de matériel roulant indispensable pour atteindre l'ambition de la Région de 100 000 voyageurs par jour. Par ailleurs, le Conseil régional indique poursuivre l'acquisition de nouvelles rames Regio2N. Toutefois, par mesure d'économie, la Présidente de Région a indiqué devoir différer l'achat de ces rames, ce que le CESER juge plus comme une rupture (voir la partie « Les ruptures ») qu'une continuité.

#### - Agriculture

- **Renouvellement des générations**

L'importance du renouvellement des générations agricoles en Occitanie est toujours présente, en insistant sur des outils comme la Dotation Jeune Agriculteur et des aides spécifiques pour les nouveaux installés.

Recommandation : veiller à ce que la Foncière Agricole dispose d'un financement suffisant et soit utilisée exclusivement pour l'installation directe des exploitants, et non à des fins spéculatives.

Importance : la viabilité économique des projets doit être assurée pour garantir leur pérennité et encourager la continuité des installations.

#### - Plan régional pour l'eau

La gestion de l'eau reste au cœur des priorités, avec un accent sur la mobilisation des ressources et le développement des infrastructures hydrauliques.

Proposition : mettre en place un plan ambitieux sur 10 ans, financé par l'Europe, l'État, la Région et les collectivités territoriales. Ce plan doit inclure des études prospectives pour anticiper les besoins et sources de financements pour les nouveaux projets, comme le projet Aqua Domitia II.

Observation : il est impératif de prévoir une utilisation multi-usage de l'eau (eau potable, préservation des milieux naturels aquatiques, agriculture, usages domestiques, industriels et autres économiques).

#### - Énergies renouvelables

Le CESER soutient la démarche volontariste de l'autorité régionale dans ses dispositifs d'accompagnement du développement de ces filières en Occitanie. Ceci va dans le sens d'une plus grande autonomie et indépendance d'où découlent la souveraineté et le développement économiques de nos territoires. Les financements apportés par les outils d'ingénierie financière du Fonds souverain régional doivent être centrés sur des projets à fort potentiel. Investir notamment vers les projets de productions et de services, qui soutiennent un développement durable opérationnel et global bien

ancré, pour répondre aux multiples enjeux, dont les enjeux climatiques, pour l'Occitanie. Comme porté dans plusieurs de ses Avis, le CESER milite pour une énergie pérenne, pilotable et accessible à tous, sans oublier une nécessaire sobriété et un changement des habitudes qui s'imposent à toutes et tous.

#### - Recherche, Innovation

Le CESER s'inscrit dans la continuité de son Avis précédent en soutenant la politique régionale de développement de la recherche, notamment dans la construction et le renforcement des liens entre la recherche et les différents secteurs d'activité du territoire. Il soutient par ailleurs toute forme de coopération ou de mise en synergie des acteurs de l'écosystème territorial innovant (PUI, entreprises, EPCI...).

#### - Éducation

- Le CESER note que des actions sont prévues pour rénover les locaux des lycées selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il constate que les travaux et aménagements dans les établissements scolaires connaissent parfois des retards, ce qui occasionne une dégradation des conditions de vie des communautés éducatives. L'accès des établissements aux personnes handicapées est un point de vigilance sur lequel le CESER sera particulièrement attentif. Par mesure d'économie, le Conseil Régional a indiqué devoir reporter des agrandissements et les nouvelles constructions d'établissements, ce que le CESER juge plus comme une rupture qu'une continuité.
- Le CESER préconise la poursuite du PPI pour améliorer la qualité énergétique des lycées en travaillant sur l'isolation des bâtiments et l'utilisation du photovoltaïque.
- Le CESER préconise une vigilance accrue concernant les rénovations et agrandissements des établissements scolaires du secondaire afin d'améliorer les infrastructures, l'offre de formations proposées et tendre vers une meilleure égalité territoriale et de chances pour les élèves.
- Le CESER déplore que la dotation nationale pour la gestion des lycées (DRES) soit restée inchangée depuis 2009 et soit identique pour toutes les régions. Nous regrettons que cette dotation étatique ne prenne pas en compte la démographie des régions et crée des inégalités entre elles.

#### - Ports régionaux

Le CESER soutient les investissements dans les activités portuaires et constate les efforts très importants déployés sur les **ports régionaux**. Toutefois, ces investissements pourraient sembler en décalage avec les ambitions affichées dans le Plan littoral 21 d'adaptation du littoral aux conséquences du dérèglement climatique d'une part, et avec la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte d'autre part.

L'extension du port de Port-La Nouvelle, livrée en 2024, représente 74 % des investissements réalisés sur le budget « Tourisme et Méditerranée » pour la mandature 2021-2027, laissant 26 % restant au Plan littoral 21. Ces chiffres illustrent les priorités régionales, alors que de larges pans de l'économie bleue soutenus dans le Plan Littoral 21 risquent d'être impactés par les conséquences du dérèglement climatique.

#### - Santé

- **La lutte contre les déserts médicaux et pour un accès territorial équilibré aux soins de premier recours**

La Région Occitanie s'est engagée avec beaucoup de volontarisme dans la lutte contre les déserts médicaux, notamment en créant le GIP « Ma santé, Ma région » et le CESER a soutenu cette initiative dont les objectifs sont le développement équilibré des territoires et l'égalité des populations devant

l'accès aux soins de premier recours, en milieu rural tout particulièrement. Toutefois, tout en actant la volonté politique de la Région de poursuivre dans cette voie, le CESER estime que le dispositif déjà déployé doit faire l'objet d'une évaluation a minima sur les items suivants :

- l'amélioration qualitative et quantitative de l'accès aux soins dans les territoires concernés ;
- les conditions du recrutement des professionnels de santé qui ne doivent pas s'opérer au détriment des offreurs de soins déjà existants ;
- la non concurrence avec des centres de soins portés par d'autres collectivités et la véritable réponse à des besoins de santé publique.

- **L'enjeu du recrutement**

Le recrutement de personnel médico-social et sanitaire dans les établissements constitue pour notre région un enjeu stratégique, du fait des besoins croissants générés par le double facteur du vieillissement de la population et de la croissance démographique annuelle.

La CESER salue la poursuite par le Conseil régional, cette année encore, de l'augmentation des places de formation destinées aux professionnels paramédicaux, sanitaires et en travail social, sous réserve de la pérennisation des engagements financiers de l'État, ainsi que le financement de bourses d'études pour les étudiants du secteur sanitaire.

Le CESER avait par ailleurs préconisé le développement des options santé dans les lycées pour soutenir les vocations. Il se félicite de voir cette piste retenue par la Région à compter de 2025.

La Région complète cette action par le soutien des organismes de formation autorisés et agréés (frais de fonctionnement, équipements pédagogiques, modernisation/réhabilitation), de façon à ne négliger aucune piste d'amélioration et à favoriser l'effet synergique de ses investissements en matière de santé.

Toutefois, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que la création de filières de formation et l'augmentation des places ne suffira pas à répondre aux difficultés de recrutement dans ces métiers en tension, dans la mesure où la pénurie de personnel est essentiellement due à la non attractivité, multifactorielle, de ces carrières.

Pour être efficiente, la formation doit pouvoir aboutir à une employabilité locale, à un niveau de rémunération attractif, à des modalités de carrière évolutives assorties de passerelles, à des conditions de travail qui répondent à la quête de sens liée à un soin humanisé à la personne, ainsi qu'à un niveau d'effectifs suffisant pour réduire les risques d'épuisement, de burn-out et de changement d'orientation professionnelle.

**- Solidarités, Inclusion, Égalité**

- **L'enjeu du logement social**

Le CESER approuve le recentrage de l'action régionale sur l'enjeu phare du territoire en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité : le logement social, dans le cadre de son Plan Habitat durable, associé à l'exigence d'une transition énergétique, et le logement à loyer maîtrisé, au bénéfice de publics prioritaires. Le logement est la première forme d'inclusion sociale et d'accès à la santé, à la sécurité, à la sociabilisation, à la formation, à l'accès aux droits. C'est un domaine essentiel d'une politique sociale.

Il est urgent de renforcer les politiques d'inclusion sociale par le développement dans les EPCI de la politique Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ou par les départements du RSA accompagné.

Le CESER préconise une accessi-conditionnalité comme critère d'éligibilité de subvention régionale (respect des normes d'accessibilité avec la prise en compte de la conception universelle et de la qualité



d'usage pour tous) au même titre qu'il y a l'éga-conditionnalité et l'éco-conditionnalité en matière de politique culturelle régionale.

## LES NOUVEAUTÉS

### - Logement et renouvellement urbain.

- **Plan Habitat Durable**

Adopté le 14 décembre 2023 dans son Acte I, le Plan Habitat Durable (PHD) vise à intégrer toutes les politiques du Conseil régional en matière d'habitat pour répondre au défi climatique et social. Après une large concertation, l'Acte II devrait intégrer de nouvelles mesures sur la base des préconisations faites par les partenaires consultés. Le CESER a rencontré le Conseil régional le 4 avril 2024. Ce dernier lui a assuré retenir une grande partie de ses préconisations. L'Acte II est prévu à l'Assemblée Plénière du 19 décembre 2024. Le CESER sera attentif sur la conduite de ce plan au regard d'un budget très contraint.

### - Agriculture

- **Accentuation climatique**

Le DOB 2025 met un accent renforcé sur les enjeux climatiques, notamment en matière de résilience face aux aléas climatiques pour les exploitations agricoles. Les dispositifs incluent :

- un accompagnement accru à la transition agroécologique,
- un soutien aux projets innovants pour une meilleure adaptation au changement climatique,
- l'utilisation d'outils de cofinancement comme le FEADER pour répondre aux défis climatiques.

### - Plan régional eau

Un effort spécifique est noté pour les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, particulièrement vulnérables, dans le cadre du renforcement des infrastructures hydrauliques et de la gestion des ressources.

### - Action économique

- **Soutien aux filières et aux entreprises les plus fragiles**

Le CESER approuve le vote du « Contrat entreprise en difficulté » (voté en AP Conseil régional du 14/11/2024) et du focus qui est programmé sur ces entreprises et filières les plus fragiles. En effet, il lui semble essentiel de préserver ces acteurs qui traversent quelques turbulences, mais qui sont des maillons indispensables au bon fonctionnement de l'outil productif régional. Le CESER s'engagera aux côtés de la Région dans les démarches visant à éviter la disparition de ce tissu économique régional de proximité incontournable ou qui constitue des savoir-faire majeurs dans des secteurs industriels où l'Occitanie est en pointe. En complément des dispositifs existants et de tous les acteurs relais, le CESER pense également que les territoires d'industrie peuvent être le bon niveau pour la veille et les remontées d'alertes de ces fragilités.

Par ailleurs, le CESER engage la Région à veiller à ce que les entreprises de l'ESS, ainsi que celles de l'économie de proximité puissent bénéficier de ces soutiens. En effet, elles participent à la stabilisation et au renforcement de l'emploi sur les territoires et à leur développement économique en assurant la continuité des services. Le CESER considère que ces dynamiques bien accompagnées et stabilisées, facilitent l'ensemble des transmissions nécessaires à leurs renouvellements au fil des générations et de leurs besoins.

La sécurisation des financements de la recherche et de l'innovation doit s'appliquer pour les pôles de compétitivité notamment Agri Sud-Ouest Innovation avec l'enjeu de l'autonomie alimentaire et de l'adaptation du modèle agricole. Il doit en être de même pour l'industrie du médicament dans une perspective d'autonomie stratégique dans le domaine sanitaire.

### - Recherche et Innovation

Le CESER réitère son soutien à la politique régionale de développement de la recherche, et l'ambition de faire de la région Occitanie un territoire d'innovation par la création et l'entretien de liens et de coopérations entre laboratoires, entreprises, ou les collectivités, notamment dans le domaine du numérique et de l'Intelligence Artificielle.

### - Politique en faveur des jeunes

- **Encourager la mobilité internationale des jeunes**

Postulant que la mobilité européenne et internationale permet de favoriser l'ouverture au, et sur le monde, de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne, et *in fine*, est un atout pour le tissu économique local, le Conseil régional poursuit en 2025 sa politique de soutien aux apprenants qui effectuent une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur parcours de formation et/ou d'insertion. Par ailleurs, la simplification du dispositif régional de financement de ces mobilités, revu en 2024 et déployé en 2025, doit permettre d'accroître le nombre d'étudiants en mobilité internationale et favoriser les départs, y compris lorsque la mobilité n'est pas obligatoire dans leurs formations.

Le CESER s'interroge sur le qualificatif « jeunes » et des types de populations qu'il désigne plus spécifiquement, puisque la mobilité des « jeunes » ne se résume pas à la mobilité des « étudiants », surtout au regard des objectifs poursuivis par le Conseil régional et évoqués ci-dessus. Sur le fond, le CESER encourage le soutien à la mobilité des jeunes, étudiants ou non.

### - Éducation

Le CESER se réjouit de la mise en place du label CANT'OCC dont l'objectif est d'aller vers plus de produits bios et locaux dans les restaurants des lycées. Pour ne pas perdre de vue le volet qualitatif des repas, le CESER insiste sur la revalorisation nécessaire du montant consacré aux denrées des repas en restauration scolaire ;

Le CESER se félicite de l'installation d'ombrières photovoltaïques dans les lycées, du prêt gratuit de vélos aux lycéens ainsi que de l'aide à la construction de pistes cyclables ;

Le CESER salue la sécurisation des lycées et transports scolaires et les actions de la Région en matière de cyberharcèlement ;

Le CESER se réjouit des actions régionales menées en faveur de l'engagement citoyen des jeunes.

### - Infrastructures portuaires

Le CESER soutient les projets de modernisation des infrastructures portuaires et observe le report du projet concernant le port de Sète, en lien avec le contexte financier.

En ce qui concerne la deuxième phase d'aménagement du port de Port-La Nouvelle, qui sera coordonnée par la SEMOP, le CESER souhaite des clarifications sur les modalités de la participation de la Région, et notamment sur sa contribution financière à la SEMOP.

### - Coopérations et solidarités maritimes

#### **Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe**

Le Parlement de la Mer et l'Observatoire régional de la parité lancent un projet lors de la 7<sup>e</sup> Quinzaine franco-allemande en avril 2025 pour féminiser les métiers techniques portuaires. Cette initiative, saluée par le CESER, s'aligne sur les recommandations déjà émises pour développer l'économie bleue et répondre aux objectifs régionaux.

### **Solidarités maritimes**

À la suite des Premières Assises du Droit de la Mer et des Solidarités maritimes, le CESER encourage fortement la Région à poursuivre ses efforts en 2025 pour améliorer l'accueil et la régularisation des migrants et propose de réitérer cette manifestation en 2025.

### **- Culture**

- **L'accompagnement des acteurs culturels vers une plus grande durabilité de leur modèle de développement**

Cet objectif n'est pas explicité. Aussi est-il difficile d'apprécier s'il s'agit d'une nouveauté ou d'une continuité d'action. Toutefois, le CESER a régulièrement réclamé la sécurisation financière des organismes partenaires de la Collectivité qui contribuent au développement territorial et à l'accompagnement social et culturel des publics. De même, il adhère à un objectif de transformation et de durabilité du modèle de développement régional. L'affirmation de ces deux objectifs, au sein d'une même thématique, semble dès lors aller dans le bon sens et poursuivre un cap vertueux ; même si rien n'est dit sur les modalités et les actions prévues, ce qui empêche le CESER de se prononcer sur leur pertinence. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la survie et le développement du secteur culturel.

## **LES RUPTURES**

### **- Mobilités**

- **Matériel roulant**

Dans la perspective de faire des économies, le Conseil régional diffère l'acquisition des futures rames ferroviaires liO Train. Cette décision impacte automatiquement les objectifs du Conseil régional en matière de développement de son offre TER/liO avec des répercussions sur le rééquilibrage rail/route et par conséquent, sur la diminution des émissions de GES (en permettant aux usagers de la route de se reporter sur le rail). Au même titre, qu'il est indispensable de rénover à mi-vie les AGC pour dégager de la capacité supplémentaire (l'équivalent de 3 rames), il est également indispensable d'acquérir ces nouvelles rames Régio2N pour atteindre les objectifs de la Convention liO Train : 100 000 voyageurs par jour. Rappelons, que le train est un maillon clé de la stratégie REPOS en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Dans cette logique d'économie, le CESER rappelle l'intérêt d'innover avec la solution du train léger moins onéreux que les rames conventionnelles. Train destiné à une infrastructure légère nécessitant une maintenance plus économe : les lignes de dessertes fines du territoire, lignes classées 7 à 9, comme par exemple Agen-Auch.

- **Lignes de desserte fine du territoire (LDFT)**

Même si le rapport ne dit rien, le CESER émet une alerte sur un possible ajournement en matière de réouverture de lignes. Le CESER sera vigilant.

### **- Logement, transition énergétique**

- **Rénov'Occitanie**

Dispositif mis en place par le Conseil régional, celui-ci vise à accompagner et aider les propriétaires souhaitant effectuer des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Avec la mise en place de France Rénov' par l'État, ces deux dispositifs analogues génèrent des doublons. Aussi, la Présidente de Région a annoncé vouloir revisiter la mesure Rénov'Occitanie. Rénov'Occitanie, c'est 31 guichets déployés sur le territoire et le CESER s'inquiète pour l'avenir de ce dispositif qui est un maillon de la transition énergétique dans notre région et de l'objectif REPOS. Par ailleurs, Rénov'Occitanie est géré par l'AREC. Or, par mesure d'économie, la Région a annoncé vouloir réduire le nombre de ses agences de 7 à 3. Que deviendra Rénov'Occitanie dans ce contexte ?

### **- Agences régionales**

Le CESER relève la démarche régionale de rationalisation du fonctionnement de ses agences régionales (3 grandes agences au lieu de 7 actuellement), en vue de réaliser une économie prévisionnelle de 17 millions d'€ d'ici 2028. Le CESER sera attentif à ce que ces fusions ne se fassent pas au détriment de la qualité des services rendus et restent en phase avec les besoins des acteurs dans les territoires.

### **- Formation professionnelle**

- Le CESER reste vigilant par rapport à la baisse des fonds de l'Etat sur la formation professionnelle et préconise le maintien de la formation collective qui apporte des certifications pour que chacun puisse gagner en compétences. Il est nécessaire que la Région identifie les besoins et y réponde et maintienne le financement des centres de formation, notamment dans le domaine de l'apprentissage.

### **- Emploi**

Les orientations budgétaires 2025 prévoient une baisse de 5 % sur les crédits d'intervention accordés sous certaines conditions à certaines structures. Même si le Conseil Régional a affirmé sa volonté de soutenir l'emploi des plus fragiles, la baisse des subventions dans ce domaine aura un impact direct sur la suppression d'emplois.

De plus, cette baisse d'aides s'ajoutera à celles des autres collectivités et aura donc un effet domino. Afin de préserver la cohésion sociale et d'éviter une altération du tissu social, sportif et culturel, le CESER insiste sur l'importance de soutenir les structures et tout particulièrement celles qui assurent un service de proximité auprès de la population et notamment des plus fragiles.

## **LES MANQUES**

### **- Mobilités**

Lors de la présentation des OB, le Conseil régional a indiqué vouloir revisiter certaines politiques publiques et notamment la Convention d'exploitation des trains liO. Or, il n'y a pas de clause de revoyure dans cette Convention ; ce que n'a pas cessé de faire remarquer le CESER. Cette clause a justement pour fonction de faire un bilan des résultats et éventuellement de remettre à plat les objectifs de la Convention et les moyens affectés. Une préconisation phare de l'Avis du CESER sur la Convention liO était la nécessité d'introduire une clause de revoyure dans ce document contractuel.

### **- Infrastructures, logement, ressources**

Le CESER émet un point d'alerte sur une réalité : chaque année la population d'Occitanie augmente de 42 000 habitants. Même si ce chiffre peut baisser, nous pouvons raisonnablement anticiper que cette croissance va se poursuivre. Que-fait-on pour accueillir ces gens en plus ? Population qui nécessite des logements, des transports, des infrastructures, mais aussi une alimentation saine et de l'eau de qualité. Comment rendre compatible une réduction des investissements dans un contexte d'austérité, avec cette réalité démographique, de surcroît face à une population qui souffre souvent de précarité ? À titre d'exemple, aujourd'hui, près de 200 000 personnes sont en attente d'un logement social en Occitanie.

## - Gestion de l'eau

Le CESER émet trois remarques :

- la prise en compte des besoins croissants liés à l'augmentation de la population régionale (habitants permanents et saisonniers) n'est pas suffisamment développée,
- une vision prospective est nécessaire pour anticiper ces évolutions démographiques,
- il est regrettable de constater la diminution des financements accordés aux agences de l'eau dans les derniers programmes.

## - Évaluation

Aujourd'hui, plus encore, il est essentiel que la Région dispose enfin d'outils pertinents et efficaces d'évaluation « utiles pour un pilotage plus fin au plus près du temps réel » de sa politique et de ses dispositifs à destination des entreprises notamment. Le Conseil régional doit pouvoir évaluer réellement et en continu la pertinence de ses actions et leur adéquation avec les besoins des entreprises, selon les tendances ou conjonctures, et mesurer leur impact sur le développement économique territorial et l'emploi. Des choix budgétaires sont aujourd'hui à faire, demain est à préparer, l'efficacité et l'efficience de l'action publique doivent être renforcées.

Les résultats de cette évaluation continue serviront à optimiser les actions, à expliquer les choix et des priorités de soutien et à les assumer, parce qu'ils répondront aux besoins réels de notre économie régionale et de ses acteurs.

## - Recherche et innovation

Depuis le déploiement du SRESRI 2022-2028, le Conseil régional soutient le développement des Villes Universitaires d'Équilibre (VUE), en subventionnant par exemple les projets immobiliers des établissements des VUE, ou en œuvrant au développement des campus connectés, facilitant l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur sur le territoire régional.

Le CESER invite le Conseil régional à conduire une évaluation de ces politiques, ou le cas échéant de communiquer sur les résultats de cette évaluation. L'objectif de facilitation de l'accès à l'enseignement supérieur « Partout et pour tous » étant de surcroît un des axes de la Région pour cette rentrée universitaire 2024-2025, le CESER recommande une analyse des résultats de la politique menée. Il réitère sa proposition de contribuer à l'analyse de ces évaluations quantitatives ou qualitatives.

## - Égalité femmes / hommes

**La place des femmes dans la recherche et le numérique.** Le CESER alerte le Conseil régional sur la part des femmes au sein des filières scientifiques de l'enseignement supérieur, et dans la recherche, particulièrement dans le numérique. Leur orientation représente un enjeu capital sur et en dehors du territoire régional, et il est relativement peu abordé aujourd'hui. L'objectif de la stratégie régionale pour l'Intelligence Artificielle de doubler le nombre d'étudiants dans les filières du numérique et de l'IA doit être, à cet égard, particulièrement surveillé pour que la part des femmes dans ces filières ne diminue pas encore plus.

Le CESER encourage le Conseil Régional à s'emparer des problématiques liées aux inégalités de genre dans les filières scientifiques, et soutient toutes les initiatives qui permettraient aux étudiantes de s'orienter plus massivement vers elles. Le CESER pourrait être saisi par le Conseil régional pour contribuer à ces réflexions.

### **Promotion des femmes dans les métiers techniques portuaires : un enjeu économique et social**

La Méditerranée représente 3 % du commerce maritime mondial, mais les femmes occupent seulement 1,2 % des postes dans ce secteur, tandis qu'en Occitanie le chômage féminin reste élevé et les inégalités salariales marquées. La féminisation des métiers portuaires techniques et du levage encore dominés par les hommes, apparaît comme une solution pour améliorer l'inclusion professionnelle et l'équilibre économique régional.

### **- Culture pour tous, Patrimoine et Langues régionales**

Cette année encore, le CESER préconise qu'un point de vigilance soit porté à l'accessibilité du patrimoine, des lieux de pratique et de diffusion, des événements et festivals, ainsi qu'à la formation des professionnels en contact avec le public sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Il préconise également le soutien des projets et sites culturels engagés dans des démarches d'éco-responsabilité.

### **- Sport**

- **L'éga-conditionnalité**

Le CESER note que les OB n'évoquent pas l'action régionale en faveur de la pratique sportive des femmes et de la prise de responsabilité des femmes dans la gouvernance des clubs et des institutions sportives. Le CESER préconise l'extension de l'éga-conditionnalité (égalité Femmes-Hommes) à la politique territoriale du sport. Il préconise aussi une éducation des jeunes au respect de l'autre dans les sports collectifs et non collectifs et la lutte contre les violences et les incivilités.

Le CESER se félicite de la mise en œuvre de sa préconisation de « Budget genré ». Il souligne à cet égard l'expérimentation en cours conduite par l'Inspection générale des services du Conseil régional dans le secteur du sport, et à laquelle il est étroitement associé.

Le CESER incite à favoriser le sport amateur et les associations, vecteur d'intégration et de respect collectif, par rapport au sport professionnel.

### **- Santé**

- **L'accessibilité aux soins et la formation à l'accueil des publics**

Il convient par ailleurs que la Région s'assure de l'accessibilité des établissements, des équipements et du matériel de diagnostic ou aux soins qu'elle subventionne, ainsi que de la formation du personnel soignant destiné à s'en servir. Le CESER préconise également la formation des personnels d'accueil et des personnels soignants des établissements de soins et des Maisons de Santé à la mise en œuvre de protocoles d'accueil adaptés à la spécificité des publics accueillis (personnes en situation de handicap, personnes ne parlant pas le français, personnes en situation d'illectronisme, etc.) ; tant pour assurer le confort des personnes accueillies que pour faciliter la mise en œuvre, par les professionnels, de réponses préétablies et adaptées aux situations complexes qu'ils sont amenés à rencontrer dans l'exercice de leur métier.

- **La régulation territoriale et l'évaluation du déploiement des Maisons de santé**

S'il reconnaît l'utilité majeure de l'action régionale en matière de lutte contre les déserts médicaux, le CESER déplore l'absence de coordination du maillage territorial de ces établissements avec les différents niveaux de collectivités, qui peut parfois aboutir à des implantations concurrentielles, à peu de distance les unes des autres. Ces investissements publics ne devraient pas être redondants, mais répondre à une complémentarité et être basés sur une analyse objective des besoins territoriaux. Une autorité régulatrice régionale devrait intervenir (ARS) pour y veiller, dans le cadre d'autorisations.

## CONCLUSION

Le contexte d'instabilité politique et financière, mentionné dès les premières lignes de ce rapport, témoigne de la dégradation des finances publiques liée au déficit national « excessif ». Le CESER intègre parfaitement la complexité des arbitrages que doit opérer le Conseil régional et l'impossibilité de prévoir aussi précisément les données futures, sans savoir à ce jour, quel gouvernement, et quand sera voté le Projet de loi de finances 2025, avec les attributions qui concernent les collectivités. La seule certitude reste l'effort de solidarité demandé à chaque instance locale concernant une part de leurs recettes et qui vient forcément mettre à mal les capacités d'investissements des années futures.

Dans ce contexte inédit, il est **nécessaire d'opérer des choix et de se recentrer sur certaines priorités**, même si cela engendre des difficultés. Le CESER Occitanie encourage la collectivité régionale à ne pas systématiquement appliquer la méthode du saupoudrage des financements, qui ne suffiront de toute façon pas à tous les bénéficiaires fragilisés, si la crise devait se maintenir sur plusieurs années.

Il l'invite à œuvrer pour le renforcement de la coordination et de la lisibilité de l'ensemble des financements publics de manière à mieux répondre aux défis des transitions.

Dans un environnement de restriction budgétaire, le CESER Occitanie encourage le Conseil régional à :

**1-IDENTIFIER** ses priorités à l'aide de critères d'impact de ses politiques publiques ;

**2- PLANIFIER** ses investissements et ses actions éventuellement sur une échéance pluriannuelle ;

**3- ÉVALUER** ses politiques publiques systématiquement avec des indicateurs internes de résultat afin de ne conserver que ce qui apparaît comme le plus efficient.

Face à ce contexte, les données chiffrées et plus précises disponibles lors du prochain BP 2025 seront majeures afin d'éclairer les perspectives actuelles (la fusion des agences régionales par exemple...). Le CESER formule ainsi sa volonté d'être consulté pour les **décisions modificatives** éventuelles, qui découleront du réajustement lié au futur vote du Projet de loi de finances 2025 de l'État, ainsi que d'être associé à **l'élaboration du rapport sur le développement durable** (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010) **ainsi que du rapport annuel sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** fixé aux collectivités territoriales par la loi du 4 août 2014.

Le CESER revendique, à l'instar de Régions de France, une réforme du financement local de l'échelon régional. Les recettes, fortement liées aux arbitrages de l'État, restent une variable d'ajustement financier non maîtrisée. L'impératif de marge de manœuvre des Conseils régionaux en matière budgétaire reste posé. Il faut ainsi pointer la perte de ressources et une autonomie fiscale très réduite et de moins en moins liée au territoire, aux compétences exercées, et peu compatibles avec la transition écologique.





## **ANNEXES**



## **ANNEXES**

- Contributions intégrales des commissions sectorielles du CESER
- Analyse contributive du CESER Occitanie au Compte administratif 2023 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



## **ANNEXES**

### **CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER**

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe »

Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »



## Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Le rapport sur les orientations budgétaires et la présentation du Conseil régional s'étant focalisés sur l'état des finances publiques, ce qui est normal dans le contexte national actuel, nous n'avons eu que peu d'éléments factuels et chiffrés dans le cadre des OB. Le Conseil régional a précisé que le détail serait fourni par le BP 2025.

### Les continuités

#### - Mobilités.

- **Tarifification.** Le Conseil régional poursuit la politique tarifaire du train à 1 € et la gratuité des transports pour les 12/16 ans. Deux mesures que le CESER a toujours approuvées, car elles permettent de soutenir le pouvoir d'achat avec ses retombées économiques sur le territoire.
- **Matériel roulant.** Le Conseil régional maintient la rénovation à mi-vie des 83 rames AGC. Rénovations qui permettront d'accroître la capacité du parc de matériel roulant indispensable pour atteindre l'ambition de la Région de 100 000 voyageurs par jour. Par ailleurs, le Conseil régional indique poursuivre l'acquisition de nouvelles rames Regio2N. Toutefois, par mesure d'économie, la Présidente de Région a indiqué devoir différer l'achat de ces rames, ce que le CESER juge plus comme une rupture (voir la partie « Les ruptures ») qu'une continuité.

- **Aménagement du territoire.** À travers son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Occitanie 2040 », le Conseil régional vise deux objectifs : favoriser un nouveau modèle de développement et promouvoir un rééquilibrage territorial. Dans ce cadre, 207 M€ sont consacrés à la question de la transition énergétique et écologique, qui comprennent également l'adaptation aux changements climatiques et les mobilités douces urbaines. La Région semble poursuivre la trajectoire engagée dans le cadre du Pacte Vert (politique énergétique, économie circulaire, biodiversité, plan régional eau).

- **Logement.** Le Conseil régional entend réduire les inégalités face au logement. Le rapport sur les OB indique que la Région continuera à soutenir la reconstitution de l'offre en logements sociaux dans les territoires en renouvellement urbain. Elle sera particulièrement présente aux côtés des communes pour la réhabilitation ou la construction de logements à loyers maîtrisés au bénéfice de publics prioritaires. Le CESER ne peut que se féliciter de la poursuite de l'effort en matière de logements sociaux, notamment à destination des jeunes, mais émet des inquiétudes sur d'éventuelles ponctions.

- **Accessibilité.** Le Conseil régional confirme la poursuite du programme de mise en accessibilité, ce dont le CESER se réjouit au vu des nombreux retards qui ont historiquement émaillé ce dossier.

### Les ruptures

#### - Mobilités.

- **Matériel roulant.** Dans la perspective de faire des économies, le Conseil régional diffère l'acquisition des futures rames ferroviaires liO Train. Cette décision impacte automatiquement les objectifs du Conseil régional en matière de développement de son offre TER/liO avec des répercussions sur le rééquilibrage rail/route et par conséquent, sur la diminution des émissions de GES (en permettant aux usagers de la route de se reporter sur le rail). Au même titre, qu'il est indispensable de rénover à mi-vie les AGC pour dégager de la capacité supplémentaire (l'équivalent de 3 rames), il est également indispensable d'acquérir ces nouvelles rames Régio2N pour atteindre les objectifs de la Convention liO Train : 100 000 voyageurs par jour. Rappelons, que le train est un maillon clé de la stratégie REPOS en matière de transition



énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Dans cette logique d'économie, le CESER rappelle l'intérêt d'innover avec la solution du train léger moins onéreux que les rames conventionnelles. Train destiné à une infrastructure légère nécessitant une maintenance plus économe : les lignes de dessertes fines du territoire, lignes classées 7 à 9, comme par exemple Agen-Auch.

- **Lignes de desserte fine du territoire (LDFT).** Même si le rapport ne dit rien, le CESER émet une alerte sur un possible ajournement en matière de réouverture de lignes. Le CESER sera vigilant.

- **Rénov'Occitanie.** Dispositif mis en place par la Conseil régional, celui-ci vise à accompagner et aider les propriétaires souhaitant effectuer des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Avec la mise en place de France Rénov' par l'État, ces deux dispositifs analogues génèrent des doublons. Aussi, la Présidente de Région a annoncé vouloir revisiter la mesure Rénov'Occitanie. Rénov'Occitanie, c'est 31 guichets déployés sur le territoire et le CESER s'inquiète pour l'avenir de ce dispositif qui est un maillon de la transition énergétique dans notre région et de l'objectif REPOS. Par ailleurs, Rénov'Occitanie est géré par l'AREC. Or, par mesure d'économie, la Région a annoncé vouloir réduire le nombre de ses agences de 7 à 3. Que deviendra Rénov'Occitanie dans ce contexte ?

## Les nouveautés

### - Logement et renouvellement urbain.

- **Plan Habitat Durable.** Adopté le 14 décembre 2023 dans son Acte I, le Plan Habitat Durable (PHD) vise à intégrer toutes les politiques du Conseil régional en matière d'habitat pour répondre au défi climatique et social. Après une large concertation, l'Acte II devrait intégrer de nouvelles mesures sur la base des préconisations faites par les partenaires consultés. Le CESER a rencontré le Conseil régional le 4 avril 2024. Ce dernier lui a assuré retenir une grande partie de ses préconisations. L'Acte II est prévu à l'Assemblée Plénière du 19 décembre 2024. Le CESER sera attentif sur la conduite de ce plan au regard d'un budget très contraint.
- **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).** Dans le cadre des contrats de ville de nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », la Région a approuvé, le 18 mars 2024, sa nouvelle feuille de route régionale en faveur des quartiers prioritaires sur le période 2024-2030. Le CESER apportera sa contribution à cette nouvelle feuille de route. Toutefois, au même titre que pour le logement, en particulier pour les logements sociaux, le CESER s'inquiète pour l'avenir de ce dossier qui représente le plus petit budget de la Région. De même, le CESER s'inquiète d'une éventuelle ponction des budgets relatifs au logement et au renouvellement urbain, ainsi que du financement des associations qui jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale au sein des QPV.

### - Mobilités.

- **Billettique :** mise en place d'une billettique légère sur le réseau routier (scolaire, cars liO). Le CESER approuve le déploiement d'une nouvelle billettique dans la perspective de remplacer progressivement les anciens systèmes (Pastel, Kartatoo) non-interopérables entre eux.
- **SERM (Service Express Régional Métropolitain).** Le CESER sera vigilant sur la mise en œuvre des SERM, et pour le SERM toulousain, sur les conditions de financement et d'application.

## Les manques

- **Mobilités.** Lors de la présentation des OB, le Conseil régional a indiqué vouloir revisiter certaines politiques publiques et notamment la Convention d'exploitation des trains liO. Or, il n'y a pas de clause de revoyure dans cette Convention ; ce que n'a pas cessé de faire remarquer le CESER. Cette clause a justement pour fonction de faire un bilan des résultats et éventuellement de remettre à plat les objectifs de la Convention et les moyens affectés. Une préconisation phare de l'Avis du CESER sur la Convention liO était la nécessité d'introduire une clause de revoyure dans ce document contractuel.

- **Infrastructures, logements, ressources.** Le CESER émet un point d'alerte sur une réalité : chaque année la population d'Occitanie augmente de 42 000 habitants. Même si ce chiffre peut baisser, nous pouvons raisonnablement anticiper que cette croissance va se poursuivre. Que-fait-on pour accueillir ces gens en plus ? Population qui nécessite des logements, des transports, des infrastructures, mais aussi une alimentation saine et de l'eau de qualité. Comment rendre compatible une réduction des investissements dans un contexte d'austérité, avec cette réalité démographique, de surcroît face à une population qui souffre souvent de précarité ? À titre d'exemple, aujourd'hui, près de 200 000 personnes sont en attente d'un logement social en Occitanie.

En conclusion, le CESER a bien pris acte des Orientations Budgétaires 2025 qui restent floues sur les coupes budgétaires qui seront opérées par le Conseil régional. Par conséquent, nous restons vigilants sur les sujets portés par notre Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement » en attendant les éclaircissements du Budget Primitifs 2025. En effet, nous restons particulièrement attachés aux enjeux concernant l'habitat, les mobilités, notamment dans la ruralité, la tranquillité des populations, ou encore le devenir des associations, notamment dans les QPV.

## Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

### Les continuités

#### Transition agroécologique et durabilité

L'accompagnement des exploitations agricoles dans leur transition vers des modèles agroécologiques durables est toujours mis en avant. Cela inclut des dispositifs d'aide à l'investissement et le déploiement des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

#### Soutien à l'agriculture biologique

Le Plan Bio 2023-2027 reste un pilier stratégique des orientations budgétaires, avec des efforts pour sécuriser et accompagner la filière face au ralentissement de la consommation de produits biologiques.

- Observation : bien que le soutien au maintien soit louable, une vigilance s'impose pour éviter la déstabilisation du marché. Il est essentiel que les conversions se fassent en fonction des besoins réels.

#### Renouvellement des générations

L'importance du renouvellement des générations agricoles en Occitanie est toujours présente, en insistant sur des outils comme la Dotation Jeune Agriculteur et des aides spécifiques pour les nouveaux installés.

- Recommandation : veiller à ce que la Foncière Agricole dispose d'un financement suffisant et soit utilisée exclusivement pour l'installation directe des exploitants, et non à des fins spéculatives.
- Importance : la viabilité économique des projets doit être assurée pour garantir leur pérennité et encourager la continuité des installations.

#### Souveraineté alimentaire et circuits courts

La volonté de renforcer la souveraineté alimentaire et de structurer les filières pour une alimentation locale et durable est maintenue.

#### Plan régional pour l'eau

La gestion de l'eau reste au cœur des priorités, avec un accent sur la mobilisation des ressources et le développement des infrastructures hydrauliques.

- Proposition : mettre en place un plan ambitieux sur 10 ans, financé par l'Europe, l'État, la Région et les collectivités territoriales. Ce plan doit inclure des études prospectives pour anticiper les besoins et sources de financements pour les nouveaux projets, comme le projet Aqua Domitia II.
- Observation : il est impératif de prévoir une utilisation multi-usage de l'eau (agricole, domestique et industrielle).

#### Développement rural, agropastoralisme

Les dispositifs retenus dans le cadre du PSN (Plan Stratégique National) pour le pastoralisme sont positifs. Cependant, il est essentiel d'anticiper les impacts du changement climatique sur ces territoires particulièrement sensibles.

#### Accompagnement des entreprises agroalimentaires

L'extension des dispositifs d'aide à la transformation écologique et digitale constitue un levier important pour le développement durable du secteur.

## Les nouveautés

### Accentuation des actions climatiques

Le DOB 2025 met un accent renforcé sur les enjeux climatiques, notamment en matière de résilience face aux aléas climatiques pour les exploitations agricoles. Les dispositifs incluent :

- un accompagnement accru à la transition agroécologique,
- un soutien aux projets innovants pour une meilleure adaptation au changement climatique,
- l'utilisation d'outils de cofinancement comme le FEADER pour répondre aux défis climatiques.

### Soutien accru à l'innovation

Le document des orientations budgétaires 2025 donne une priorité renforcée à la recherche et à l'innovation, en particulier pour l'adaptation au changement climatique.

### Nouvelle gouvernance pour Occit'Alim

En 2024, le dispositif Occit'Alim était en structuration en tant que Groupement d'intérêt public (GIP). Pour 2025, ce GIP semble consolidé, avec des objectifs de 75 % de produits biologiques et locaux dans les lycées.

- Observation : ce cadre sécurisé est positif pour une approche à long terme et pour structurer durablement les filières.

### Plan régional eau

Un effort spécifique est noté pour les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, particulièrement vulnérables, dans le cadre du renforcement des infrastructures hydrauliques et de la gestion des ressources.

### Forêt

Le document des orientations budgétaires 2025 accentue davantage le rôle de la sylviculture dans la lutte contre les méga-feux estivaux.

## Les manques

### Gestion de l'eau

- La prise en compte des besoins croissants liés à l'augmentation de la population régionale (habitants permanents et saisonniers) n'est pas suffisamment développée.
- Une vision prospective est nécessaire pour anticiper ces évolutions démographiques.
- Il est regrettable de constater la diminution des financements accordés aux agences de l'eau dans les derniers programmes.

### Valorisation des productions régionales

L'organisme **IRQUALIM** devrait être davantage cité pour son rôle dans la promotion et la valorisation des productions régionales. Sa contribution est essentielle pour structurer les filières et garantir la qualité des produits.

## Synthèses des évolutions

### Priorités renforcées

Bien que les orientations de 2024 soient globalement reconduites, celles de 2025 approfondissent les réponses aux enjeux climatiques, élargissent les dispositifs d'innovation.

**Adaptation budgétaire et stratégique**

Le document des orientations budgétaires 2025 affiche une stratégie plus intégrée face aux aléas climatiques et à la transition énergétique, tout en poursuivant les objectifs de développement rural durable. Cette vision équilibrée doit être saluée, mais nécessite des financements solides et pérennes pour sa mise en œuvre efficace.

### Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

#### Les continuités

**Entreprises d'Occitanie** : le CESER se réjouit de la continuité des soutiens aux entreprises, même s'il est conscient que dans le contexte actuel des choix et des efforts devront être faits, et que la priorité sera donnée aux projets indispensables au développement économique régional avec un impact direct sur les citoyens et les secteurs clés de l'économie d'Occitanie. Nous encourageons la Région à venir en complémentarité de dispositifs existants, afin que les deniers régionaux apportent une réelle valeur ajoutée et maximise les retombées et les résiliences sur le territoire d'Occitanie.

**Énergies renouvelables** : le CESER soutient la démarche volontariste de l'autorité régionale dans ses dispositifs d'accompagnement du développement de ces filières en Occitanie. Ceci va dans le sens d'une plus grande autonomie et indépendance d'où découlent la souveraineté et le développement économique de nos territoires. Les financements apportés par les outils d'ingénierie financière du Fonds souverain régional doivent être centrés sur des projets à fort potentiel. Investir notamment vers les projets de productions et de services, qui soutiennent un développement durable opérationnel et global bien ancré, pour répondre aux multiples enjeux, dont les enjeux climatiques, en Occitanie pour l'Occitanie. Comme porté dans plusieurs de ses Avis, le CESER milite pour une énergie pérenne, pilotable et accessible à tous, sans oublier une nécessaire sobriété et un changement des habitudes qui s'imposent à toutes et tous.

**ESS** : la Région Occitanie réaffirme son soutien financier aux « têtes de réseau de l'ESS ». Nous saluons la reconnaissance régionale de l'ESS en tant que composante économique régionale. Nous réitérons néanmoins notre demande d'une meilleure lisibilité des actions qui seront menées par le Conseil régional en faveur des acteurs régionaux de l'ESS.

#### Tourisme

Au travers de ses dispositifs « Contrats Entreprises d'avenir » et « PASS Transformation », la Région poursuit son objectif d'accompagnement de transformation énergétique et environnementale des entreprises du tourisme. Le CESER salue cette volonté d'œuvrer à un développement durable, responsable et solidaire de cette filière majeure de l'économie régionale (2<sup>e</sup> PIB régional en termes de revenus). Cependant, au vu du changement climatique sur notre territoire, nous nous interrogeons sur la pertinence de la continuité du soutien à l'activité ski dans certaines stations.

Nous attirons l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'accompagner les transformations des structures touristiques relevant de l'ESS, qui œuvrent au développement d'un tourisme régional solidaire.

De plus, il nous paraît nécessaire d'optimiser l'effet levier de chaque euro investi par la Région dans le secteur du Tourisme, notamment en vue d'un allongement de la saisonnalité ou encore d'un tourisme soutenable. Cela passe également par l'agenda événementiel régional. En effet, il nous paraît important d'éviter autant que faire se peut le chevauchement de grands événements culturels sur les territoires. En effet, les concurrences d'événements dans un même périmètre et temps, sont contre-productives. Elles entraînent sur les territoires des saturations des équipements et des capacités touristiques et ne participent en rien à l'essor de l'économie touristique régionale. Nous appelons la Région à une meilleure coordination de cet agenda par une vigilance accrue lors de l'octroi de ses soutiens pour qu'il y ait un étalement des événements au sein des territoires qui s'accompagnerait notamment d'une augmentation des nuitées et de la consommation en région.

## Les ruptures

**Agences régionales :** le CESER relève la démarche régionale de rationalisation du fonctionnement de ses agences régionales (3 grandes agences au lieu de 7 actuellement), en vue de réaliser une économie prévisionnelle de 17 millions d'€ d'ici 2028. Le CESER sera attentif à ce que ces fusions ne se fassent pas au détriment de la qualité des services rendus et restent en phase avec les besoins des acteurs dans les territoires.

## Les nouveautés

**Soutien aux filières et aux entreprises les plus fragiles :** le CESER approuve le vote du « Contrat entreprise en difficulté » (voté en AP Conseil régional du 14/11/2024) et du focus qui est programmé sur ces entreprises et filières les plus fragiles. En effet, il nous semble essentiel de préserver ces acteurs, qui traversent quelques turbulences, mais qui sont des maillons indispensables au bon fonctionnement de l'outil productif régional. Le CESER s'engagera aux côtés de la Région dans les démarches visant à éviter la disparition de ce tissu économique régional de proximité incontournable ou qui constitue des savoir-faire majeurs dans des secteurs industriels où l'Occitanie est en pointe. En complément des dispositifs existants et de tous les acteurs relais, nous pensons également que les territoires d'industrie peuvent être le bon niveau pour la veille et les remontées d'alertes de ces fragilités.

Par ailleurs, nous engageons la Région à veiller à ce que les entreprises de l'ESS, ainsi que celles de l'économie de proximité puissent bénéficier de ces soutiens. En effet, elles participent à la stabilisation et au renforcement de l'emploi sur les territoires et à leur développement économique en assurant la continuité des services. Le CESER considère que ces dynamiques bien accompagnées et stabilisées, facilitent l'ensemble des transmissions nécessaires à leurs renouvellements au fil des générations et de leurs besoins.

S'agissant des contrats de filière, il est fait mention dans le DOB du contrat de filière Forêt-Bois qui « met en avant des marges de progression importantes pour la filière, notamment sur la mise en gestion des forêts comme sur le développement des capacités de sciage et de transformation des bois sur les territoires d'Occitanie ». Nous rappelons que dans son Avis « Transformation et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ? », voté en juin 2023, le CESER a émis des préconisations, notamment sur la mise en œuvre d'un plan stratégique régional de conquête des marchés à partir de l'utilisation de nos feuillus. Le CESER y préconise aussi l'importance d'une meilleure prise en compte de l'ensemble des acteurs économiques, dont les industries qui pourraient s'approprier davantage les transformations « bas carbone » de ces matières premières « bois d'œuvre issus des feuillus d'Occitanie » et leurs connexes à valoriser dans des solutions et modèles vertueux, en partant des plus nobles jusqu'aux ultimes. Avec 2,7 M d'hectares de forêts, l'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière française. Cette ressource doit servir en priorité le territoire, d'autant plus à l'heure où la biomasse est de plus en plus convoitée ou mise en danger par les risques (incendie, biologique...). Par ailleurs, à date, nous n'avons pas eu connaissance que ce contrat de filière (2023-2026) ait été officiellement ratifié.

## Les manques

**Évaluation :** aujourd'hui, plus encore, il est essentiel que la Région dispose enfin d'outils pertinents et efficaces d'évaluation « utiles pour un pilotage plus fin au plus près du temps réel » de sa politique et de ses dispositifs à destination des entreprises notamment. Le Conseil régional doit pouvoir évaluer réellement et en continu la pertinence de ses actions et leur adéquation avec les besoins des entreprises, selon les tendances ou conjonctures, et mesurer leur impact sur le développement économique territorial et l'emploi. Des choix budgétaires sont aujourd'hui à faire, demain est à préparer, l'efficacité et l'efficience de l'action publique doivent être renforcées.

Les résultats de cette évaluation continue serviront à optimiser les actions, à expliquer les choix et des priorités de soutien et à les assumer, parce qu'ils répondront aux besoins réels de notre économie régionale et de ses acteurs.



#### **Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »**

Dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil régional souhaite se focaliser sur les trois défis du SRESRI pour l'année 2025. En l'occurrence : préparer les compétences de demain en plaçant la recherche au cœur de la société, stimuler l'innovation pour faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques d'Europe, et offrir des conditions qui favorisent la réussite des étudiants.

Ces ambitions impliquent cependant des moyens, et les mesures d'austérité impliquent que les collectivités doivent faire des choix. L'Université de Montpellier, par l'intermédiaire de son Président Philippe AUGÉ, a indiqué que l'impact des décisions budgétaires étatiques représentait une somme non compensée au titre de 2025 de 17 millions d'Euros<sup>17</sup>. Également, la Métropole de Toulouse a décidé de se désengager de sa contribution financière à l'enseignement supérieur dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027<sup>18</sup>. Cette décision représente un manque à gagner de 32 millions d'euros pour les Universités et Grandes Écoles toulousaines. Et sur le plan national, les présidentes et présidents d'Université ont officiellement exprimé leur inquiétude et mécontentement auprès du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche fin novembre dernier, au sujet de la diminution de leur dotation annuelle pour 2025.

Cette situation extrêmement tendue pour les Universités – mais pas seulement – contraint à des arbitrages importants. Or, les objectifs affichés ne peuvent être atteints sans moyens adéquats. C'est pourquoi le CESER soutient toute décision permettant de préserver les budgets de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et encourage les politiques de valorisation de l'ESRI.

#### **Continuités : au regard des OB 2024**

##### **Développer la recherche et favoriser l'innovation**

Le Conseil régional souhaite poursuivre l'accompagnement des défis clés identifiés au cours des années précédentes, par exemple au travers de l'Appel à Projet (AAP) « Émergence » - visant à encourager les projets de recherche interdisciplinaires sur des thématiques novatrices -, ou de l'AAP diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) pour favoriser l'accès au savoir. De plus, les Plateformes de Recherche et d'Innovation Ouvertes (PRIO) continueront d'être soutenues. Enfin, le Conseil régional poursuivra son soutien aux programmes liant IA et santé.

La valorisation de la recherche passe notamment par l'entretien des liens entre « laboratoire » et « entreprise ». À ce titre, le dispositif « Preuve de concept », visant à encourager les nouveaux partenariats et souligner la pertinence des innovations effectuées en laboratoire, sera reconduit en 2025. De plus, le Conseil régional souhaite renforcer l'impact socio-économique des deux Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) de Montpellier et Toulouse, notamment dans leur capacité à créer des start-up et développer des innovations de rupture.

- **Le CESER s'inscrit dans la continuité de son Avis précédent en soutenant la politique régionale de développement de la recherche, notamment dans la construction et le renforcement des liens entre la recherche et les différents secteurs d'activité du territoire. Il soutient par ailleurs toute forme de coopération ou de mise en synergie des acteurs de l'écosystème territorial innovant (PUI, entreprises, EPCI...).**

##### **Permettre la réussite de tous les jeunes sur tout le territoire**

Le Conseil régional s'appuiera sur trois leviers en 2025 pour favoriser la réussite des jeunes sur le territoire régional, à savoir : le soutien aux Villes Universitaires d'Équilibre (VUE), la lutte contre la

<sup>17</sup> *Universités en danger : l'Université de Montpellier tire la sonnette d'alarme*, <https://tinyurl.com/ye25sc8z>, 29 novembre 2024, (consulté le 5 décembre 2024).

<sup>18</sup> « *On n'est pas insensible à l'enseignement supérieur* », déclare l'élu de Toulouse Métropole Maxime Boyer qui justifie l'arrêt du financement des universités, <https://tinyurl.com/2t57enua> (consulté le 5 décembre 2024).

précarité en lien avec les CROUS et les établissements, et le maintien du budget participatif mis en place en 2024, visant à faire émerger des projets étudiants participant à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

- **Au vu des objectifs poursuivis par le Conseil régional de lutte contre la précarité, d'amélioration des conditions de vie étudiante et de facilitation d'accès à l'enseignement supérieur pour tous, ainsi que de la précarité de la situation budgétaire, le CESER recommande de préserver au maximum ces financements, voire de les augmenter à terme, pour ne pas entraver la réussite des étudiants, et leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions.**

## Nouveautés

### **Encourager les projets de développement de la recherche, l'innovation et la formation**

Le Conseil régional souhaite faire de 2025 une année de programmation forte du nouveau FEDER FSE 2021-2027. Pour ce faire, des projets de développement de la recherche, l'innovation et de la formation seront mis en œuvre. Ils visent, entre autres, à renforcer l'attractivité de la région sur le plan scientifique, financer de nouveaux équipements, soutenir l'écosystème industriel et technologique, mettre en valeur les projets collaboratifs, ou encore offrir de nouvelles formations, particulièrement dans les VUE.

- **Le CESER réitère son soutien à la politique régionale de développement de la recherche, et l'ambition de faire de la région Occitanie un territoire d'innovation, notamment par la création et l'entretien de liens et de coopérations entre laboratoires, entreprises, ou les collectivités.**

### **S'appuyer sur la CSTI pour faire monter les jeunes en compétences**

En œuvrant à déployer la Culture Scientifique Technique et Industrielle sur le territoire, l'objectif est double : lutter contre la prolifération des « fake news », et permettre aux citoyennes et citoyens d'être de réels actrices et acteurs des évolutions scientifiques et technologiques futures. La diffusion de la CSTI doit permettre la montée en compétences de toutes et tous, de promouvoir la science et ses résultats et d'inventer les métiers de demain. Même si les soutiens à la Fête de la Science ou la Nuit des chercheurs ne sont pas une nouveauté, leur renforcement représente un levier d'action majeur pour déployer la CSTI sur tout le territoire régional.

- **Le CESER soutient toute politique qui vise à diffuser la culture scientifique sur le territoire, bien qu'il préfère l'expression « lien sciences-société », mieux représentative des actions engagées, plutôt que CSTI. Par ailleurs, la médiation scientifique et la sensibilisation à la recherche et ses résultats est une des thématiques de travail du CESER à l'heure actuelle, d'où son intérêt et soutien sur ce point.**

### **Encourager la mobilité internationale des jeunes**

Postulant que la mobilité européenne et internationale permet de favoriser l'ouverture au, et sur le monde, de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne, et *in fine*, est un atout pour le tissu économique local, le Conseil régional poursuit en 2025 sa politique de soutien aux apprenants qui effectuent une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur parcours de formation et/ou d'insertion. Par ailleurs, la simplification du dispositif régional de financement de ces mobilités, revu en 2024 et déployé en 2025, doit permettre d'accroître le nombre d'étudiants en mobilité internationale et favoriser les départs, y compris lorsque la mobilité n'est pas obligatoire dans leurs formations.

- **Le CESER s'interroge sur la qualification « jeunes » et des types de populations qu'elle désigne plus spécifiquement, puisque la mobilité des « jeunes » ne se résume pas à la**

**mobilité des « étudiants », surtout au regard des objectifs poursuivis par le Conseil régional et évoqués ci-dessus. Sur le fond, le CESER encourage le soutien à la mobilité des jeunes, étudiants ou non.**

<b>Manques : enjeux non identifiés</b>
--

#### **Évaluation des politiques menées**

Depuis le déploiement du SRESRI 2022-2028, le Conseil régional soutient le développement des Villes Universitaires d'Équilibre, en subventionnant par exemple les projets immobiliers des établissements des VUE, ou en œuvrant au développement des campus connectés, facilitant l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur sur le territoire régional.

- **Le CESER invite le Conseil régional à conduire une évaluation de ces politiques, ou le cas échéant de communiquer sur les résultats de cette évaluation. L'objectif de facilitation de l'accès à l'enseignement supérieur « Partout et pour tous » étant de surcroît un des axes de la Région pour cette rentrée universitaire 2024-2025, le CESER recommande une analyse des résultats de la politique menée. Il réitère sa proposition de contribuer à l'analyse de ces évaluations quantitatives ou qualitatives.**

#### **La place des femmes dans la recherche et le numérique**

Le CESER alerte le Conseil régional sur la part des femmes au sein des filières scientifiques de l'enseignement supérieur, et dans la recherche, particulièrement dans le numérique. Leur orientation représente un enjeu capital sur et en dehors du territoire régional, et il est relativement peu abordé aujourd'hui. L'objectif de la stratégie régionale pour l'Intelligence Artificielle de doubler le nombre d'étudiants dans les filières du numérique et de l'IA doit être, à cet égard, particulièrement surveillé pour que la part des femmes dans ces filières ne diminue pas encore plus.

- **Le CESER encourage le Conseil régional à s'emparer des problématiques liées aux inégalités de genre dans les filières scientifiques, et soutient toutes les initiatives qui permettraient aux étudiantes de s'orienter plus massivement vers elles. Le CESER pourrait être saisi par le Conseil régional pour contribuer à ces réflexions.**

## Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

### Préambule

Les orientations budgétaires 2025 prévoient une baisse de 5 % sur les crédits d'intervention accordés aux associations. Même si la Région a affirmé sa volonté de soutenir l'emploi des plus fragiles, la baisse des subventions dans ce domaine aura un impact direct sur la suppression d'emplois. De plus, cette baisse d'aides s'ajoutera à celle des autres collectivités et aura donc un effet de domino. Afin de préserver la cohésion sociale et d'éviter une altération du tissu social, sportif et culturel, le CESER insiste sur l'importance de soutenir les structures et tout particulièrement celles qui assurent un service de proximité auprès de la population et notamment des plus fragiles.

### **Les continuités**

#### **Éducation, Jeunesse, Orientation**

- Déplore que la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) soit inchangée par rapport à 2009. La dotation n'a pas tenu compte des différences régionales et est sous-évaluée par rapport à l'évolution démographique de la région.
- Note la volonté de la Région de poursuivre son soutien au pouvoir d'achat grâce à la Carte Jeune. Salue la consolidation des dispositifs : loRdi, les manuels scolaires, les livres numériques, le premier équipement.
- Salue la construction de nouveaux lycées à énergie positive et reste vigilant concernant l'extension des établissements existants afin de répondre à l'essor de la population lycéenne.
- Estime que les Maisons de l'Orientation et les Maisons de l'Orientation mobiles doivent avoir les moyens de remplir leur mission de découverte des métiers et de choix d'orientation en partenariat avec les autres acteurs.
- Se félicite de l'attention particulière portée à la lutte contre le harcèlement scolaire dont les projets Occit'avenir. Se réjouit de la volonté de la Région de renforcer son partenariat avec les associations d'éducation populaire dans la recherche de la participation active des jeunes à la vie publique régionale.
- Est satisfait de la possibilité de circuler gratuitement, même le week-end, sur le réseau liO pour les bénéficiaires des transports scolaires et de la gratuité des transports scolaires.

#### Préconisations

- Note que des actions fortes sont prévues pour rénover les locaux des lycées selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Cependant, les travaux et aménagements dans les établissements scolaires connaissent parfois des retards et occasionnent une dégradation des conditions de vie des communautés éducatives. L'accès des établissements aux personnes handicapées est un point de vigilance sur lequel le CESER sera particulièrement attentif.
- Préconise la poursuite du PPI pour améliorer la qualité énergétique des lycées en travaillant sur l'isolation des bâtiments et l'utilisation du photovoltaïque.
- Note la volonté de poursuivre son action pour que les bénéficiaires de la Carte Jeune puissent suivre gratuitement une formation au PSC1. Le CESER préconise l'évaluation de ce dispositif.
- Le Pacte pour l'embauche met en avant le REJ (Revenu Écologique Jeune) pour de la formation aux métiers verts, volonté d'avoir des indicateurs sur son impact et une meilleure promotion.
- En matière de santé des jeunes, le CESER salue une politique volontariste, notamment dans le domaine de la santé mentale, sollicite un recensement des actions pour la prévention et leur accompagnement.
- Encourage la poursuite du soutien à la mobilité internationale des étudiants tant elle participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire d'Occitanie en plus de constituer une véritable plus-value pour l'employabilité des jeunes.

- Salue la poursuite de la mise en œuvre du numérique éducatif et afin d'optimiser cette démarche sollicite des formations de prise en main.

### **Formations**

- Salue le soutien au fonctionnement des CFA, la promotion de l'apprentissage et les aides à l'investissement dans les formations.
- Salue les dispositifs tels que Projet Pro, Écoles 2<sup>e</sup> chance, Écoles Être.
- Salue la continuité du PRF 2023-2026.
- Salue la poursuite des augmentations de places prévues dans les formations en travail social et des capacités d'accueil dans les formations sanitaires pour répondre aux besoins des métiers en tension.
- Salue l'attribution de bourses d'études aux élèves étudiants de formations paramédicales.

### **Emploi**

- Salue la poursuite des efforts de la Région dans la levée des freins pour l'embauche avec le Pacte pour l'embauche dont le CESER a fourni un avis en décembre 2022.
- Note la poursuite de services RH mais demande une évaluation des dispositifs d'accompagnement.

### **Orientation**

- Se satisfait que la Région poursuive sa stratégie de « l'Aller vers » par la poursuite de solutions innovantes (collections ID Métiers et multiplication par 2 des salons), plateformes ID Stages.

## **Les ruptures**

### **Formation professionnelle**

- Le CESER reste vigilant par rapport à la baisse des fonds de l'État sur la formation professionnelle et préconise le maintien de la formation collective qui apporte des certifications pour que chacun puisse gagner en compétences. Il est nécessaire que la Région identifie les besoins et y réponde et maintienne le financement des centres de formation, notamment dans le domaine de l'apprentissage.

## **Les nouveautés**

### **Éducation, Jeunesse, Orientation**

- Se réjouit de la mise en place du label CANT'OCC dont l'objectif est d'aller vers plus de produits bios et locaux dans les restaurants des lycées. Pour ne pas perdre de vue le volet qualitatif des repas, le CESER insiste sur la revalorisation nécessaire du montant consacré aux denrées des repas en restauration scolaire.
- Se félicite de l'installation d'ombrières photovoltaïques dans les lycées, du prêt gratuit de vélos aux lycéens ainsi que de l'aide à la construction de pistes cyclables.
- Salue la sécurisation des lycées et transports scolaires et les actions de la Région en matière de cyberharcèlement.
- Se réjouit des actions régionales menées en faveur de l'engagement citoyen des jeunes.

### **Préconisations**

- La mobilité a un coût difficile à supporter pour les apprentis. La gratuité des transports est nécessaire notamment dans le cadre de l'égalité des jeunes.
- Préconise le renforcement de moyens humains ainsi que la formation des agents régionaux pour adopter de bons réflexes en cas d'intrusion.
- Développer l'orientation pour les jeunes en situation de handicap. Parfois, l'offre de formation demeure restreinte.
- Salue l'aide accordée aux élèves boursiers de seconde pour l'acquisition d'un vélo et demande une aide également pour les élèves en situation de handicap en fauteuil roulant manuel avec l'adaptation de trottinettes électriques.

- Revaloriser le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) pour les familles en difficultés financières.
- Prioriser la mise en œuvre d'actions sur des thématiques telles que la citoyenneté et la laïcité avec Occit'Avenir.

### **Formations santé**

- Préconise la contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée « Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations » :
  - ✓ déploiement de modules de type "option santé" dans les lycées des zones sous-denses,
  - ✓ expérimentation de dispositifs de sélection d'étudiants en médecine issus des zones sous-denses par les facultés de médecine,
  - ✓ délocalisation des enseignements en médecine dans les campus santé, connectés ou non, des villes universitaires d'équilibre,
  - ✓ augmentation du nombre d'étudiants en soins infirmiers et autres spécialités dans les villes universitaires d'équilibre et les territoires sous-denses,
  - ✓ augmentation du nombre de Masters pour des diplômes d'Infirmier en pratique avancée (IPA) avec des financements adaptés.

### **Formation Professionnelle**

- Salue la volonté de la Région d'assurer la sécurité des parcours, d'ajuster les dispositifs aux personnes et de valoriser les socles communs de compétence. Vigilance sur la baisse du budget formation professionnelle.

### **Emploi**

- Vigilance sur l'accompagnement des demandeurs d'emplois et RSA dans le cadre de la loi plein emploi.
- Vigilance à ne pas mettre en cause le pouvoir d'agir des allocataires du RSA avec le glissement vers le travail gratuit et/ou un accompagnement non approprié.
- Préconise la coordination des dispositifs pour les allocataires du RSA.
- Vigilance particulière pour l'accompagnement des jeunes et des seniors demandeurs d'emploi.

## Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe »

Le contexte politique et budgétaire incertain, marqué notamment par l'attente du vote du projet de loi de finances, le manque de visibilité sur les recettes des collectivités territoriales et la contraction des dépenses, incite la Région Occitanie à une grande prudence dans ses Orientations Budgétaires pour 2025. Si un recul manifeste des actions n'est pas encore observé, un certain ralentissement se fait sentir : les initiatives semblent perdre en vitalité, laissant les projets en cours se poursuivre jusqu'à leur achèvement, sans véritable élan de renouvellement ni d'innovation. La diminution de 140 millions d'euros en investissement et la réduction de 3 % à 5 % des dépenses de fonctionnement reflètent cette tendance à un essoufflement progressif.

### Continuités

Dans la continuité des exercices budgétaires précédents, le plan littoral 21 et les ports régionaux restent les deux axes majeurs d'intervention de la Région sur le volet littoral.

#### Plan littoral 21

Le CESER salue la poursuite du **Plan littoral 21**, et les actions d'adaptation au changement climatique et de résilience écologique annoncées pour la période 2023-2027. Cependant, **il s'interroge** sur le déploiement de ces actions compte tenu des incertitudes sur les finances publiques, l'État s'étant engagé lors de la signature de la convention État-Région Plan Littoral 21 à contribuer à hauteur de 58 M€, et la Région à 43 M€.

Le CESER **souhaite donc un éclairage sur le phasage du déploiement de ce plan**, notamment en ce qui concerne la **recomposition spatiale face à l'accroissement du recul du trait de côte**, l'accélération des risques de submersion marine, la raréfaction des ressources foncières. À cet égard, les actions engagées par la DIRMER (Direction de la Mer) en matière d'adaptation du littoral et de recomposition spatiale gagneraient à être déclinées et chiffrées précisément dans le BP 2025.

La structuration des filières de l'économie bleue à travers les contrats pêche et conchyliculture représentent un atout, salué par le CESER qui propose d'étendre ce type de dispositif à d'autres secteurs de l'économie bleue.

#### Ports régionaux

Le CESER soutient les investissements dans les activités portuaires et constate les efforts très importants déployés sur les **ports régionaux**. Toutefois, ces investissements pourraient sembler en décalage avec les ambitions affichées dans le Plan littoral 21 d'adaptation du littoral aux conséquences du dérèglement climatique d'une part, et avec la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte d'autre part.

L'extension du port de Port-La Nouvelle, livrée en 2024, représente 74 % des investissements réalisés sur le budget « Tourisme et Méditerranée » pour la mandature 2021-2027, laissant 26 % restant au Plan littoral 21. Ces chiffres illustrent les priorités régionales, alors que de larges pans de l'économie bleue soutenus dans le Plan Littoral 21 risquent d'être impactés par les conséquences du dérèglement climatique.

## Nouveautés

### Infrastructures portuaires

Le CESER soutient les projets de modernisation des infrastructures portuaires et observe le report du projet concernant le port de Sète, en lien avec le contexte financier.

En ce qui concerne la deuxième phase d'aménagement du port de Port-La Nouvelle, qui sera coordonnée par la SEMOP, le CESER souhaite des clarifications sur les modalités de la participation de la Région, et notamment sur sa contribution financière à la SEMOP.

### Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe

Le Parlement de la Mer et l'Observatoire régional de la parité lancent un projet lors de la 7<sup>e</sup> Quinzaine franco-allemande en avril 2025 pour féminiser les métiers portuaires. Cette initiative, saluée par le CESER, s'aligne sur les recommandations déjà émises pour développer l'économie bleue et répondre aux objectifs régionaux.

### Solidarités maritimes

À la suite des Premières Assises du Droit de la Mer et des Solidarités maritimes, la Commission 6 « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe » encourage fortement la Région à poursuivre ses efforts en 2025 pour améliorer l'accueil et la régularisation des migrants et propose de réitérer cette manifestation en 2025.

## Manques

### Activités marines : soutien des ports de pêche et des criées

Le CESER insiste sur l'importance de soutenir l'avenir des ports de pêche et notamment des criées dans un contexte de grande vulnérabilité de la filière, indépendamment des actions inscrites dans le Plan littoral 21. Il est essentiel que la Région:

- définisse sa stratégie à court et moyen terme pour soutenir et rendre attractive des criées fragilisées et déficitaires ;
- relance le soutien à la transformation des produits de la mer, pêche et conchyliculture, actuellement délaissé, afin de valoriser l'économie locale et développer des filières d'emploi.

Le programme "l'Occitanie dans mon assiette" pourrait établir un pourcentage objectif de produits de la pêche méditerranéenne dans les cantines régionales, notamment pour les lycées du rétro-littoral, en partenariat avec les criées et industries locales.

### Budget vert : compléter l'évaluation « Climat »

Le CESER salue la démarche initiée depuis le BP 2021 par la Région Occitanie pour élaborer un Budget Vert, permettant ainsi d'identifier l'impact des politiques régionales sur les émissions carbone, les politiques les plus vertueuses étant classées « très favorables au climat », les moins vertueuses « défavorables au climat ».

Il suggère de compléter cette approche en identifiant l'impact des politiques régionales sur la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, compte tenu de leur importance cruciale pour le climat. À titre d'exemple, les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie contribuent à limiter les effets du dérèglement climatique :



- par leurs fonctions hydrologiques : éponges naturelles qui freinent les inondations, rechargent les nappes phréatiques, atténuent les débits des crues, soutiennent le débit d'étiage ;
- par leurs fonctions biochimiques : filtre naturel permettant la séquestration de métaux lourds (grâce aux roselières), stockage de carbone, etc.

### Promotion des femmes dans les métiers techniques portuaires : un enjeu économique et social

La Méditerranée représente 3 % du commerce maritime mondial, mais les femmes occupent seulement 1,2 % des postes dans ce secteur, tandis qu'en Occitanie le chômage féminin reste élevé et les inégalités salariales marquées. La féminisation des métiers portuaires encore dominés par les hommes, apparaît comme une solution pour améliorer l'inclusion professionnelle et l'équilibre économique régional.

### Stabiliser les subventions allouées

Le CESER insiste sur la nécessité de donner de la visibilité aux structures (associations, EPTB, syndicats mixtes, ...) qui agissent sur le terrain et jouent un rôle majeur pour :

- animer la concertation des citoyens vis-à-vis des enjeux liés au dérèglement climatique (impact du recul du trait de côte sur l'habitat, les activités, etc.) ;
- éduquer à l'environnement, mettre en œuvre une démocratie environnementale ;
- améliorer la gouvernance partagée des territoires en associant les usagers.

Ces actions sont des clés notamment pour engager une recomposition spatiale concertée et apaisée, et **repenser l'aménagement du littoral, axe du Plan littoral 21**.

Le CESER appelle la Région à assumer un rôle central dans cette démarche et demande des éléments chiffrés précis sur le soutien à ces activités dans le BP 2025, ainsi que la pluriannualité des financements, essentielle pour assurer la pérennité des actions.

### Appuyer le réseau des CES de l'Arc méditerranéen

Créé le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et présidé actuellement par le CESER Occitanie, le réseau des CES de l'Arc méditerranéen a initié en 2024 un travail sur 2 thématiques :

- les plastiques en Méditerranée dans la perspective de créer un observatoire sur ce sujet ;
- les conséquences du dérèglement climatique sur la ressource en eau et l'adaptation des modèles agricoles.

## Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »

### Les continuités

#### CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES

La collectivité poursuit la stratégie culturelle 2022-2028 « pour une culture partout et pour tous » qui vise le triple objectif d'un accès territorial équilibré à la culture, d'une forte dimension identitaire et une politique résolument sociale et inclusive. Ces objectifs politiques se déclinent au travers de 5 ambitions : émanciper, relier, structurer, transformer, réinventer ; un projet social, technique et politique et des valeurs qui semblent continuer d'inspirer le volontarisme de l'Exécutif, au-delà et en dépit des contraintes budgétaires.

Face à la limitation de ses recettes en 2025, la Région considère qu'elle doit rationaliser et hiérarchiser ses dépenses. Une réduction des dépenses de 3 à 5 % répartie sur l'ensemble des postes budgétaires est annoncée. La Région recentre sa stratégie culturelle sur les principaux enjeux sociaux et de développement et envisage des restructurations radicales.

La Région maintient son soutien à un secteur culturel particulièrement éprouvé par l'impact de l'inflation et du coût des énergies, à subventions constantes. Le CESER relève ses choix prioritaires, dans la poursuite des plans régionaux :

- **Le Plan Langues**

Le Plan Langues, qui concerne les langues régionales vivantes, l'Occitan et le Catalan, bénéficiera d'un soutien renforcé. Ce plan répond à une dimension culturelle et identitaire, reconnaît la diversité des cultures régionales et favorise leur pérennité.

- **Le secteur du spectacle et des arts vivants**

Le DOB promet une « attention particulière » vis-à-vis de ce secteur (création, diffusion) et la poursuite de la concertation territoriale avec les acteurs de terrain concernés, pour déterminer les enjeux et les thèmes majeurs. Il paraît en effet utile de s'assurer des enjeux et des thèmes majeurs à prendre en compte auprès des acteurs de terrain, dans un contexte de raréfaction des recettes et des dépenses. Une concertation territoriale accrue avec les acteurs de la culture, y compris avec les représentations syndicales du secteur, est préconisée depuis plusieurs années par le CESER. Il s'agit aussi d'un secteur de création émergente, propre à l'expression de singularités, d'engagements, de créations originales et de proximité des publics.

- **Le soutien aux filières industrielles :**

Le développement de l'Industrie cinématographique et le Contrat de filière auteurs, librairies, édition, en lien avec le Centre national du Livre seront poursuivis. Ce sont des secteurs qui interagissent de façon transversale sur le développement territorial : économique, emploi, culturel, social, éducatif, attractivité territoriale. Tout investissement génère dès lors un effet levier important et une plus-value territoriale tout aussi importante. Le CESER rappelle son avis du 14 novembre 2023 sur la filière audiovisuelle et cinématographique d'Occitanie, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables, d'inclusion sociale et professionnelle, de rayonnement culturel régional, d'attractivité territoriale, et son approbation du soutien de la Région à cette filière. Il s'inquiète de l'impact des réductions de subventions et de la fusion des agences culturelles sur l'élan qui avait été apporté au développement de ce secteur. Il souhaite être tenu informé de l'avancée, de l'aboutissement et de l'impact régional du

projet PICS STUDIO de construction de studios de tournage à vocation internationale, près de Montpellier, dont l'ouverture était annoncée pour 2025.

- **Investissements structurants**

La Région poursuit ses investissements au bénéfice de sites et de projets culturels emblématiques sur le territoire. Elle devra poursuivre son travail de concertation en amont avec les instances représentatives des usagers et plus particulièrement des personnes en situation de handicap lors de la rénovation des « établissements recevant du publics (ERP) culturels ».

- **Conservation et restauration patrimoniale régionale**

La Région veille à la conservation, à la restauration et à l'accès des populations au patrimoine naturel et architectural, ainsi que mobilier et artistique régional hérité de son histoire, qui entrent dans le capital paysager et touristique remarquable de l'Occitanie.

## **SPORT**

La Collectivité poursuit les différents axes de la stratégie en cours qu'elle a arrêtée en 2022, en matière de clubs sportifs, de manifestations sportives structurantes, de sport scolaire, de sport et handicap, d'athlètes de haut niveau, de ligues et de comités régionaux, de création ou de réhabilitation d'équipements sportifs, notamment des CREPS et promeut le concept de « Sport-Santé ».

- **Les effets bénéfiques du sport sur la santé**

Le CESER exprime des réserves concernant l'utilisation du terme « sport-santé », qui renvoie à une approche trop médicale, et préconise plutôt de parler d'« activités physiques et sportives » (APS).

Dans un objectif de santé publique et alors que le Sport était décrété « Grande Cause Nationale » en 2024 par le Président de la République, il est important d'intégrer le soutien à la pratique d'activités physiques et sportives dans les priorités de la Collectivité, afin d'agir sur la prévention des maladies chroniques notamment et sur la réduction des dépenses de santé. L'APS améliore le bien-être et la qualité de vie des citoyens, tout en réduisant les inégalités d'accès à la pratique. Elle répond également aux enjeux de lutte contre la sédentarité, dès le plus jeune âge, avec une action renforcée préconisée vers les jeunes. En complément, il conviendra de lutter contre toute forme de déviance liée au sport (dopage, violences...) et pouvant nuire à l'intégrité des pratiquants.

## **SANTÉ**

- **La lutte contre les déserts médicaux et pour un accès territorial équilibré aux soins de premier recours**

La Région Occitanie s'est engagée avec beaucoup de volontarisme dans la lutte contre les déserts médicaux, notamment en créant le GIP « Ma santé ma région » et le CESER a soutenu cette initiative dont les objectifs sont le développement équilibré des territoires et l'égalité des populations devant l'accès aux soins de premier recours, en milieu rural tout particulièrement. Toutefois, tout en actant la volonté politique de la Région de poursuivre dans cette voie, le CESER estime que le dispositif déjà déployé doit faire l'objet d'une évaluation a minima sur les items suivants :

- l'amélioration qualitative et quantitative de l'accès aux soins dans les territoires concernés ;
- les conditions du recrutement des professionnels de santé qui ne doivent pas s'opérer au détriment des offreurs de soins déjà existants ;

- la non concurrence avec des centres de soins portés par d'autres collectivités et la véritable réponse à des besoins de santé publique.

- **L'enjeu du recrutement**

Le recrutement de personnel médico-social et sanitaire dans les établissements constitue pour notre région un enjeu stratégique, du fait des besoins croissants générés par le double facteur du vieillissement de la population et de la croissance démographique annuelle.

Le CESER salue la poursuite par le Conseil régional, cette année encore, de l'augmentation des places de formation destinées aux professionnels paramédicaux, sanitaires et en travail social, sous réserve de la pérennisation des engagements financiers de l'État, ainsi que le financement de bourses d'études pour les étudiants du secteur sanitaire.

Le CESER avait par ailleurs préconisé le développement des options santé dans les lycées pour soutenir les vocations. Il se félicite de voir cette piste retenue par la Région à compter de 2025.

La Région complète cette action par le soutien des organismes de formation autorisés et agréés (frais de fonctionnement, équipements pédagogiques, modernisation/réhabilitation), de façon à ne négliger aucune piste d'amélioration et à favoriser l'effet synergique de ses investissements en matière de santé.

Toutefois, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que la création de filières de formation et l'augmentation des places ne suffira pas à répondre aux difficultés de recrutement dans ces métiers en tension, dans la mesure où la pénurie de personnel est essentiellement due à la non attractivité, multifactorielle, de ces carrières.

Pour être efficiente, la formation doit pouvoir aboutir à une employabilité locale, à un niveau de rémunération attractif, à des modalités de carrière évolutives assorties de passerelles, à des conditions de travail qui répondent à la quête de sens liée à un soin humanisé à la personne, ainsi qu'à un niveau d'effectifs suffisant pour réduire les risques d'épuisement, de burn-out et de changement d'orientation professionnelle.

## **SOLIDARITÉS, INCLUSION, ÉGALITÉ**

- **L'enjeu du logement social**

Le CESER approuve le recentrage de l'action régionale sur l'enjeu phare du territoire en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité : le logement social, dans le cadre de son Plan Habitat durable, associé à l'exigence d'une transition énergétique, et le logement à loyer maîtrisé, au bénéfice de publics prioritaires. Le logement est la première forme d'inclusion sociale et d'accès à la santé, à la sécurité, à la sociabilisation, à la formation, à l'accès aux droits. C'est un domaine essentiel d'une politique sociale.

Le CESER préconise une accessi-conditionnalité comme critère d'éligibilité de subvention régionale (respect des normes d'accessibilité avec la prise en compte de la conception universelle et de la qualité d'usage pour tous) au même titre qu'il y a l'éga-conditionnalité et l'éco-conditionnalité en matière de politique culturelle régionale.

## Les ruptures

### CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES

Les ruptures liées à des fins de financement se préciseront lors du budget primitif et plus encore lors du prochain compte administratif du budget 2025. La fusion des agences est une rupture importante, dont toutes les conséquences ne sont pas effleurées dans le DOB. Un point de vigilance à ce sujet : les actions de soutien aux filières industrielles précitées ne mentionnent pas le secteur relatif à la future ex-agence Occitanie en Scène.

### SPORT

Le DOB ne présente pas de rupture.

### SANTÉ

Le DOB ne présente pas de rupture.

### SOLIDARITÉS, INCLUSION, ÉGALITÉ

Le DOB ne présente pas de rupture.

## Les nouveautés

### CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES

- **Une nouveauté phare : la création d'une « agence culturelle unique, dans le cadre d'un grand chantier avec l'État »**

La Région cherchera à réaliser des économies d'échelle en réduisant ses 9 agences régionales à 3 agences seulement. Cela concernera notamment ses 3 agences culturelles (Occitanie en Scène, Occitanie Livre, Occitanie Films), qui seront fusionnées en une seule agence. Au-delà de l'intention financière, le document d'orientations budgétaires régional ne présente ni le chantier de l'État évoqué (genèse, objectifs, contenu, calendrier, moyens, modalités partenariales), ni le projet de fusion de ses 3 agences culturelles en 1 seule (modalités de fusion en termes de locaux, de réduction d'effectifs, redéfinition des modalités de gouvernance des agences, des moyens financiers et de réduction des actions menées jusqu'ici par les 3 agences). Or le contenu du projet aura nécessairement un impact significatif sur le secteur subventionné.

Néanmoins, l'action régionale ne devrait pas faiblir s'agissant du soutien aux acteurs des filières industrielles et culturelles qui sous-tendent ces secteurs, car celles-ci sont autant de moteurs de développement économique et social, ainsi que d'attractivité territoriale. C'est pourquoi la Collectivité maintient, autant que faire se peut, une stratégie de soutien qui table sur un développement d'avenir pour éviter l'effondrement territorial, en dépit des graves difficultés financières nationales.

- **L'accompagnement des acteurs culturels vers une plus grande durabilité de leur modèle de développement**

Cet objectif n'est pas explicite. Aussi est-il difficile d'apprécier s'il s'agit d'une nouveauté ou d'une continuité d'action. Toutefois, le CESER a régulièrement réclamé la sécurisation financière des organismes partenaires de la Collectivité qui contribuent au développement territorial et à l'accompagnement social et culturel des publics. De même, il adhère à un objectif de transformation

et de durabilité du modèle de développement régional. L'affirmation de ces deux objectifs, au sein d'une même thématique, semble dès lors aller dans le bon sens et poursuivre un cap vertueux ; même si rien n'est dit sur les modalités et les actions prévues, ce qui empêche le CESER de se prononcer sur leur pertinence. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la survie et le développement du secteur culturel.

## **SPORT**

Le DOB ne présente pas de nouveauté.

## **SANTÉ**

Le DOB ne présente pas de nouveauté.

## **SOLIDARITÉS, INCLUSION, ÉGALITÉ**

Le CESER s'étonne de l'apparition, cette année, de la coopération européenne et internationale de la Région, qui relève de la Direction régionale de l'Europe et de l'International, dans le chapitre consacré aux solidarités, à l'inclusion et à l'égalité, qui relèvent de la Direction des Solidarités et dont les mesures sont destinées à la population régionale. Il s'interroge sur les raisons de cet appariement et sur son impact éventuel sur l'enveloppe budgétaire respectivement allouée à chacun de ces domaines.

## **Les manques**

### **CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES**

Cette année encore, le CESER préconise qu'un point de vigilance soit porté à l'accessibilité du patrimoine, des lieux de pratique et de diffusion, des événements et festivals, ainsi qu'à la formation des professionnels en contact avec le public sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Il préconise également le soutien des projets et sites culturels engagés dans des démarches d'éco-responsabilité.

Le CESER préconise une concertation avec les cofinanceurs et avec les organisations syndicales dans le cadre des Comités régionaux des professions du spectacle (COREPS), ainsi qu'une définition concertée de l'éga-conditionnalité et de l'éco-responsabilité avec les partenaires financiers de la culture, en vue d'une convergence technique et financière des plans d'investissement. Dans un contexte de baisse des moyens financiers et face aux enjeux de la transition, il est d'autant plus nécessaire de coordonner et d'optimiser l'efficacité des moyens publics.

## **SPORT**

- **Quelles priorités ?**

Le CESER est favorable à la promotion du sport en tant que facteur de santé, notamment dans la lutte contre l'obésité et la sédentarité, de bien-être, de socialisation, d'apprentissage de la relation et du respect de l'autre, de participation à une motivation et à un projet communs, utile à la cohésion sociale. Dans un contexte de choix de priorités financières, le CESER préconise dès lors de poursuivre le soutien de la pratique sportive et des clubs amateurs, qui remplissent cette fonction sociale et éducative, ainsi que celui d'athlètes appartenant à des disciplines confidentielles et peu soutenues, plutôt que de financer des grands clubs sportifs dotés de moyens importants.

- **L'éga-conditionnalité**

Le CESER note que les OB n'évoquent pas l'action régionale en faveur de la pratique sportive des femmes et de la prise de responsabilité des femmes dans la gouvernance des clubs et des institutions sportives. Le CESER préconise l'extension de l'éga-conditionnalité (égalité Femmes-Hommes) à la politique territoriale du sport. Il préconise aussi une éducation des jeunes au respect de l'autre dans les sports collectifs et non collectifs et la lutte contre les violences et les incivilités.

- **Coconstruire l'Héritage olympique et paralympique en Occitanie**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) 2024 doivent être un levier pour dynamiser la pratique sportive et parasportive. Ils doivent engager la rénovation ou la construction d'infrastructures accessibles bénéficiant à tous les publics. L'engouement suscité doit permettre de développer des programmes d'éducation, de citoyenneté et d'inclusion sur le territoire. L'Héritage doit s'étendre au-delà de la pratique elle-même, avec le soutien de la formation d'entraîneurs, d'arbitres, de bénévoles locaux et le déploiement d'emplois de professionnels visant à accompagner la structuration du Mouvement Sportif. Le Bureau du CESER du 7 octobre 2024 a décidé de s'auto-saisir sur la question de l'héritage olympique des Jeux de Paris en Occitanie.

Les athlètes handisport d'Occitanie ont notamment marqué les jeux olympiques et paralympiques. La demande de jeunes en situation de handicap pour pratiquer des sports va nécessairement croître ou exploser. Aussi faut-il anticiper cette demande en prévoyant l'accueil de ces jeunes dans les clubs, tant du point de vue logistique (entraînement, déplacements, achat de matériel, accessibilité des salles, des vestiaires, des stades, etc.) que de la pratique du sport loisir, porte d'entrée vers le sport de haut niveau. En conséquence le fonds spécifique d'accessibilité doit être à la hauteur de cet enjeu. Le CESER recommande qu'une attention particulière soit portée sur l'accessibilité des équipements, des événements et de l'offre de pratique aux publics vulnérables ou en situation de handicap. Le CESER préconise le soutien de la collectivité au recrutement de bénévoles au bénéfice des activités sportives et handisports, para-sports et sport adapté, ainsi que des emplois dans le domaine du sport. Il préconise également que la collectivité veille à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements de proximité en accès libre, ainsi qu'aux manifestations et événements sportifs organisés.

- **Quels moyens ?**

Le CESER souhaitera connaître les moyens financiers qui seront mis en œuvre pour chaque programme d'aide déployé en 2025. Au regard des contraintes budgétaires annoncées, le CESER exprime son inquiétude sur les conséquences d'une éventuelle diminution des subventions au tissu sportif associatif et souhaiterait connaître les pistes d'actions envisagées pour accompagner le Mouvement Sportif dans l'évolution de modèles économiques viables et réalistes.

## **SANTÉ**

- **La santé environnementale**

Le CESER préconise le renforcement de l'éducation citoyenne des jeunes à la responsabilité environnementale et aux risques environnementaux collectifs, dans le cadre du plan régional de santé-environnement (PRSE4). Il préconise l'utilisation du terme de « santé environnementale » pour désigner l'impact sanitaire de ces risques et un plan partenarial de lutte sectorielle contre ces expositions, en partenariat avec l'État.

- **L'accessibilité des équipements médicaux et la formation à l'accueil des publics**

Il convient par ailleurs que la Région s'assure de l'accessibilité des établissements, des équipements et du matériel de diagnostic ou de soins qu'elle subventionne, ainsi que de la formation du personnel soignant destiné à s'en servir. Le CESER préconise également la formation des personnels d'accueil et des personnels soignants des établissements de soin et des Maisons de Santé à la mise en œuvre de protocoles d'accueil adaptés à la spécificité des publics accueillis (personnes en situation de handicap, personnes ne parlant pas le français, personnes en situation d'illectronisme, etc.) ; tant pour assurer le confort des personnes accueillies que pour faciliter la mise en œuvre, par les professionnels, de réponses préétablies et adaptées aux situations complexes qu'ils sont amenés à rencontrer dans l'exercice de leur métier.

- **La régulation territoriale et l'évaluation du déploiement des Maisons de santé**

S'il reconnaît l'utilité majeure de l'action régionale en matière de lutte contre les déserts médicaux, le CESER déplore l'absence de coordination du maillage territorial de ces établissements avec les différents niveaux de collectivités, qui peut parfois aboutir à des implantations concurrentielles, à peu de distance les unes des autres. Ces investissements publics ne devraient pas être redondants, mais répondre à une complémentarité et être basés sur une analyse objective des besoins territoriaux. Une autorité régulatrice régionale devrait intervenir (ARS) pour y veiller, dans le cadre d'autorisations.

## **SOLIDARITÉS, INCLUSION, ÉGALITÉ**

- **La prise en compte du handicap dans le domaine de la santé**

Le CESER salue les actions prévues pour l'égalité, contre les discriminations, notamment au bénéfice de personnes en situation de handicap social, professionnel, culturel, sportif, éducatif. Il relève toutefois un manque dans cette liste : la prise en compte du handicap dans le domaine de la santé, évoqué supra. Cet enjeu est important pour que les personnes handicapées ne perdent pas de chances de vie ou d'espérance de vie au regard des personnes valides, ce qui constitue une discrimination vitale.

- **Le soutien des associations de l'économie sociale et solidaire et de leurs bénévoles**

Le CESER conduit actuellement des travaux sur la pauvreté et la précarité en Occitanie. À cette occasion, il a pu constater le rôle social capital que jouent les associations, notamment caritatives, et les organismes partenaires des collectivités qui œuvrent sur le terrain. Ces acteurs vont au-devant des publics éloignés de toute inclusion sociale et les accompagnent sur le long terme, jusqu'à permettre leur accès et leur recours aux droits sociaux, ainsi qu'une résilience sociale parfois difficile à atteindre.

Ces organismes vivent essentiellement de l'action de bénévoles qui portent souvent ces situations à bout de bras, avec peu de moyens. Dans un contexte d'arbitrage des financements associatifs, il est essentiel de sécuriser l'action de ces associations et de ces personnels en créant une labellisation de « sentinelle sociale » qui sera accordée aux associations reconnues pour le caractère essentiel de leur action sociale et en sanctuarisant pluri annuellement les financements publics qui permettent leur action.

Le CESER préconise également la création d'un statut des bénévoles qui les protège juridiquement, la création d'un crédit d'impôt et d'un statut fiscal particulier, ainsi que la création de points retraite. Les bénévoles devraient ainsi bénéficier d'une forme de reconnaissance officielle qui leur soit socialement et professionnellement utile.





**ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA RÉGION  
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE  
CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE**





**ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE**

**ADOPTÉE**

**Rapporteur : Francis DECOUCUT**

**Bureau du CESER le 7 octobre 2024**



La présente contribution portant « Analyse du compte administratif 2023 de la Région Occitanie » a été préparée par la Commission des Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et Évaluation des politiques publiques du CESER, validée par ladite commission le 18 septembre 2024, rapportée par Francis DECOUCUT et validée en Bureau du CESER du 7 octobre 2024.

Membres de la Commission :

Karen SERRES, Présidente de la commission

Marc BORNERAND	Béatriz MALLEVILLE
Spelca BUDAL	Cédric MARROT
Cédric CABANES	Franck MARY-MONTLAUR
Nathalie CASALÉ	Sabine MASERATI
François CAZES	Myriam MAURY
Sophie COLLARD	Jean-Jacques MINANA
Francis DECOUCUT	Laurent NGUYEN
André DUCOURNAU	Florian PASCUAL
Maguelone ESCANDE MUS	Martine PEDULLA
Hubert FAURE	Yann PUECH
Michel FRANQUESA	Florence PRATLONG
Chrystèle GAILLAC	Michel RAFFI
Samuel HERVE	Géraldine RUSCASSIER
Claudie HOUSSARD	Karine SABAH
Philippe LAFFORGUE	Alexandre SEMENADISSE
EmelineLAFON	Geneviève TAPIÉ
Jean-Pierre LHERM	Sabine VENIEL LE NAVENNEC
Marie-Martine LIMONGI	Sylvain VIDAL
Lionel LOREAUX	Jean-Marc VIGUIER
Virginie MAHDI	



## REMERCIEMENTS

Le Compte administratif 2023 de la Région Occitanie a été présenté devant la Commission « *Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et Évaluation des politiques publiques* » du CESER Occitanie, le 4 septembre 2024, par :

- Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission des finances, Rapporteur général du Budget ;
- Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances et du contrôle de gestion ;
- Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, Budget, Stratégie et Ressources financières.

Les échanges fructueux et constructifs qui ont suivi cette présentation ont permis de nourrir l'analyse du CA 2023.

Les conseillères et conseillers du CESER leur en sont particulièrement reconnaissants.





## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS .....</b>	<b>3</b>
1.1. Le contexte réglementaire .....	3
1.2. Le contexte national et international .....	3
1.3. La région Occitanie.....	4
<b>II. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE BUDGÉTAIRE 2023 .....</b>	<b>5</b>
2.1. Trois axes d'analyse exposés par le CESER lors de l'analyse du budget 2023 .....	5
2.2. L'analyse des grands équilibres financiers de 2019 à 2023 (montants en millions euros) .....	5
2.3. Les principaux postes de dépenses.....	10
2.4. Les recettes et les limites du dispositif .....	12
<b>III. FOCUS SUR CERTAINES COMPOSANTES DES DÉPENSES ET DES RECETTES .....</b>	<b>14</b>
3.1. L'environnement.....	14
3.2. L'éducation et la formation professionnelle.....	15
3.3. La santé .....	18
3.4. L'économie sociale et solidaire et la vie associative .....	19
3.5. Le logement .....	20
3.6. L'égalité femme homme .....	22
3.7. La gestion de la dette.....	24
<b>IV. POINTS DE VIGILANCE ET PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>26</b>
4.1. L'environnement.....	26
4.2. L'éducation et la formation professionnelle.....	27
4.3. L'économie sociale et solidaire et la vie associative .....	28
4.4. Le logement .....	28
4.5. L'égalité femme homme .....	28
4.6. L'encours de la dette.....	29
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>



## **INTRODUCTION**

Le compte administratif a pour objectif de présenter les résultats de l'exercice écoulé et de mettre en perspective les ouvertures de crédits inscrits au budget et les réalisations effectives de recettes et de dépenses constatées à la clôture.

En ce sens, il est un outil d'analyse que le CESER a souhaité s'approprier pour vérifier l'adéquation entre prévisions et réalisations, analyser les écarts et se projeter sur les exercices à venir. Le compte administratif doit se concevoir comme une matrice de réflexion pour, à partir de chiffres constatés, analyser objectivement la traduction des choix politiques et sociaux de la Région dans leur mise en œuvre.

Le CESER, dans une contribution forcément incomplète, puisque des chapitres aussi importants que l'action économique ou les transports et mobilités durables n'ont pas été étudiés, a choisi de mettre l'accent sur certains domaines qui relèvent des compétences règlementaires de la Région ou qui ont déjà fait l'objet d'avis ou de contribution.

Après une analyse des principaux éléments contextuels (I), le CESER a travaillé sur les recettes et les dépenses à partir d'une analyse budgétaire (II) avant de faire un focus sur certains thèmes ou chapitres budgétaires (III). Enfin, il a énuméré quelques points de vigilance et formulé quelques préconisations (IV) afin d'alimenter les réflexions à mettre en œuvre lors de l'élaboration des Avis sur les orientations budgétaires et le budget primitif de l'exercice 2025 et suivants.



## I. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

### 1.1. Le contexte réglementaire

Conformément à la réglementation, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À la clôture de l'exercice (31 janvier N+1) il établit le compte administratif du budget.

L'article 424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que *“Préalablement à leur examen par le Conseil Régional, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs (...) :*

*3) Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales.”*

Notre Région interprète de manière stricte la notion *d'orientation budgétaire* et considère, comme beaucoup d'autres, que le compte administratif n'a pas vocation à orienter, mais à rendre compte ; raison pour laquelle le CESER est appelé à donner, non un Avis, mais une simple analyse contributive, située au demeurant après le vote par l'Assemblée délibérante. *A contrario* certains CESER (Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône Alpes) sont saisis pour Avis avant le 30 juin.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives de recettes et de dépenses ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

### 1.2. Le contexte national et international

En 2022, puis en 2023 l'économie mondiale a été ébranlée par une série de chocs graves qui se sont renforcés mutuellement : si la pandémie de COVID-19 s'est grandement effacée, la guerre en Ukraine et les crises alimentaire et énergétique qui en ont résulté, la forte inflation (et par suite le renchérissement des coûts), et l'augmentation du prix de la dette se sont renforcées dans un contexte toujours marqué par l'urgence climatique. Parallèlement, la croissance de la production mondiale s'est ralentie, pour atteindre l'un des taux de croissance les plus faibles de ces dernières décennies.

Le durcissement des conditions financières mondiales, associé à un dollar fort, a aggravé la vulnérabilité budgétaire y compris l'endettement dans les pays en voie de développement. Depuis la fin de l'année 2021, plus de 85 % des banques centrales du monde entier ont durci leur politique monétaire et relevé leurs taux d'intérêt afin de maîtriser les tensions inflationnistes et d'éviter la récession.

D'après le rapport de l'ONU publié en janvier 2024<sup>1</sup>, le ralentissement de la croissance risque de compromettre encore davantage les résultats durement acquis en matière de développement durable et d'aggraver les effets néfastes des crises actuelles. En 2022, déjà, le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë avait plus que doublé par rapport à 2019, s'élevant à près de 350 millions de personnes. En plus d'entraver les efforts d'éradication de la pauvreté, une période prolongée de faiblesse économique et de ralentissement de la croissance des revenus limiterait la capacité des pays à investir plus largement en faveur des objectifs de développement durable alors qu'ils auraient besoin de plus d'investissements pour relancer la croissance.

### **1.3. La région Occitanie**

Plus de 6 millions de personnes vivent en Occitanie. Entre 2015 et 2017, la population croît de 0,7 % par an, soit environ de plus de 41 000 personnes/an. Un phénomène démographique porté par les migrations notamment de retraités, avec des impacts notables sur les besoins en santé, la prise en charge des personnes âgées, et la recherche d'emploi pour les actifs. En même temps, la fécondité reste relativement faible (1,68 enfant par femme) et le vieillissement y est particulièrement marqué (102 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 25 ans).

En Occitanie, 461 000 ménages répondent aux critères de la précarité en 2023, soit 16,8 % de la population de la région. Le taux de pauvreté (17,5%) est plus élevé qu'en France métropolitaine (14,9 %) ; l'Occitanie se situe au 3e rang sur les 13 régions métropolitaines. À l'échelle départementale, seuls l'Aveyron et la Haute-Garonne (13,7 %) sont moins pauvres que la moyenne de la France métropolitaine. Les Pyrénées-Orientales (20,7 %), l'Aude, le Gard et l'Hérault figurent parmi les sept départements métropolitains les plus pauvres. L'écart du taux de pauvreté à la moyenne nationale est également plus important dans les espaces ruraux.

Trois ménages sur dix parmi les moins de 30 ans sont en situation de pauvreté monétaire contre un sur dix parmi les 60 ans ou plus, mais ce trait est plus ou moins marqué à tous les âges. Les familles monoparentales et les personnes seules sont plus affectées.

L'Occitanie est la 2e région de France métropolitaine après les Hauts-de-France concernant le taux de pauvreté des familles monoparentales. Les situations de pauvreté sont plus souvent vécues par les femmes, qui sont plus fréquemment concernées que les hommes par la monoparentalité ou par de faibles revenus. Ces ménages les plus modestes subissent de plein fouet les augmentations du prix de l'énergie et de l'alimentation. Les prestations sociales qui ont évolué légèrement moins vite que l'inflation (4,6 % contre 4,9 %) sont la première composante des revenus des ménages pauvres.

Par ailleurs, l'Occitanie présente le 2eme taux de chômage le plus fort de France. Au 3ème trimestre 2023, le taux de chômage en Occitanie était de 8,8 % contre 7,2 % en France métropolitaine. 559 450 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégories ABC dont 59 % (328 170) en catégorie A.

---

<sup>1</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 4 janvier 2024.

## II. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE BUDGÉTAIRE 2023

### 2.1. Trois axes d'analyse exposés par le CESER lors de l'analyse du budget 2023

Dans son avis sur le projet de budget 2023 de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée soumis au vote de l'assemblée plénière du 13 décembre 2022, le CESER Occitanie analysait le cadre budgétaire sous trois axes majeurs :

- une approche budgétaire précautionneuse, nourrie par des recettes incertaines, essentiellement assises sur la collecte de la TVA (en remplacement de la CVAE depuis 2022), mais largement déconnectées de l'activité du territoire, des ressources assises sur de la consommation d'énergie carbonée (TICPE) et sur la fiscalité des cartes grises ; mais une approche à contre-courant des objectifs régionaux en matière de réduction des gaz à effet de serre ;
- une continuité dans la stratégie financière, avec un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et du poids de la dette pour reconstituer et conforter l'autofinancement net en limitant le recours à l'emprunt.

Dans un contexte inflationniste dans lequel les grands équilibres économiques, sociaux et environnementaux sont soumis à de nombreux facteurs exogènes, la collectivité a choisi la diversification et la sécurisation des ressources de financement en privilégiant des financements bancaires et obligataires à taux fixes.

- un niveau d'investissement élevé pour financer les trois piliers du budget primitif 2023 : l'éducation, la souveraineté économique et la transformation écologique.

Le CESER notait que l'Occitanie conservait en 2023 son rang de première région en investissement par habitant. Les montants inscrits en investissement s'élevaient à 1,34 milliard d'euros en 2023 pour 1,37 milliard d'euros en 2022 et 1,29 milliard en 2021.

Le CESER avait identifié trois points de tension :

- les transports scolaires ;
- la situation des emplois saisonniers ;
- la gestion des lycées avec l'explosion des coûts de l'énergie.

### 2.2. L'analyse des grands équilibres financiers de 2019 à 2023 (montants en millions euros)

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	2636.3	2469.1	2582.6	2684.8	2659.3
Dépenses de fonctionnement	2086.8	1982.3	2110.8	2144.5	2084.1
Épargne de gestion	549.6	486.8	471.8	540.3	575.6



Intérêts de la dette	31.6	33.1	33.7	41.4	67.8
Épargne nette	414.5	343	305.9	330.5	349.1
Recettes propres d'investissement	434.4	388.4	506.2	511.8	589.7
Emprunts nouveaux	151	555	586	480	339
Dépenses d'investissement	1113.4	1368	1588.4	1509.1	1431.2
Recettes totales	3221.7	3412.6	3674.8	3676.6	3588.4
Dépenses totales	3231.8	3383.4	3702.9	3695	3583.1
Résultat	-10.1	29.2	-28.1	-18.5	5.4

Les recettes de fonctionnement restent relativement stables, s'appuyant essentiellement sur la fiscalité (2,017 milliards d'euros soit 75,8% des recettes) alors que les dépenses restent maîtrisées, retrouvant en 2023 le niveau de 2019 malgré l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation des effectifs (santé, lycées entre autres) et l'augmentation des coûts de l'énergie.

À noter que le Conseil Régional a utilisé les dispositions de la circulaire du 24 août 2020<sup>2</sup> autorisant les collectivités territoriales à étaler sur une période de cinq années maximum les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid 19.

Le choc inflationniste en 2023 a particulièrement impacté les transports ferroviaires et routiers, les surcoûts énergétiques ont été particulièrement importants dans le fonctionnement des lycées. Enfin, les charges financières ont pâti de la hausse des taux d'intérêt (67 millions d'euros en 2023 pour un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,8 % contre 33,7 millions en 2021).

Le montant de l'épargne de gestion (excédent brut de fonctionnement) s'établit à 575,7 millions d'euros, générant une épargne nette (déduction faite des remboursements en capital et intérêts de la dette) de 339 millions d'euros. Ainsi, l'autofinancement retrouve son niveau d'avant crise, le recours à l'emprunt poursuit sa baisse alors que l'investissement demeure à un niveau élevé. Ce résultat permet d'accroître la capacité d'autofinancement (CAF), pour la porter à 349 millions d'euros (+19 millions d'euros).

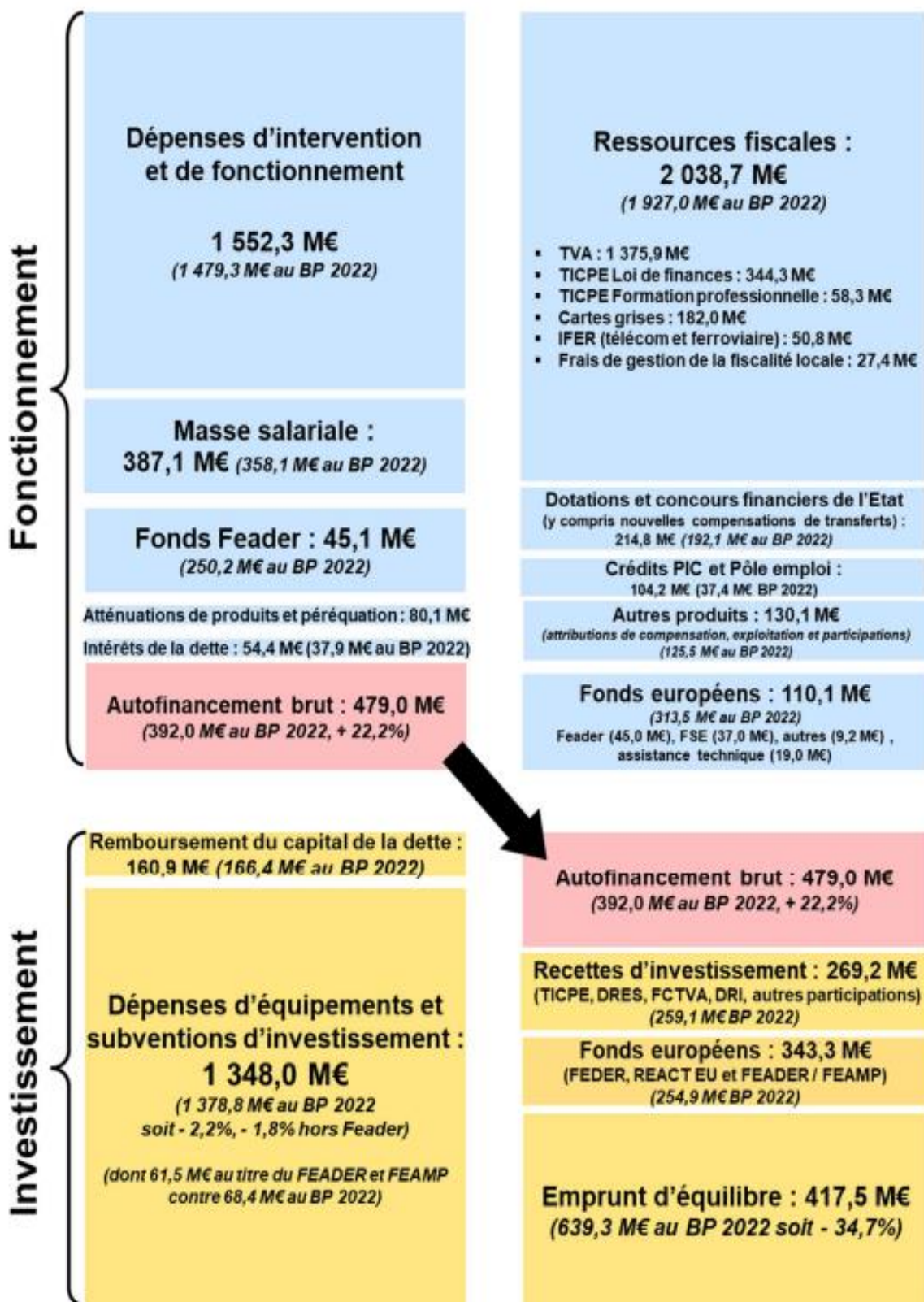
<sup>2</sup> Circulaire conjointe de la Ministre de la cohésion des territoires et du Ministre chargé des comptes publics du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.

Cependant, l'évolution de certains ratios statistiques et financiers ces cinq dernières années retient l'attention du CESER.

Ratio	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses Equipement/population	172,8 €	207,7 €	238,7 €	224,4 €	211,3 €
Encours de dette/ Population	340,2 €	415,6 €	491,0 €	542,0 €	569,8 €
Encours de dette/ Recettes de fonctionnement	75,3%	99%	112,8%	120,5%	128,03%

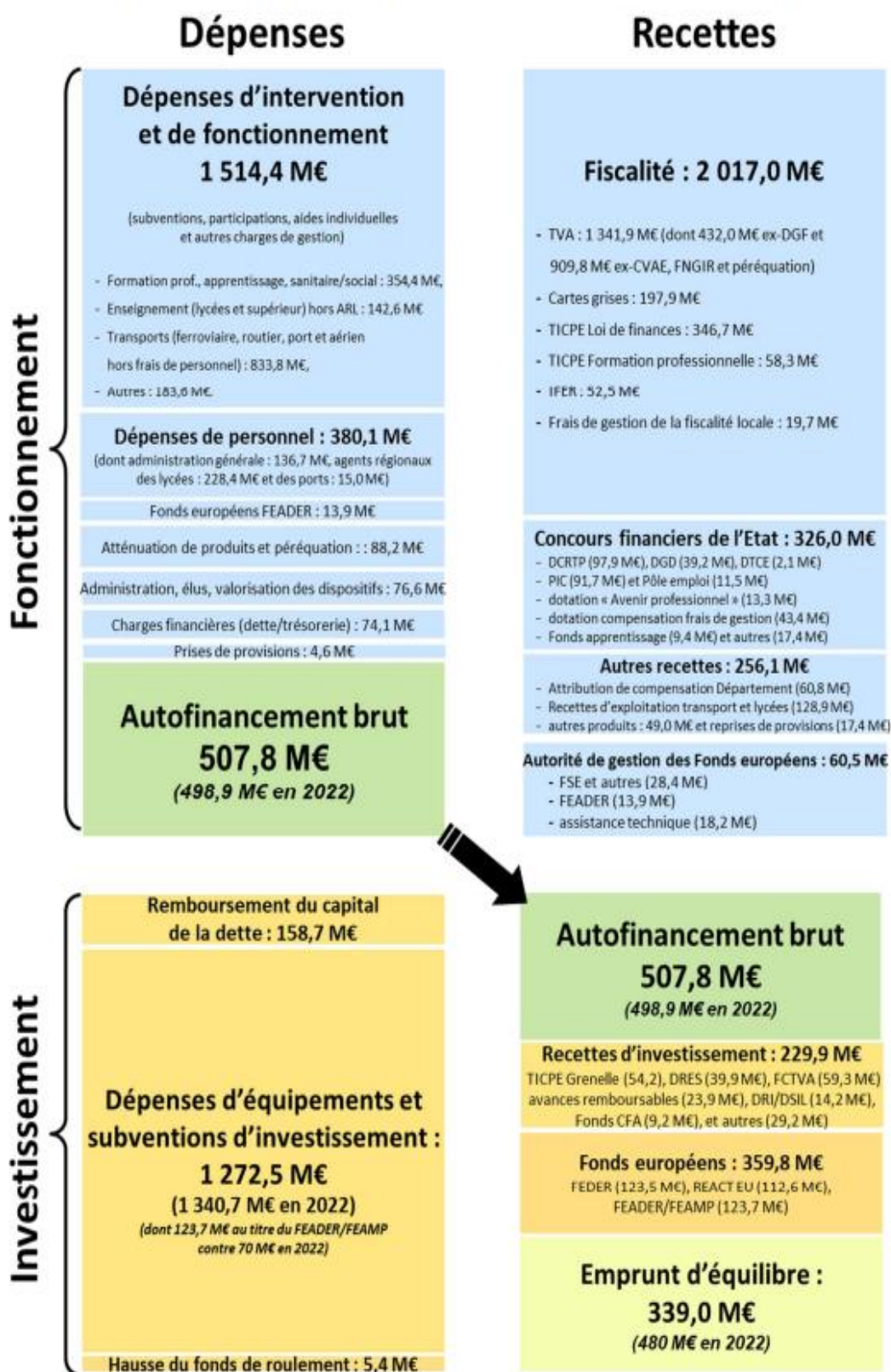
La Région Occitanie poursuit sa politique d'investissement. Elle a investi 211,3 euros par habitant en 2023 contre 172,8 euros en 2019. Pendant cette période, l'encours de dette ramené à la population évolue de 340,2 euros en 2019 à 569,84 euros en 2023 (+ 67,3 %) pendant que le pourcentage de l'encours de dette par rapport aux dépenses de fonctionnement passe de 75,3 % en 2019 à 128,03 % en 2023 (+ 72 %). L'évolution de ces ratios témoigne d'une certaine fragilité des équilibres financiers de la Région. Le niveau des investissements est maintenu par le recours à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux et de l'inflation. Le CESER souhaite qu'une vigilance accrue soit apportée sur ce point, sachant que la Région ne maîtrise pas le volume de ses recettes qui dépendent pour l'essentiel de recettes fiscales sur lesquelles elle n'a pas prise.

L'équilibre général du Budget Primitif 2023 : 3,628 Milliards €



Source : Rapport de présentation du Budget primitif 2023 – Région Occitanie – Page 3

Les équilibres financiers du Compte administratif 2023 : 3,583 Milliards €



Source : Rapport financier 2023 – Région Occitanie – Page 42

### 2.3. Les principaux postes de dépenses

Le taux de réalisation global des dépenses inscrites au budget primitif et décision modificative n°1 de 2023 est de 93,4 % (hors crédits FEADER), 95,8 % en fonctionnement, 88,8 % en section d'investissement. En 2022, il s'établissait à 92,8 % (97,9% en fonctionnement, 85,6% en investissement).

Le montant des crédits de fonctionnement sans emploi au 31/12/2023 s'établit à 218 millions d'euros, dont 124,6 millions d'euros en opérations nettes et 93,5 millions d'euros en opération d'ordre (dont un virement de 41 millions d'euros à la section d'investissement). Les principaux écarts entre crédits ouverts et crédits sans emploi concernent les charges à caractère général (27 millions d'euros), et les autres charges de gestion courante (87 millions d'euros).

Les crédits sans emploi de la section d'investissement s'établissent à 272,8 millions d'euros dont 159,16 millions d'euros au chapitre « Subventions d'équipement versées » sans qu'il soit réellement possible d'analyser et de comprendre les raisons de ces écarts.

L'administration du Conseil régional précise que les crédits sans emploi correspondent à des crédits de paiement non consommés sur l'exercice 2023. Ceux-ci ne font l'objet d'aucun report automatique vers l'exercice N+1 et ne seront plus utilisables. Ils font l'objet d'une procédure de lissage (théorique) dans le logiciel financier, ils pourront le cas échéant être réinscrits par chapitre fonctionnel et section, dans le cadre du BP ou des décisions modificatives, sur les exercices postérieurs à 2023 dans la limite des autorisations de programme et d'engagement déjà affectées et celles nouvellement votées.

Le CESER souhaite une meilleure transparence du Conseil régional dans les explications de ces décisions.

Quelques chapitres spécifiques ont retenu l'attention du CESER :

- 90-312 : Centre de formation des sportifs :

Crédits votés : 3 150 000 € ; réalisés : 0

- 90-751 : Réseaux chaleur froid :

Crédits votés : 2 001 375 € ; réalisés : 903 048 € ; crédits sans emploi : 1 098 276 € (50 %)

- 90-752 : Energie photovoltaïque :

Crédits votés : 1 111 832 € ; réalisés : 555 153 € ; crédits sans emploi : 555 679 € (50 %)

- 90-753 : Energie éolienne :

Crédits votés : 250 000 € ; réalisés : 0

- 90-852 : Gares et autres infrastructures :

Crédits votés : 6 515 105 € ; réalisés : 1 193 906 € ; crédits sans emploi : 5 321 199 € (82%)

Le Conseil régional explique ces écarts par des retards dans les retours des appels de fonds des cofinancements (subventions d'investissement) et des aléas opérationnels.

Les dépenses réalisées en 2023, sections d'investissement et de fonctionnement confondues, s'élèvent à 3583 millions d'euros avec le palmarès suivant :

- transports ferroviaire, routier, ports et aérien avec les charges de personnel incluses :

- 1 117 millions d'euros (31,2 %) ;
- enseignement, y compris charges de personnel des agents régionaux des lycées :  
632,1 millions d'euros (17,6 %) ;
- formation professionnelle, apprentissage, sanitaire et sociale :  
373,2 millions d'euros (10,4 %) ;
- action économique : 345,9 millions d'euros (9,7 %) ;
- service de la dette : 233,3 millions d'euros (6,5 %) ;
- administration générale : 233,3 millions d'euros (6,5 %).

Les principales composantes des dépenses de fonctionnement sont conformes au palmarès précédent :

- transports : 848,9 millions d'euros, dont 461,6 millions d'euros concernent les transports ferroviaires qui affichent une progression de 127,8 millions d'euros par rapport à 2022 (surcoûts énergétiques, inflation, indexation des charges, progression structurelle insérée dans la convention SNCF) et 351,7 millions d'euros pour les transports routiers, scolaires et interurbains avec une progression de 24,3 millions d'euros (inflation, coût des carburants, revalorisations salariales) ;
- formation professionnelle : 237 millions d'euros. Les dépenses relatives aux formations sanitaires et sociales s'élèvent à 109 millions d'euros ;
- enseignement (hors rémunération des agents des lycées : 142,6 millions d'euros ;
- charges financières : 74,6 millions d'euros ;
- dépenses de personnel : 380 millions d'euros.

L'autorisation d'emprunt inscrite au budget primitif 2023 était de 417,5 millions d'euros pour une réalisation de 339 millions (81,2 % de l'autorisation). L'encours de dette atteint 3 365 millions d'euros fin 2023.

À noter que le Conseil régional a négocié plusieurs lignes de trésorerie pour un montant de 300 millions d'euros qui ont généré 2,45 millions d'euros de frais financiers.

En 2023, la progression des dépenses de personnel a été de 18,5 millions d'euros par rapport à 2022 (+5,1%). Elle se traduit par une évolution du ratio dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement de 15,2 % en 2019 à 17,65 % en 2023 ; au 31/12 il reste cependant un solde de crédits sans emploi de 9 173 846 euros.

Les évolutions structurelles (recrutements, intégration de Natura 2000) et réglementaires (mesures de revalorisation salariale, augmentation du point d'indice, GVT) expliquent une partie de ces augmentations. Par ailleurs, la région Occitanie a affecté un crédit de 7,4 millions d'euros à des mesures volontaristes de soutien au pouvoir d'achat (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour 6 800 agents, déploiement du RIFSEEP).

En investissement, les principaux chapitres de dépenses sont les suivants :

- action économique : 271,3 millions d'euros (19 % des dépenses).

Le soutien aux entreprises, à l'agriculture, au tourisme, à la recherche reste le premier poste des dépenses d'investissement de la Région. Il serait souhaitable de pouvoir procéder à une évaluation des résultats opérationnels de ces investissements afin d'apprécier leur pertinence et leur efficacité ;

- mobilités durables : 268,2 millions d'euros.

Acquisition et rénovation de matériels roulants : 58,7 millions d'euros

Modernisation des infrastructures ferroviaires : 57 millions d'euros.

Infrastructures portuaires : 91,5 millions d'euros (extension du port de Port-la-Nouvelle, notamment) ;

- enseignement : 261,1 millions d'euros, dont :

Réalisation de travaux dans les lycées publics : 181 millions d'euros.

Enseignement supérieur : 11,1 millions d'euros.

Apprentissage et CFA : 8,9 millions d'euros.

Formations sanitaires et sociales : 8,6 millions d'euros (Participation de 5 millions d'euros à la construction de l'IFSI- IFAS d'Auch) ;

- environnement : 66 millions d'euros ;
- aménagement des territoires : 67,4 millions d'euros ;
- remboursement du capital de la dette : 158,7 millions d'euros (contre 168,4 millions d'euros en 2022). L'encours de dette atteint 3 365 millions d'euros au 31 décembre 2023.

#### **2.4. Les recettes et les limites du dispositif**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 659,7 millions d'euros.

Elles sont fondées essentiellement sur des recettes fiscales sur lesquelles le Conseil Régional dispose de peu de moyens d'action :

- produits de la TVA : 1 341,9 millions d'euros.

La fraction de TVA allouée en remplacement de l'ex DGF : 432 millions d'euros (+ 2.8 % par rapport à 2022).

La fraction de TVA ex CVAE/FNGR : 909,8 millions d'euros ;

- produits des cartes grises : 197,9 millions d'euros (+ 24,2 millions d'euros par rapport à 2022).

Le tarif, resté inchangé depuis 2016 (44euros/CVF), a été porté à 47 euros au 1er septembre 2023. L'impact de cette mesure est tempéré par l'exonération dont bénéficient les véhicules électriques et à hydrogène ;

- taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : 405 millions d'euros.

Une fraction du produit de la TICPE est transférée aux régions pour compenser les transferts de compétences successifs: 346,7 millions d'euros en 2023. S'y ajoutent 58,3 millions d'euros au titre de participation à la formation professionnelle ;

- dotations et concours financiers de l'État : 325,9 millions d'euros (+ 7,4 % par rapport à 2022) ;

- Autres recettes de fonctionnement : 256,9 millions d'euros (148,4 millions d'euros en 2022).

L'augmentation de 108,6 millions d'euros s'explique essentiellement par l'inscription pour la première année de recettes relatives aux transports ferroviaires.

Les recettes d'investissement :

- autofinancement brut : 507,8 millions d'euros ;
- recettes diverses (TICPE Grenelle, FCTVA, DRES...) : 229,9 millions d'euros ;
- fonds européens : 359,8 millions d'euros ;
- emprunts : 339 millions d'euros.

La Cour des comptes dans son rapport sur les finances des collectivités locales publié en juillet 2024<sup>3</sup> a dressé un portrait très critique des modalités de financement des régions françaises :

*« L'année 2023 est marquée par une détérioration globale de la situation financière des collectivités, et par une divergence des situations financières des trois collectivités. Dans l'ensemble, les communes et intercommunalités ont continué à connaître une bonne situation financière. En revanche, celle des régions s'est repliée et celle des départements s'est dégradée.*

*En 2023, un besoin notable de financement des collectivités en raison de l'accélération des dépenses et du ralentissement des recettes est observé.*

*La situation financière des régions s'est repliée. Les recettes de fonctionnement ont faiblement augmenté (+2,9 %) en raison de la croissance ralentie des recettes de TVA qui en constituent plus de la moitié. Les régions ont cependant maintenu le niveau de leur effort d'investissement en puisant dans leur trésorerie, désormais de faible niveau ».*

Les régions disposent de pouvoirs fiscaux restreints :

*« En 2023, les recettes de TVA ont connu une progression ralentie (+ 2,1 %) en raison d'une élasticité par rapport au PIB inférieure à l'unité et d'une régularisation négative de la TVA versée en 2022.... En raison de la transition écologique, l'accise sur l'énergie et la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, deuxième et troisième ressources fiscales des régions, connaissent un déclin structurel. **La Cour a préconisé de réaffecter des recettes à l'État et de compenser leur disparition dans les recettes des régions par l'affectation à ces dernières d'une fraction d'un impôt national dynamique** ».*

---

<sup>3</sup> Les finances publiques locales 2024 - Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements – Cour des comptes – Juillet 2024



### III. FOCUS SUR CERTAINES COMPOSANTES DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Le CESER a fait le choix de se focaliser sur certains postes de dépenses et de recettes, soit parce qu'ils relèvent des compétences règlementaires de la Région et comportent une dimension politique forte (éducation, environnement, formation sanitaire et sociale), soit parce qu'ils recoupent certains sujets déjà étudiés par le CESER (santé, égalité femmes hommes, logement, économie sociale et solidaire et vie associative), soit enfin parce qu'ils sont source d'inquiétude pour l'Assemblée citoyenne (évolution de la dette).

#### 3.1. L'environnement

Les principaux chiffres extraits du compte administratif 2023 et concernant l'environnement sont les suivants :

M€	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits sans emploi
Investissement	75,467	66,016	9,451
Fonctionnement	22,875	18,218	4,656

CA (M€)	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	35,7	55,4	70,5	72,6	66,0
Fonctionnement	12,0	13,0	14,8	15,5	18,2

Le chapitre sur l'environnement cumule la plupart des enjeux contemporains : gestion des déchets, des eaux, politique de l'air, de l'énergie, de préservation du patrimoine naturel et des risques technologiques. C'est celui qui concentre de nombreux défis, d'autant plus en région méditerranéenne, hot spot de biodiversité avec des risques accrus liés aux pollutions et à l'intensification du changement climatique. C'est celui qui demande de forts investissements publics dans l'intérêt général, prenant en considération les nombreux atouts et contraintes du territoire et qui suscite des controverses et des conflits d'usage sur le partage des ressources naturelles.

En termes de montant, le chapitre représente 2,3 % des dépenses en 2023. Les dépenses se concentrent sur le volet « énergie autres actions », la politique de l'eau (plan d'intervention régional pour l'eau), le patrimoine naturel et les risques technologiques. Le taux de réalisation des dépenses est de 87,4 % pour l'investissement et de 79,6 % pour le fonctionnement, nettement inférieur à la moyenne pour le fonctionnement (respectivement 88,8 % et 95,8 %), alors même que le plan d'action pour les aires protégées 2022 – 2024 doit se déployer avec des ambitions fortes.

Par ailleurs, alors que les dépenses de fonctionnement augmentent à un rythme continu depuis 2019 et significativement entre 2022 et 2023 (+ 17,4 %), les dépenses d'investissement chutent de 9 % entre 2022 et 2023 (sans compter l'inflation) après avoir plus que doublé entre 2019 et 2022.

Le CESER alerte le Conseil régional, à la fois sur le faible budget alloué à l'environnement, mais également sur la baisse des investissements et le taux de réalisation inférieur à la moyenne des dépenses de fonctionnement, dans un contexte où l'urgence climatique et les risques associés sont plus que jamais prégnants, qu'il devient impératif de prévoir, d'agir et d'investir dans l'intérêt général, à la hauteur des enjeux. Il recommande au Conseil régional de procéder, avec tous ses partenaires, au diagnostic et à l'évaluation de la politique environnementale en Occitanie, en

matière de potentiel de développement, de besoins, et de résultats, pour l'adaptation et l'atténuation et la préservation des écosystèmes face au changement climatique.

Il est à noter que 2023 est la 1<sup>ère</sup> année d'entrée en vigueur du transfert de compétence de la « gestion et animation des sites Natura 2000 » avec une dotation d'État de 2,6 millions d'euros perçue en compensation. À ce montant, s'ajoutent 0,33 million d'euros de TICPE destiné à financer le transfert des personnels. Il est important de pointer l'intérêt de ce transfert/renfort de compétences pour la collectivité du point de vue de leur haut niveau d'expertise et de leur territorialisation en zone rurale dans une région ayant de nombreux sites Natura 2000 (18, 5 % de la superficie régionale en sites terrestres, 2<sup>ème</sup> région française après la Région Sud-PACA).

Enfin, en matière de transition écologique juste et solidaire, inscrite dans le pacte vert porté par le Conseil régional, l'agriculture biologique et l'accès aux produits qui en sont issus, figurent en bonne place dans les engagements régionaux.

L'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région Bio de France ; 14 125 exploitations agricoles sont engagées en agriculture biologique qui couvre 19 % de la surface agricole régionale (604 300 ha). La dynamique de développement exceptionnelle soutenue par le Conseil régional a été récompensée par le prix européen de la meilleure Région biologique en 2022.

Le CESER a noté des engagements très volontaristes du Conseil Régional dans le soutien à l'agriculture biologique depuis plusieurs années, via des aides directes aux exploitants agricoles, mais aussi en accompagnant les lycées pour privilégier les produits bio et locaux en restauration collective. Ce soutien a été réaffirmé à l'occasion des OB et du BP 2023.

Mais le CESER constate dans le compte administratif 2023 que l'échéance de 2026 pour porter à 75% la part de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires est repoussée à 2028 et que les produits issus de l'agriculture biologique ne sont plus cités.

Par ailleurs, si le Conseil Régional a bien marqué en 2023 son effort avec un nouveau Plan Bio 2023-2028 et la relève de l'aide au maintien en agriculture biologique qui avait été supprimée de la PAC en 2023, cette aide n'a pas été reconduite par le Conseil régional en 2024.

Le CESER s'en inquiète, alors que la filière connaît une crise majeure et a plus que jamais besoin de soutien public. Et ce, d'autant que dès 2022, la Cour des comptes constatait que la politique de soutien à l'Agriculture Biologique menée par les pouvoirs publics en France porte des objectifs ambitieux sans allocation de moyens suffisants<sup>4</sup>.

Dans ce contexte, qu'en est-il du plan Bi'o annoncé en partenariat avec l'État, les Agences de l'eau, l'Interbio Occitanie ? Le Conseil régional et ses partenaires ont-ils renoncé à affirmer, une politique publique de soutien et de promotion de cette filière, à hauteur des enjeux ? Le CESER y sera attentif dès l'analyse des orientations budgétaires 2025.

## **3.2. L'éducation et la formation professionnelle**

### **L'éducation**

L'éducation est une compétence obligatoire de la Région : elle concerne l'infrastructure, les services aux élèves, ainsi que l'organisation des transports scolaires.

Gestion des infrastructures : La Région est responsable de la construction, de la rénovation, de l'extension et de la maintenance des 225 lycées publics et agricoles. Elle assure leur équipement et fonctionnement, ainsi que le renouvellement des biens mobiliers.

---

<sup>4</sup> Le soutien à l'agriculture biologique. Cour des comptes. Juin 2022.

Services aux élèves : La Région gère l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique des établissements.

Transports scolaires : Elle est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires, une compétence qu'elle peut déléguer à d'autres collectivités territoriales.

Planification des formations : En partenariat avec l'État, la Région définit le schéma prévisionnel des formations pour assurer une adéquation entre l'offre éducative et les besoins du territoire.

Orientation : Elle met en œuvre le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie.

Activités éducatives complémentaires : La Région peut également organiser des activités éducatives, sportives et culturelles dans les lycées.

Le compte administratif reflète ce pilier du budget régional avec 17,8 % du budget consacré à l'enseignement, sans compter les sommes allouées aux transports scolaires. Les investissements sont importants dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne, où la hausse démographique de la population scolaire impose la construction de nouveaux lycées.

181 millions d'euros ont été dédiés aux travaux, avec une priorité donnée à l'extension et à la restructuration d'établissements existants.

D'un point de vue micro, des travaux et aménagements dans des établissements scolaires connaissent parfois des retards, sans répercussion perceptible sur les sommes engagées annuellement. Le CESER observe que cet état de fait dégrade les conditions de vie quotidienne des communautés éducatives.

Il est à noter que des mesures pour la sécurité (sonneries PPMS, sas, vidéo-protection) et l'accessibilité (loi handicap 2005 et ordonnance du 26 septembre 2014 qui prévoit une finalisation des travaux d'accessibilité pour 2018) ont été mises en œuvre. En matière d'accessibilité, la totalité des lycées devraient être conformes, c'est-à-dire entrés dans le dispositif Ad'Ap.

Or, dans le cadre des Agendas d'Accessibilité des lycées, 7,75 M€ ont été mandatés en 2023. Fin 2023, 159 lycées étaient déclarés accessibles soit 76% des établissements, 52 sont en cours de travaux, soit 24%.

Le chapitre Enseignement intègre également les travaux réalisés dans le domaine de l'enseignement supérieur (11,1 M€), de l'apprentissage et des CFA (8,9 M€) et les formations sanitaires et sociales dans le cadre des IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et IFAS (Instituts de Formation des Aides Soignants) à hauteur de 8,6 M€.

L'amélioration de la performance énergétique est un axe majeur dans un contexte d'augmentation continue des coûts de l'énergie.

Cela se traduit, dans la section fonctionnement, par une progression de 16 % de la dotation de fonctionnement versée aux lycées, soit 96 millions d'euros. Par ailleurs, de nombreux établissements ont puisé dans leurs fonds de roulement pour faire face à la hausse des factures énergétiques, en sus des apports supplémentaires de la Région. Cela impacte largement leur marge d'autonomie.

Les lycées construits depuis 2016 sont à énergie positive, mais, dans le parc existant, nombre d'établissements restent énergétiquement inefficaces. L'accélération de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) voté en 2022 pourrait être une option, en particulier pour remédier aux "passoires thermiques" parmi les lycées existants. L'installation systématique de panneaux photovoltaïques sur les toits des 225 lycées publics pourrait également être explorée pour réduire les coûts énergétiques et favoriser la transition écologique.

Le Conseil Régional a fait le choix politique de favoriser l'égal accès à l'éducation, choix que le CESER salue. La Région dote chaque lycéen de la Carte Jeune qui propose un ensemble d'aides et de services : Aide à l'acquisition d'un ordinateur portable (IoRdi) à l'entrée en 2de (404 €/ordi, 87,8 millions d'euros de 2023 à 2025), prêt des manuels scolaires, fourniture des premiers équipements dans la voie professionnelle, 15 euros pour acheter des livres, 15 euros pour la licence à l'association sportive UNSS, accès gratuit pour une formation "premiers secours PSC1".

Avec 500 euros d'économies en moyenne grâce à la Carte Jeune, le Conseil Régional offre la rentrée scolaire la moins chère de France aux lycéens. Le CESER constate que les sommes mandatées pour ce support, sur les volets fournitures et outils, sont engagées par la Région au bénéfice des jeunes scolarisés dans les lycées.

Le CESER souhaite l'évaluation du dispositif d'accès gratuit à la formation aux premiers secours. Combien d'établissements scolaires ont utilisé cette disposition ? Combien de jeunes ont bénéficié de la formation ? Sur quels territoires ? Avec quels organismes ?

La politique publique régionale de l'orientation scolaire porte une double ambition : la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle. 2,3 M€ ont contribué à financer des publications, l'organisation de salons, les appels à projets « info-métiers », ainsi que l'élaboration d'une plateforme d'offres de stages, ID-métiers, pour les collégiens, les lycéens ainsi que de contrats d'apprentissage.

En parallèle, les Maisons de l'Orientation, situées à Montpellier et Toulouse, favorisent l'accès des jeunes à une orientation choisie par le biais de l'organisation d'animations et d'ateliers. Le personnel y reçoit tous les publics pour des entretiens, afin d'établir un parcours d'orientation ou de reconversion professionnelle. Pour irriguer les territoires, les Maisons de l'Orientation déploient des Maisons de l'Orientation Mobiles.

Enfin, le Conseil Régional est également à l'initiative « d'option santé », dispositif déployé à titre expérimental dans certains lycées pour favoriser l'accès aux métiers de la santé.

### **La formation professionnelle**

La formation professionnelle atteint 237,4 M€ en dépenses de fonctionnement (en comptant celles relatives au Plan d'Investissement dans les Compétences réalisées avec l'Etat en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, ainsi que la rémunération des stagiaires).

Le PIC est destiné à améliorer la qualification des jeunes et des demandeurs d'emplois, en complément des dispositifs régionaux existants et financés par ressources propres. L'objectif est de lutter contre le chômage via le développement des compétences, en cohérence avec les besoins des entreprises exprimés sur tous les territoires.

La convention établie avec Pôle emploi participe aussi au financement d'actions de formation en direction des demandeurs d'emploi. Cet accord-cadre, pour la période 2021-2023, organise un

partenariat fondé sur les actions et les financements : Pôle emploi se concentre sur la gestion des actions individuelles de formation alors que la Région intervient sur la gestion des formations collectives. La participation perçue en 2023 s'est élevée à 11,5 M€, en cohérence avec les dépenses réalisées.

L'apprentissage dont la recentralisation décidée par l'Etat en 2020 auprès de France Compétences a considérablement réduit les crédits affectés pour le fonctionnement (8,8 M€). Et un fonds de soutien est versé aux Régions par cet organisme afin de contribuer au financement de certains Centres de Formation des Apprentis (CFA), lorsque les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Le montant alloué à l'Occitanie est stable et s'élève à 9,4 M€.

La mise en œuvre du Ségur de la santé et l'accroissement progressif du nombre de places en formations sanitaires et sociales induit une évolution légèrement positive des dépenses allouées (108,2 M€). En contrepartie, le ministère de la santé a participé à hauteur de 3,1 M€ (ouverture de places supplémentaires en formations sanitaires et sociales pour les années universitaires 2021 et 2022.)

### 3.3. La santé

Les interventions de la région Occitanie dans le champ de la santé concernent deux secteurs :

- le premier, relevant *stricto sensu* des compétences de la Région : les formations sanitaires et sociales ;
- le second relevant d'une démarche volontariste de la région qui souhaite participer à la lutte contre les déserts médicaux en soutenant les projets de maison et de centres pluridisciplinaires de santé, notamment grâce au GIP « Ma Santé ma Région »

#### Les formations sanitaires et sociales

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Elles assurent le fonctionnement des organismes de formation sanitaire mentionnés aux articles L4383-3 et L4383-5 du Code de la santé publique (art. 73 de la loi du 13/08/2014), ainsi que le financement de la mise en œuvre des formations initiales du travail social préparant à un diplôme délivré par l'État mentionnées aux articles L451-1 et L451-2 du Code de l'action sociale et des familles et dispensées par un établissement agréé (art. 53 & 54 de la loi du 13/08/2004). Les Régions ont également reçu dans le cadre de ce transfert le financement et la gestion des aides individuelles destinées aux élèves et étudiants de ces formations.

La formation sanitaire et sociale en Occitanie représente pour 2023 un budget de 119 millions d'euros. Il existe 254 sites de formation en région : 125 sites de formations paramédicales et 129 sites de formation au travail social.

4 982 étudiants ont bénéficié de bourses financées par la région en 2023 pour un montant de 14 803 969 euros et 1 019 stagiaires ont été rémunérés pour un montant de 470 000 euros.

La Région intervient également en investissement (reconstruction de l'IFSI IFAS d'Auch pour un coût total de 9,1 millions d'euros, dont 5,5 millions d'euros de participation de la Région).

### Les Maisons et centres de santé pluridisciplinaires

Destiné à lutter contre les déserts médicaux, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « *Ma santé, Ma Région* » est une structure partenariale créée le 17 juin 2022 associant la Région Occitanie, d'autres collectivités locales et les universités, académies et associations d'internes de médecine de Montpellier et Toulouse.

17 centres de santé ont été créés au 30 juin 2024 dont 9 ont été ouverts en 2023.

Les recrutements suivants ont été effectués :

- 61 médecins généralistes ;
- 5 sages-femmes ;
- 34 secrétaires médicales ;
- 1 assistante médicale.

Dans sa contribution sur l'étude sur les déserts médicaux publiée en 2023<sup>55</sup>, le CESER Occitanie avait salué l'engagement de la Région dans ces domaines, tout en émettant un certain nombre de réserves et de préconisations qui figurent au chapitre suivant. Il reste tout particulièrement attentif aux charges financières générées par cette action. À terme les centres et maisons de santé pluridisciplinaires ont vocation à s'autofinancer via l'activité produite et facturée à l'assurance maladie, sans possibilité de pérennisation des aides financières issues de la Région.

En outre, le CESER observe que les différentes collectivités (communes, communautés de commune, départements) peuvent être à l'origine de projets dont la véritable complémentarité reste à démontrer. Des conventionnements ARS, Région et collectivités permettraient de rationaliser les investissements en évitant les redondances.

Enfin, le domaine des soins mobiles (bus dentaire, équipements radiologiques mobiles, etc.) devrait davantage être accompagné par la Région dans le déploiement d'une politique de l'aller vers qu'elle soutient déjà.

En dernière analyse, le CESER a déjà partagé les orientations de Régions de France qui militent pour une implication réglementée des Régions dans la gestion de la santé qui apparaît comme un élément important d'une bonne politique d'aménagement du territoire.

### **3.4. L'économie sociale et solidaire et la vie associative**

Dans la présentation du budget primitif 2023 (p 17) il était indiqué : « *l'Occitanie est résolument proactive pour l'économie sociale et solidaire. C'est une priorité identifiée dans le Schéma Régional du Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Avec l'élaboration du plan ESS adopté fin novembre 2018, la Région a confirmé sa volonté de renouveler ses engagements en faveur de l'économie sociale et solidaire* ».

Les enjeux sont importants, car l'ESS en région Occitanie compte plus de 23 000 établissements employeurs et 213 000 salariés. Elle représente environ 10 % des entreprises employeuses, 11 % des établissements employeurs, 12 % du total des effectifs salariés (17 % des salariés du secteur privé) et 10 % du total des rémunérations brutes.

---

<sup>55</sup> Contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations, Bureau du CESER Occitanie du 13 février 2023

Un crédit de 2,2 millions d'euros est inscrit au BP 2023 au chapitre ESS (850 000 euros en section de fonctionnement ; 1 350 000 euros en section d'investissement) sans emploi à la clôture de l'exercice. Il apparaît que si le programme P 231 Économies Sociale et Solidaire a bien été créé dans le cadre du budget primitif 2023, ses crédits ont été transférés et imputés en cours d'exercice sur le Programme P 230 Économie locale et Entrepreneuriat engagé.

Le CESER observe que les valeurs qui sous-tendent l'action de l'Économie Sociale et Solidaire ne sont pas les mêmes que celles que l'on trouvera dans l'Économie locale et l'Entrepreneuriat engagé. Il regrette que ce secteur de l'ESS ne soit pas suffisamment identifié et accompagné par sa capacité à relever de nombreux défis, dans un contexte de renforcement de la précarité en région Occitanie.

De la même manière, le projet de budget 2023 propose un focus conséquent sur la vie associative en région Occitanie : *« L'Occitanie compte 140 000 associations qui emploient 170 000 salarié.e.s et mobilise 1 400 000 bénévoles. La Région en 2023 sera de nouveau aux côtés des associations, qui apportent grâce à leurs équipes de salarié.es et de bénévoles, une contribution majeure au projet d'un territoire Occitanie plus inclusif et plus solidaire avec leurs actions pour un développement économique créateur de projets et d'emplois, de cohésion des territoires. Elles sont bien souvent les premiers relais pour la mise en œuvre des politiques régionales ».*

Le budget 2023 propose ainsi un total de 32,67 millions d'euros d'AE et 30,66 millions d'euros de CP pour soutenir les associations au travers des divers dispositifs s'adressant aux associations d'Occitanie, sans compter les crédits prévus pour les satellites / opérateurs de la Région sous forme associative et pour les associations professionnelles (type maisons locales, établissements de formations, offices de tourisme, associations du réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise...) sans qu'il soit réellement possible d'identifier les secteurs accompagnés.

L'administration régionale interrogée fait savoir que la vie associative émerge dans de nombreuses thématiques. L'approche est nécessairement transversale, car il ne s'agit pas d'une politique publique en soi, mais d'un moyen d'action dans différents domaines : la solidarité, la santé, le sport, la culture, l'éducation, etc.

Le CESER observe qu'il n'existe pas de diagnostic de la vie associative et de l'économie sociale et solidaire, ni d'évaluation des actions accompagnées.

### **3.5. Le logement**

La Région Occitanie a affirmé une volonté politique dans le domaine du logement en déployant les actions suivantes.

#### Le Plan Bâtiment Durable d'Occitanie.

Ce plan vise les objectifs suivants :

- conserver l'existant, valoriser le patrimoine et veiller à la parfaite intégration du projet dans son environnement

- recourir à des matériaux à faible empreinte carbone et issus de ressources locales : matériaux bio sourcés, matériaux issus des ressources locales disponibles ;
- garantir un confort d'été optimal et concevoir un bâtiment résilient ;
- favoriser la sobriété énergétique, au-delà de la réglementation ;
- intégrer les futurs usagers dans la conception via des rencontres participatives.

#### Le Programme REPOS

Il s'agit de faire de la Région Occitanie une Région à Energie Positive L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue donc une priorité.

#### La Politique de la Ville

Il s'agit d'accompagner des actions sur les quartiers prioritaires de la ville.

Les financements relatifs au logement s'inscrivent dans ces trois politiques.

- L'évolution des dépenses est axée sur l'investissement (montants en millions d'euros).

Années	Evolution des dépenses de fonctionnement au titre de l'aménagement du territoire	Evolution des dépenses d'investissement au titre de l'aménagement du territoire
2019	13,5	43,8
2020	14,2	58,3
2021	11,8	57,3
2022	11,6	48,4
2023	8,4	67,4

Les charges de fonctionnement diminuent depuis 2019 alors que les dépenses d'investissement augmentent de manière conséquente.

- Des crédits demeurent sans emploi.

Au chapitre aménagement du territoire, sur 69 021 873 euros de crédits ouverts, 67 386 505 euros ont été dépensés, laissant 1 635 367 euros de crédits sans emploi.

Si les crédits ouverts au chapitre « Politique de la ville » (1 105 743 euros) ont été réalisés quasiment à 100 %, le chapitre « Logement social » fait apparaître un montant de 964 756 euros de crédits sans emploi pour une ouverture de crédits à hauteur de 4 765 000 euros (20 %).

Les actions éligibles au fond FEDER (131 299 448 euros) dans le cadre d'une autorisation de programme ont été réalisées à 100 %. *A contrario*, les actions éligibles au fond FEDER hors cadre d'une autorisation font apparaître un montant de crédits sans emploi de 45 722 070 euros pour une ouverture de crédit de 281 850 000 euros. L'administration a bien précisé que les crédits sans emploi ne font l'objet d'aucun report automatique vers l'exercice N+1 et ne seront plus utilisables.



Dans un contexte de raréfaction de fonds publics auquel les porteurs de projets doivent faire face, le niveau de certains crédits restant sans emploi (au titre des investissements) interroge. À cet égard, le CESER se questionne sur les critères d'éligibilité qui pourraient s'avérer trop contraignants. Si la politique publique ambitieuse de la Région, peut-être saluée n'y-a-t-il pas un risque de voir les porteurs de projets ne pas pouvoir y répondre ?<sup>6</sup>

### **3.6 L'égalité femme homme**

Dans son dernier Rapport annuel en matière d'égalité Femmes-Hommes, la Région confirme poursuivre depuis plusieurs années une ambition forte sur le terrain de l'égalité homme-femme. Un « *Plan d'action régional pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017/2023* » a été élaboré dans cette perspective.

Le Budget primitif 2023 présenté par le Conseil régional d'Occitanie consacre la promotion de l'égalité « des droits des femmes », au travers de ce plan d'action pour « l'égalité réelle » (2017/2023).

Le Compte administratif 2023 (CA) permet de valider la traduction financière de ces valeurs qui se retrouvent d'abord dans les Orientations budgétaires (OB) 2023 puis dans le Budget primitif (BP). La réalité des dépenses inscrites au CA 2023 (ligne P403 chapitre 934 pour l'égalité Femmes-Hommes) - qui sanctionne la hiérarchisation des priorités régionales - traduit plus ou moins, par rapport aux financements qui leur sont dévolus, le degré de volonté accordé à cette politique.

Or, les actions concernant l'« Égalité femmes/hommes » n'ont donné lieu à aucune autorisation d'engagement nouvelle en 2023<sup>7</sup>. Ceci questionne le CESER une première fois.

En ce qui concerne les années précédentes, il constate qu'une Autorisation d'Engagement (AE) a été décidée pour un montant de 296 453, 89 euros. En toute logique, ce montant devrait correspondre à des projets votés en Commission permanente (CP) mais n'a pas, pour diverses raisons, donné lieu à l'ouverture totale de crédits affectés à cette politique. Ainsi, sur ce montant il a été inscrit au budget une somme de 114 054, 60 euros pour crédit de paiement de dossier ; ce qui laisse en attente, et sous réserve de confirmation aux budgets à venir, une autorisation potentielle de 182 399, 29 euros, à prévoir pour le budget 2025 et les suivants.

---

<sup>6</sup> Le CESER a pointé ce risque dans la contribution *Résolution du CESER Occitanie pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne (volet 2)* adoptée par le Bureau du CESER Occitanie le 20 novembre 2023

<sup>7</sup> Cf colonne AE votées dans l'année = 0 euros

**Région Occitanie-Budget principal -CA-2023**

Autorisation d'engagement	Chapitres	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisées au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stocks d'AE affectées restant à financer (4)-(1) + (2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)-(4)-(5)
P403   Egalité femmes/hommes	934	0,00	0,00	296 453,89	0,00	0,00	296 453,89	114 054,60	182 399,29
P402   Egalités et lutte contre les discriminations	934	0,00	2 500 000,00	2 523 323 ,80	2 494 062,34	0,00	5 017 386,14	2 073 034,08	2 944 352,06

Dès lors qu'il s'agirait d'une pratique de glissement de crédits d'une année sur l'autre, elle semblerait contrarier le principe de «sanctuarisation » des fonds régionaux affectés à des politiques réputées « prioritaires », telles que l'égalité femmes/hommes : ceci constitue le deuxième questionnement du CESER qui à défaut, s'interrogerait sur la réelle détermination du Conseil Régional en la matière.

Le CESER pourrait dans ce cas constater une méthode qui porterait le risque de faire supporter aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, le prix d'un affaissement des capacités financières de l'Occitanie-

### 3.7. La gestion de la dette

Les propos introductifs du rapport financier confirment le cap suivi par la Région qui privilégie la poursuite de la consolidation financière par le biais d'une maîtrise évidente des dépenses de fonctionnement : « *L'autofinancement retrouve son niveau d'avant crise, le recours à l'emprunt poursuit sa baisse alors que l'investissement demeure à un niveau élevé*<sup>8</sup> ».

Le contexte est à la baisse des recettes de fonctionnement européennes de la région (- 209 millions d'euros), mais il reste normalement accompagné du repli des dépenses affectées (- 203 millions d'euros). Les autres recettes augmentant peu, les dépenses restent encadrées ce qui permet non seulement de rembourser aisément l'emprunt (frais d'intérêt + 30 millions d'euros, capital - 10 millions d'euros), mais aussi et surtout d'accroître la CAF disponible après dette pour la porter à 349 millions d'euros (+19 millions d'euros).

L'encours de dette atteint 3 365 millions d'euros fin 2023.

Ainsi se trouve confortée l'option fondamentale de sécurisation des finances de la Région, à savoir renforcer l'équilibre entre excédent brut d'exploitation et endettement. Le CESER soutient cette politique prudentielle.

Cette configuration permet de soutenir l'investissement (en baisse, mais qui retrouve les valeurs des campagnes antérieures au Covid-19). Sur ce plan les autorisations de programmes ne sont qu'imparfaitement suivies par les crédits de paiement qui ressortent à 88 % des AP. On peut le regretter au plan politique, mais pas au plan financier puisque l'emprunt, prévu à hauteur de 417 millions d'euros, n'a finalement été souscrit qu'à hauteur de 339 millions d'euros, ce qui est appréciable dans un contexte où les taux d'intérêt se sont considérablement élevés (plus de 300 points de base sur le marché).

Le rythme de l'endettement préoccupe cependant le CESER dans la mesure où il est supérieur à l'évolution de la population (*cf. supra*).

Comme lors des exercices précédents la politique d'emprunt a été menée de manière prudente et diversifiée : recours aux établissements financiers classiques pour des emprunts bancaires (240 millions d'euros souscrits auprès de la BEI, de la CDC, de la Caisse d'Épargne essentiellement) ; émission obligataire de 100 millions d'euros, notée au niveau de l'Etat, avec des maturités légèrement raccourcies. Les taux choisis sont fixes pour la plupart, avec cependant une portion non négligeable (43 millions d'euros) en taux variables ou révisables. Le CESER considère cet élément de diversification bienvenu à un moment où les taux sont plus élevés et offrent donc des opportunités de repli intéressantes.

La dette garantie auprès de tiers s'élève à 169 millions d'euros, dont 113 pour la seule infrastructure SEMOP de Port-la-Nouvelle, le solde étant très diversifié avec notamment la station thermique des

---

<sup>8</sup> Rapport financier 2023 – Région Occitanie – page 2

Fumades dans le Gard, le Port de Sète, les Lycées privés Pierre Rougé à Montferrier et Montalembert à Toulouse.

Dans ce tableau globalement satisfaisant, il paraît cependant au CESER que l'encours de dette (3,365 milliards d'euros fin 2023 après neutralisation du provisionnement à titre de l'émission obligataire réalisée en 2018) pourrait être analysé plus finement dans le rapport du compte administratif, et ne paraît pas complet puisque n'est pas mentionnée la dette portée par des entités satellites de la Région (AD'OCC, AREC, ARAC, ARIS, etc.) si elle existe. C'est un point de progrès d'autant plus attendu pour les prochains exercices, que le rapport financier 2023 est nettement plus disert sur ces entités que lors des exercices précédents. Cependant, l'absence de bilan dans la liasse comptable rend difficile la lecture des comptes de la Région et ceux des entités qu'elle contrôle.

## IV. POINTS DE VIGILANCE ET PRÉCONISATIONS

Le CESER observe que les crédits sans emploi de la section d'investissement s'établissent à 272,8 millions d'euros dont 159,16 millions d'euros au chapitre « Subventions d'équipement versées » sans qu'il soit réellement possible d'analyser et de comprendre les raisons de ces écarts.

Le CESER demande à la Région une meilleure transparence dans les explications de ces décisions.

La lecture et la compréhension du compte administratif sont complexifiées par l'absence de bilan dans la liasse comptable. Le CESER préconise la mise en œuvre d'analyses à partir d'un bilan consolidant les comptes de la Région et ceux des entités qu'elle contrôle.

Pendant que la Région Occitanie poursuit sa politique d'investissement, l'encours de dette ramené à la population évolue de 340,2 euros en 2019 à 569,84 euros en 2023 (+ 67,3 %) et le pourcentage de l'encours de dette par rapport aux dépenses de fonctionnement passe de 75,3 % en 2019 à 128,03 % en 2023 (+ 72 %).

Le CESER constate que le niveau des investissements est maintenu par le recours à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux et de l'inflation. Il souhaite qu'une vigilance accrue soit apportée sur ce point, sachant que la Région ne maîtrise pas le volume de ses recettes qui dépendent pour l'essentiel de recettes fiscales sur lesquelles elle n'a pas prise.

À cet égard, le CESER reprend le constat de la Cour des comptes qui stipule en substance dans son rapport 2024<sup>9</sup> que l'année 2023 est marquée par une détérioration globale de la situation financière des collectivités et qu'il existe un besoin notable de financement en raison de l'accélération des dépenses et du ralentissement des recettes.

Le CESER appelle l'attention de l'État sur la nécessité de doter les Régions de recettes qu'elles pourront maîtriser à hauteur des compétences qui lui ont été déléguées.

Au-delà de ces préconisations d'ordre général, le CESER appelle l'attention de la Région sur les points suivants.

### 4.1. L'environnement

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la faiblesse du budget alloué à l'environnement. Il note également une baisse des investissements et du taux de réalisation inférieur à la moyenne des dépenses de fonctionnement, dans un contexte où l'urgence climatique et les risques associés sont plus que jamais prégnants.

Il préconise au Conseil régional de procéder, avec tous ses partenaires, au diagnostic et à l'évaluation de la politique environnementale en Occitanie, en matière de potentiel de développement, de besoins, et de résultats, pour l'adaptation et l'atténuation et la préservation des écosystèmes face au changement climatique.

Dans ce contexte, le plan Bi'o annoncé en partenariat avec l'État, les Agences de l'eau, l'Interbio Occitanie doit faire l'objet d'une politique publique de soutien et de promotion de cette filière, à hauteur des enjeux. Le CESER y sera attentif dès l'analyse des orientations budgétaires 2025.

---

<sup>9</sup> Les finances publiques locales 2024 - Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements – Cour des comptes – Juillet 2024

Enfin le CESER manifeste son soutien à la filière bio et aux agriculteurs occitans. La production en circuits courts, la consommation de produits bio issus de la production locale et leur promotion en restauration collective doivent être soutenues sans attendre l'année 2028. Il préconise que l'aide au maintien en agriculture biologique qui avait été supprimée de la PAC en 2023 soit réexaminée.

#### **4.2. L'éducation et la formation professionnelle**

Le CESER observe que des travaux et aménagements dans des établissements scolaires connaissent parfois des retards avec pour conséquence une dégradation des conditions de vie au quotidien des communautés éducatives. L'accessibilité des établissements aux personnes handicapées est un point de vigilance sur lequel le CESER sera particulièrement attentif.

Il préconise la reprise du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) voté en 2022 pour améliorer la qualité énergétique des lycées en travaillant sur l'isolation des bâtiments et l'utilisation du photovoltaïque.

Le CESER préconise que le dispositif d'accès gratuit à la formation aux premiers secours soit évalué en analysant le nombre d'établissements scolaires ayant utilisé cette disposition, le nombre de jeunes ayant bénéficié de la formation, par territoires et les organismes partenaires.

Conformément aux recommandations thématiques émises dans sa contribution sur les déserts médicaux<sup>10</sup>, le CESER Occitanie préconise :

- que des modules de type "option santé" soient déployés dans les lycées des zones sous-denses afin de susciter des vocations aux métiers de la santé chez des jeunes de ces territoires.
- que des dispositifs de sélection d'étudiants en médecine issus des zones sous-denses soient expérimentés par les facultés de médecine, dans le respect de l'équité, et en prévoyant un accompagnement financier pour les plus défavorisés ;
- que des enseignements en médecine soient délocalisés dans les campus santé, connectés ou non, des villes universitaires d'équilibre, à l'intention des étudiants en médecine, des externes et internes, affectés et/ou issus de ces territoires ;
- d'augmenter le nombre d'étudiants en soins infirmiers et autres spécialités dans les villes universitaires d'équilibre et les territoires sous-denses en veillant à la qualité des stages pratiques pendant la formation ;
- d'augmenter le nombre de Masters permettant d'acquérir un diplôme d'IPA finançable par une participation des employeurs et des collectivités territoriales, et ouverts aux salariés du public, du privé et aux professionnels exerçant en libéral, avec un volontarisme sur les formations à distance ;
- de mettre en place des formations aux nouveaux métiers de la santé (assistants médicaux et autres).

---

<sup>10</sup> Contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations, Bureau du CESER Occitanie du 13 février 2023

### 4.3. La santé

Le CESER Occitanie est très favorable au déploiement de structures d'exercice partagé, le cas échéant adossées à des établissements de santé ou médico-sociaux, dans les zones sous-denses. Il soutient l'opération "Ma santé, ma région" initiée par le conseil régional. Il préconise :

- que la création de structures d'exercice partagé en zones sous-denses et mobilisant des fonds publics répondent à de réels besoins de santé publique, en dehors de tout effet d'opportunité et de recherche de gain immédiat ;
- que les salaires versés aux professionnels des maisons et centres de santé pluridisciplinaires fassent l'objet d'une concertation au sein d'un territoire, voire de la région afin de ne pas créer de concurrence stérile, voire délétère, entre les différents opérateurs ;
- la création de postes d'infirmiers en pratiques avancées dans les zones sous denses et le soutien de leur connexion permanente avec les médecins prescripteurs ;

Pour assurer la pérennité, le développement et l'attractivité de l'exercice en pratique avancée, il conviendra de prévoir des mesures adéquates de revalorisation et de financement de cette fonction.

### 4.3. L'économie sociale et solidaire et la vie associative

Le CESER préconise qu'un diagnostic de la vie associative et de l'économie sociale et solidaire en région soit effectué, et qu'une évaluation des actions accompagnées soit réalisée. Pour ce qui est de l'économie sociale et solidaire, il est souhaitable, en vue d'une évaluation de cette activité, d'en faire une rubrique à part entière dans les comptes comme prévu par le Conseil Régional en 2023.

### 4.4. Le logement

Le CESER tout en prenant acte de la volonté politique de la Région Occitanie de promouvoir plusieurs actions d'importance en faveur du logement, regrette que des montants importants de crédits ouverts sur ce chapitre restent sans emploi à la clôture 2023.

Il préconise que les critères d'éligibilité soient moins restrictifs afin que l'accès aux financements soit facilité pour les porteurs de projets.

Par ailleurs, le CESER propose que des montées en compétence des porteurs de projets soient organisées afin que l'élaboration des dossiers de candidature soit rendue plus accessible.

### 4.5. L'égalité femmes/ hommes

Le CESER observe que les actions concernant l'« Égalité femmes/hommes » n'ont donné lieu à aucune Autorisation d'Engagement nouvelle en 2023<sup>11</sup> et que les Autorisations d'Engagement votées les années précédentes n'ont pas fait l'objet d'ouvertures de crédits pour leur globalité. Le CESER restera attentif lors de la présentation des OB et du BP 2025 et suivants à l'ouverture de ces crédits aux chapitres concernés.

Le CESER considère que ce sont ces décisions qui permettraient de confirmer le principe de « sanctuarisation » des crédits régionaux affectés à des politiques réputées « prioritaires », comme

---

<sup>11</sup> Cf colonne AE votées dans l'année = 0 euros

l'égalité femmes/hommes et témoigneraient de la réelle détermination du Conseil Régional en la matière.

Le CESER restera extrêmement vigilant aux éventuelles conséquences des tensions budgétaires qui pourraient toucher la région Occitanie sur les moyens affectés aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.

#### **4.6. L'encours de la dette**

Le CESER préconise que l'encours de dette (3,365 milliards d'euros) soit analysé plus finement dans le rapport du compte administratif. Il ne paraît pas complet puisque n'est pas mentionnée la dette portée par des entités satellites de la Région (ADDOC, AREC, ARAC, ARIS, etc.) si elle existe.

Pour le CESER, la dette doit être appréhendée non seulement au niveau de sa soutenabilité, mais également au regard de son profil, notamment autour des questions relatives à ses détenteurs et aux risques qu'elle est susceptible de générer.

L'absence de bilan dans la liasse comptable pourrait sur ce point être suppléée par un bilan extra comptable consolidant les comptes de la Région et ceux des entités qu'elle contrôle, en application des recommandations émises par le Conseil de normalisation des comptes publics au sujet des entreprises publiques et des établissements publics de santé.



## CONCLUSION

La Cour des comptes dans son rapport 2024<sup>12</sup> sur les finances des collectivités locales et l'Inspection Générale des Finances dans un rapport publié en avril 2024<sup>13</sup> mettent en exergue la fragilité des équilibres financiers des collectivités territoriales, et notamment des régions.

« Régions de France » par l'intermédiaire de sa présidente, Carole Delga reprend cet argumentaire : « *Les réformes successives de la fiscalité locale ont, en effet, modifié considérablement les principes de financement des politiques publiques locales. En substituant des fractions de fiscalité nationale, sur lesquelles les collectivités ne disposent pas de pouvoir de taux, à des recettes de fiscalité locale, elles ont retiré des marges de manœuvre financières aux collectivités. Ce faisant, elles ont distendu le lien, pour les habitants comme pour les entreprises, entre contribution à la charge publique locale et service public rendu aux usagers* ». Ce constat se vérifie particulièrement pour les Régions : « *leur autonomie fiscale se limite à présent à environ 10 % de leurs recettes (part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - TICPE et taxe sur les certificats d'immatriculation)* ».

Le CESER observe qu'une période de tension forte des finances des collectivités territoriales, en général, et des Régions, en particulier se met en place avec des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette qui à terme pourraient impacter les capacités d'autofinancement de la Région Occitanie. D'un côté, les dépenses incontournables connaissent une progression supérieure à l'inflation ; de l'autre, la Région dépend de recettes fiscales sur lesquelles elle n'a aucune maîtrise, et qui peuvent mettre en difficulté l'équilibre budgétaire de la collectivité. Le CESER regretterait vivement que ces tensions budgétaires puissent avoir un retentissement sur des engagements sociaux et sociétaux, tels que les mesures environnementales, l'égalité femmes-hommes, l'éducation et la formation ou encore le soutien à l'économie sociale et solidaire et plus généralement au mouvement associatif prolongeant la politique régionale.

Le CESER souhaite que l'État prenne enfin conscience des difficultés de financements des Régions. Il s'inscrit dans l'appel de « Régions de France » pour une meilleure répartition de la fiscalité nationale.

---

<sup>12</sup> *Les finances publiques locales 2024 - Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements*, Cour des comptes, Juillet 2024

<sup>13</sup> *L'investissement des collectivités territoriales*, Inspection Générale des Finances, 17 avril 2024

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**



## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AGC</b>	Automotrice grande capacité
<b>ARIS</b>	Agence régionale des investissements stratégiques
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASESRO</b>	Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie
<b>BP</b>	Budget primitif
<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux publics
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>CPER</b>	Contrat plan État-Région
<b>CREPS</b>	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
<b>CYBER'OCC</b>	Portail d'information et de services Cybersécurité à destination des entreprises et des collectivités de la région
<b>DCSTI</b>	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
<b>DDCS</b>	Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DOB</b>	Débat d'orientations budgétaires
<b>DRAJES</b>	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
<b>DRJSCS</b>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
<b>DSIL</b>	Dotation de soutien d'investissement local
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>ESS</b>	Économie sociale et solidaire
<b>FEADER</b>	Fonds européen agricole pour le développement rural
<b>FEAMP</b>	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
<b>FNADT</b>	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIP</b>	Groupement d'Intérêt Public
<b>GPSO</b>	Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
<b>INAO</b>	Institut national de l'origine et de la qualité
<b>LDFT</b>	Lignes de desserte fine du territoire
<b>LiO</b>	Lignes intermodales d'Occitanie
<b>LNMP</b>	Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan
<b>OB</b>	Orientations budgétaires
<b>OGM</b>	Organisme génétiquement modifié
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAC</b>	Politique agricole commune
<b>PASS</b>	Permanences d'accès aux soins de santé
<b>PEM</b>	Pôles d'échanges multimodaux
<b>PHD</b>	Plan Habitat Durable
<b>PLF</b>	Projet de loi de finances
<b>PLFSS</b>	Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

<b>PMR</b>	Personnes à mobilité réduite
<b>PSC</b>	Prévention et secours civiques
<b>PUI</b>	Pôle universitaire d'innovation
<b>QPV</b>	Quartier prioritaire de la politique de la ville
<b>REPOS</b>	Région à énergie positive
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale des entreprises
<b>SEMOP</b>	Société d'économie mixte à opération unique
<b>SERM</b>	Service Express Régional Métropolitain
<b>SIQO</b>	Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
<b>SRADDET</b>	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
<b>SRCE</b>	Schéma régional de cohérence écologique
<b>SRESRI</b>	Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
<b>TICPE</b>	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
<b>VUE</b>	Villes universitaires d'équilibre

**EXPLICATIONS DE VOTE**



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>er</sup> COLLÈGE

M. Philippe JOUGLA - Groupe Agriculture et Agro-industrie  
M. Éric LALANDE – Groupe Artisanat, Commerce et Professions libérales  
Mme Florence PRATLONG – Groupe Industrie et Services  
Mme Félicie DOMENE - Groupe Économie Sociale et Solidaire  
Mme Sophie GARCIA pour le 1<sup>er</sup> collège

### 2<sup>e</sup> COLLÈGE

Mme Nathalie VEYRE - Pour les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO, FAFP, FSU, Solidaires

### 3<sup>e</sup> COLLÈGE

M. Alain RIVIERE - Groupe Associations et acteurs de territoire  
Mme Sabine VENIEL-LE NAVENNEC – Groupe Logement  
M. Francis DECOUCUT – Groupe Santé - Cohésion sociale

---

Avis adopté

**Nombre de votants : 166**

**Pour : 149**

**Contre : 0**

**Abstentions : 17**

**Ne prend pas part au vote : 0**





**Intervention de Monsieur Philippe JOUGLA**  
**Pour le 1<sup>er</sup> collège – Groupe Agriculture et Agro-industrie**

---

Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,  
Monsieur le Préfet de région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Les conseillers du groupe Agriculture et Agro-industrie du 1<sup>er</sup> collège ont attentivement examiné la contribution du CESER Occitanie concernant les orientations budgétaires pour 2025. Ce document reflète des engagements importants pour notre région et appelle plusieurs commentaires.

Nous saluons le maintien global des engagements pris. La poursuite des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et de la Foncière Agricole est une preuve de la continuité des actions en faveur de notre secteur. Ces dispositifs demeurent des piliers indispensables pour le soutien des agriculteurs et la préservation des terres agricoles.

Nous soulignons également les efforts en matière d'adaptation au changement climatique, de soutien à l'innovation, et le renforcement du dispositif Occit'Alim. Ces initiatives témoignent d'une vision tournée vers l'avenir, où la résilience et la durabilité de nos filières agricoles sont des priorités.

Cependant, nous rappelons l'importance d'une politique hydraulique volontariste. Les orientations budgétaires doivent impérativement se traduire par des actions concrètes et rapides pour sécuriser l'accès à l'eau, un enjeu crucial pour notre agriculture dans le contexte climatique actuel.

En conclusion, l'avis général du groupe est positif. Nous encourageons l'adoption de ces orientations budgétaires, avec une consigne claire de vote favorable pour le rapport présenté.

Le groupe Agriculture votera l'Avis.



## Intervention de Monsieur Éric LALANDE

---

### Pour le 1<sup>er</sup> collège – Groupe Commerce, Artisanat et Professions libérales

Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,  
Monsieur le Préfet de région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Le groupe « Commerce, artisanat et professions libérales », remercie la Commission 8 pour le travail accompli.

Les représentants de ces entreprises de proximité souhaitent attirer l'attention sur quelques points au moment de cet exercice très particulier des Orientations Budgétaires pour 2025.

Le contexte inédit avec les instabilités mentionnées dans le rapport et repris dans le projet d'Avis, nous oblige de considérer la complexité des arbitrages que doit opérer le Conseil régional.

Les entreprises de proximité « commerce, artisanat et professions libérales » dont les particuliers employeurs apportent des réponses concrètes au quotidien, à une multitude de besoins pour différents types de clients. Réparties dans l'ensemble du territoire, « dans les métropoles, dans les villes et dans la ruralité », ces entreprises couvrent un large spectre professionnel. Le dénominateur commun qui les caractérise, qu'elles soient petites, moyennes ou plus grandes : c'est qu'elles sont des « ETH » ; des Entreprises à Taille Humaine.

Ces entreprises dépositaires d'un métier, de services, sont impliquées directement ou indirectement, dans différentes dynamiques économiques et dans les filières régionales. Elles peuvent aussi participer activement au maillage des écosystèmes industriels. La diversité et la masse de toutes ces entreprises de proximité génèrent de nombreux emplois. Elles sont non délocalisables et engagées dans le maintien d'un niveau de service, souvent incontournable et par nature ancré dans des circuits courts de proximité.

Nous profitons donc de l'audience dans cette période critique pour l'affirmer encore, l'entreprise de proximité est par nature et fondamentalement :

- attachée aux valeurs humaines ;
- attachée à son métier et à l'esprit de service ;
- attachée au territoire, aux circuits de proximité, et non délocalisable.

Les efforts en cascades nécessaires pour redresser la barre, imposent des remises en question à tous les niveaux. Dès le projet pour 2025 et dans les années qui suivront, il sera important de définir « de nouveaux modèles ou angles d'attaques » ; sans interrompre autant que possible, la continuité des chaînes de productions et de diffusion des biens et services en Occitanie. Les démarches conquérantes pouvant se déployer à partir d'un territoire, quand la base est assurée...

**Il sera donc nécessaire de considérer les particularités des entreprises de proximité au moment de la définition des modèles pour 2025 et dans les années qui viennent. Modèles qui pourraient être ajustés, dans la perspective de la fusion des agences régionales par exemple ; ou lors de la configuration des solutions financières et d'autres dispositifs...**

**À l'opposé des procédés de saupoudrages qui réduisent les effets de leviers, elles préconisent de favoriser des approches qui concentrent les moyens sur l'essentiel.**

Le but est d'éviter les décrochages et les ruptures des productions de biens et de services apportées par l'économie de proximité, qui pourraient par ricochet impacter d'autres dynamiques en Occitanie. Nous devons acter le fait que les dynamiques économiques sont imbriquées et concourantes en ayant la chance en Occitanie, de bénéficier de plusieurs piliers remarquables qui stimulent l'économie de proximité.

Nous souhaitons saluer enfin, les vertus des dispositifs déjà dédiés (vers les transitions, innovations et garanties par exemple, ...) et la volonté d'un soutien bien à propos de l'action économique, notamment vers des filières et des entreprises indispensables, qui doivent être soutenues et accompagnées pour passer un cap difficile et rebondir.

Pour conclure, les sujets majeurs sur lesquels nous attirons la plus grande vigilance sont :

- Le pouvoir d'achat ;
- Les enjeux des créations et transmissions-reprises pour assurer le renouvellement ;
- Les enjeux de l'accompagnement aux transitions, en particulier pour les entreprises à taille humaine ;
- Les capacités de logements économes et accessibles ;
- Les mobilités accessibles ;
- L'accès aux soins.

Enfin la prise en compte des entreprises formatrices de l'économie de proximité, qui recommandent un bon niveau du soutien à l'apprentissage. Soit, un soutien à la hauteur d'un apprentissage complet des métiers, pratiqués en entreprises et aux CFA qui assurent l'alternance de ces formations.

Nous vous remercions pour votre attention. Notre groupe du Collège 1, votera « POUR » le projet d'Avis.

---

**Intervention de Madame Florence PRATLONG**  
**Pour le 1<sup>er</sup> collège – Groupe Industrie et Services**

---

Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,  
Monsieur le Président de la Commission Finances du Conseil régional, Stéphane BERARD,  
Monsieur le Préfet de région,  
Monsieur le Président du CESER, Jean-Louis CHAUZY,  
Madame la Rapporteuse,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

En tant que représentante de l'AREA,  
Au nom du groupe Entreprises et services du collège 1,

Dans ces moments particuliers, de PLANS SOCIAUX, d'incertitude, de Budget en baisse, ET d'interrogations sur l'avenir des décisions publiques, il est important de prioriser les OB, dans une Région Occitanie de 6 millions d'habitants, à forte disparité.

Nous saluons le soutien aux filières et aux entreprises fragilisées ainsi que la mise en place du « Contrat entreprise en difficulté ». Les territoires d'industrie peuvent être le bon niveau pour la veille et les remontées d'alertes.

Nous attirons l'attention sur les besoins d'accompagnement des entreprises grandes et petites en ayant présent à l'esprit le maillage de tout le territoire et de tous les départements d'Occitanie ; et un point de vigilance sur le financement de la formation.

Nous saluons l'ambition du Conseil régional de vouloir faire de l'Occitanie un territoire d'innovation.

Nous regardons avec attention son soutien à la recherche avec l'ambition de développer les territoires, et de favoriser les liens de coopération entre les laboratoires, les entreprises et les collectivités.

Le passage de 7 à 3 agences attire notre attention, nous voudrions nous assurer que cette décision ne dégradera pas l'efficacité des moyens affectés et que les entreprises n'auront pas à en pâtir.

Nous pouvons saluer une optimisation de l'organisation des agences surtout si elle a pour conséquence d'améliorer l'efficacité, si la proximité est maintenue voire améliorée.

UN service aux entreprises de bonne qualité sur l'ensemble territoire doit être préservé.

Nous remarquons le soutien du Conseil régional au développement des villes universitaires d'équilibre, et la volonté de diffuser la culture scientifique sur tout le territoire.

Nous attirons l'attention sur la diversité des 13 départements qui composent notre région dont beaucoup sont ruraux ; nous avons besoin d'évaluer que l'accompagnement soit bien réel partout et pour tous.

Nous avons intérêt à ce que des jeunes soient bien formés sur tout le territoire, nos structures en ont besoin.

Les entreprises petites ou grandes maillent le territoire. Les transports, tous les modes de mobilité, la politique du train à 1€, la gratuité des transports pour les 12/16 ans font partie des réussites de

l'attractivité de l'Occitanie et participent aux critères retenus par les salariés pour choisir un emploi, ce qui est aidant au vu des difficultés de recrutement.

Nous nous inquiétons cependant dans le domaine ferroviaire, du risque de report de l'acquisition de nouvelles rames bien que la rénovation de rames soit maintenue.

Nous serons vigilants à ce que les investissements soient efficaces et répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous avons un besoin de planification sur l'ensemble des territoires pour les logements, les ressources, les formations universitaires, les mobilités, et particulièrement la santé.

En conclusion, l'avis général du groupe industrie et services du collège 1 est positif. Nous félicitons le travail de la commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques ». Dans ce contexte de restriction, nous voterons favorablement ces orientations budgétaires.

---

**Intervention de Madame Félicie DOMENE**  
**Pour le 1<sup>er</sup> collège – Groupe Économie Sociale et Solidaire**

---

Les conseillers du groupe de l'Économie Sociale et Solidaire du 1<sup>er</sup> collège ont examiné la contribution du CESER Occitanie concernant les orientations budgétaires pour 2025 et félicitent l'ensemble de la commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques » pour l'excellent travail réalisé.

Ce document renvoie des engagements importants pour notre région.

Nous saluons :

- la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme une composante économique régionale importante ;
- la continuité du soutien financier aux "têtes de réseau de l'ESS" ;
- la poursuite par le Conseil régional, cette année encore, de l'augmentation des places de formations destinées aux professionnels paramédicaux, sanitaires et en travail social afin répondre aux enjeux de recrutement cruciaux pour ce secteur.

Nous alertons le Conseil régional sur les conditions économiques et les grandes difficultés des structures de l'ESS et notamment du secteur social et médicosocial du fait du sous financement de certaines des collectivités territoriales et de l'État.

*Nous préconisons une meilleure coordination de ces soutiens afin de maintenir l'emploi.*

Si nous saluons le vote du "Contrat entreprise en difficulté" et le focus programmé sur les entreprises et filières les plus fragiles, nous demandons à la Région de veiller à ce que les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) bénéficient, elles aussi de ces soutiens.

Elles participent à la stabilisation et au renforcement de l'emploi sur les territoires ainsi qu'à la cohésion sociale.

En conclusion, l'avis général du groupe est positif.

Les conseillères du groupe de l'Économie Sociale et Solidaire du 1<sup>er</sup> collège voteront l'Avis.





---

## Intervention de Madame Sophie GARCIA

### Pour le 1<sup>er</sup> collège

---

Les conseillers des groupes :

- Agriculture et Agro-industrie,
- Artisanat, commerce et professions libérales, groupe qui comprend également les employeurs particuliers,
- Industrie et Services,
- Économie sociale et solidaire,

se sont tous exprimés en faveur de cet Avis sur les orientations budgétaires.

Grâce à la diversité et à la complémentarité de toutes les expertises du collège 1, et à l'implication de tous ses membres, nous avons pu en faire une lecture complète et critique, soulignant les éléments positifs et les points de vigilance.

En tant que membre de la commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques », je salue le travail considérable qui a été réalisé, qui a permis de parvenir à cet Avis dans des temps très contraints.

Ainsi, c'est en pleine connaissance et dans une parfaite unité que le Collège 1 votera cet Avis.



## Intervention de Madame Nathalie VEYRE

Pour les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO, FAFP, FSU, Solidaires

---

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,  
Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,  
Madame la Rapporteuse,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Adopté à la quasi-unanimité il y a peine deux mois, le rapport annuel sur l'état de la France du CESE nous alerte à nouveau sur le fait que les Françaises et les Français font toujours face à des difficultés financières importantes : le ralentissement récent mais nuancé de l'inflation est loin d'avoir neutralisé ses effets cumulés depuis deux ans.

Ainsi, 45 % des Français estiment que leur pouvoir d'achat permet seulement de répondre à leurs besoins essentiels, voire, ne le permet pas (soit trois points de plus que l'an dernier).

Les inégalités sont observées à plusieurs niveaux de la société et, en dépit d'un système de redistribution puissant, certaines catégories et certains territoires, dont l'Occitanie, accumulent les désavantages et les disparités.

Dans ce contexte de sombre conjoncture, les organisations syndicales déclarantes appellent l'exécutif régional à repenser le lien entre citoyens et politiques publiques en prenant appui sur le CESER pour le renforcer, et appellent les membres et les groupes du CESER à sortir enfin d'une posture où chacun pense d'abord à ses intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

L'urgence est à la cohésion de la société civile, à la conditionnalité des aides, à la formation des chômeurs, à l'évaluation pour une meilleure justice sociale et fiscale.

Car s'il existe des dispositifs consultatifs impliquant les citoyennes et les citoyens, il s'agit aujourd'hui de se donner les moyens de passer vraiment à la co-construction et à l'évaluation des politiques publiques sur un plus grand nombre de sujets.

Le renforcement de la légitimité des citoyens et de leurs représentants dans la construction des décisions, tant au niveau local que national, alimente le cercle vertueux par lequel on se sent investi d'un pouvoir d'agir.

Tout comme le CESE, nous rappelons la propension extraordinaire des Françaises et des Français à s'engager au quotidien : la vitalité associative de notre territoire en témoigne.

Cette société engagée constitue une force considérable sur laquelle il faut s'appuyer pour lutter contre les inégalités et surtout ne pas relâcher le soutien aux secteurs associatifs, culturels, sportifs dans cette période de crise ; ne pas sanctionner financièrement ce fin tissu du lien social, si fragile.

Les orientations budgétaires qui nous sont présentées révèlent l'extrême complexité de la situation dans laquelle se trouve le Conseil régional.

Sur le volet recettes, le piège de la fiscalité indirecte, fort injuste, au travers du reversement par l'État d'une part de la TVA mais aussi de la TICPE, est en train de se refermer sur notre collectivité.

Désormais l'État a totalement la main sur les finances de notre collectivité et ne se prive pas, dans le contexte de crise que nous traversons de contraindre ce qu'il traite à bien des égards comme ses « agences » territoriales.

Nous tenons à rappeler que pour nous, l'impôt progressif est l'impôt le plus juste. Il n'est pas tabou d'affirmer que les prélèvements obligatoires sur les revenus, du travail, du capital et du patrimoine doivent être adaptés et à la hauteur de nos besoins collectifs et que le lien fiscal entre le territoire régional et le développement économique nécessite d'être réinstauré.

Sur le volet dépenses, le Conseil régional ne peut clairement plus tout faire car, dès lors, il ferait partout un peu moins bien. Il doit donc se recentrer en priorité sur ses cœurs de compétences et s'il doit agir sur des mesures de portée immédiate pour faire face aux urgences, il doit affirmer le soutien pluriannuel aux structures et aux emplois de proximité.

Toute aide doit être conditionnée à la pérennisation de l'emploi en région. Elle doit faire l'objet d'une évaluation « in itinere », réalisée, comme le législateur le lui impose dans le cadre d'une stratégie à coconstruire avec le CESER.

Enfin le soutien à l'investissement doit perdurer même si cela réduit quelques peu les marges d'autofinancement.

Nous tenons à souligner que cette situation n'est pas le fruit du hasard. Si, l'article 72 de la constitution empêche le gouvernement d'intervenir directement dans la gestion des collectivités territoriales, il le fait cependant en pesant sur les financements. La mise en place de la réforme territoriale s'est effectuée avec un plan dit « d'économie » de 13 milliards d'euros. Plans d'économie qui se succèdent depuis chaque année. Rappelons que pour 2025, 60 milliards d'euros d'économies étaient prévus.

Toutefois le terme d'économie est mal choisi parce que cet argent n'est pas épargné afin de faire face aux difficultés de jours plus sombres, mais bel et bien reversé à d'autres usages. Si on compare les taux de redistribution de la rémunération de la force de travail et celle du capital, on s'aperçoit que par rapport au début des années 1980 ce sont plusieurs centaines de milliards d'euros qui vont alimenter un système se financiarisant à outrance afin de pouvoir reverser le plus fort taux de profit, le plus rapidement possible, à des actionnaires de plus en plus avides et nous voyons aujourd'hui des chevaliers d'industrie posséder des fortunes colossales.

Cela nécessite une réforme systémique mondiale qui sera extrêmement difficile à mettre en œuvre, nous en convenons. En attendant, le CESER OCCITANIE serait inspiré de préconiser sa mise en place immédiate en France afin qu'une source de financement à la hauteur puisse répondre aux besoins sociaux des régions, des départements et de nos communes.

Même si le projet d'Avis qui nous est soumis est quelque peu timide et un peu trop prudent sur les axes forts que nous venons de mettre en lumière, il ne passe pas sous silence les problématiques évoquées.

Les organisations syndicales qui concourent à cette déclaration conserveront leur liberté de vote.

---

**Intervention de Monsieur Alain RIVIERE**  
**Pour le groupe Associations et acteurs de territoire**

---

Monsieur Président de la commission Finances du Conseil régional,  
Monsieur le Directeur adjoint des Finances du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Présidente de la Commission 8 du CESER, Karen SERRES,  
Madame la Rapporteuse de ce projet d'Avis, Claudie HOUSSARD,  
Mesdames et Messieurs des membres de la commission 8 du CESER,  
Mesdames et Messieurs les membres du CESER, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au nom du groupe Associations et acteurs de territoire du collège 3, groupe composé de plus de 20 structures relevant des catégories suivantes selon l'arrêté préfectoral constatant la désignation des membres du CESER :

- l'action sociale caritative,
- le mouvement associatif d'Occitanie,
- les organismes privés sanitaires et sociaux,
- les usagers des transports,
- les langues régionales,
- l'environnement,
- les associations familiales,
- les associations de parents d'élèves,
- le sport au travers du CROS,
- une organisation représentative des femmes,
- les organisations représentatives des jeunes,
- le club de la presse Occitanie,
- les fédérations de pêcheurs.

En premier lieu nous reconnaissons une grande qualité d'analyse dans ce projet d'Avis sur les Orientations budgétaires 2025. Nous en remercions la Présidente Karen SERRES, les salariés du CESER qui se sont investis sur ce dossier (Fatima BENMEHDI NAÏMI, Valérie BILLAUD, Vitrigny CAM, Angélique CANO, Nicolas DELMAS) ainsi que les membres de la Commission 8 et tous les membres du CESER au travers de leurs commissions respectives qui ont fait part de leur avis.

Nos sensibilités respectives aux périmètres des thèmes portés par les structures que nous représentons nous amènent à souligner, illustrer ou interroger certains passages de ce projet d'Avis.

**Nous avons identifié comme vous les éléments de cadrage suivants du DOB :**

- l'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement anticipée à **2,0 %** sur 2023-2027,
- **une baisse de 5 % sur les crédits d'interventions** sous certaines conditions,
- les dépenses de fonctionnement impactées par l'inflation entre 2022 et 2024, devraient retrouver un rythme d'évolution plus faible, en lien avec une revisite de certaines politiques publiques : transports ferroviaires et routiers, dotations de fonctionnement des lycées et masse salariale,
- **fin 2024, près de 60 % de la Programmation pluriannuelle d'investissement** prévoyant des investissements à hauteur de 5,9 Mds€ entre 2023 et 2027, **sera réalisée, mais avec des reports et abandon d'investissements dans des domaines majeurs (rames TER, lycées...).**

Il est manifeste que le contexte national est devenu extrêmement contraignant pour le financement des Régions qui repose de plus en plus sur la TVA et fait l'objet de ponctions injustes. Nous partageons l'espoir d'une réforme profonde qui donne plus de maîtrise de leurs ressources aux collectivités et notamment plus d'autonomie fiscale.

Je développerai 4 points devant vous :

- 1) les associations sont inquiètes,
- 2) des suggestions à propos des affichages macro-économiques dans le DOB,
- 3) 1 éclairage sur les continuités,
- 4) 3 éclairages sur les manques et les ruptures.

### **1) Aujourd'hui les associations sont inquiètes d'être à nouveau les premières victimes des coupes budgétaires.**

Il est annoncé de nouvelles baisses de subventions qui, cumulées aux précédentes, à celles de l'État et nombre de collectivités locales de niveau infra, risquent de conduire à des licenciements économiques et représentent un danger existentiel pour les plus petites structures (qui ne représentent souvent qu'un à deux emplois), mais qui sont les plus nombreuses. Nous demandons à la Région d'être particulièrement attentive à ne pas détruire le tissu associatif régional qui dépend de son soutien alors que nous sommes devenus des partenaires incontournables pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux qui nous concernent tous.

*Nous tenons à souligner l'impact majeur de nos structures en termes d'emploi, de fonctions – les associations se substituent bien souvent aux carences des services publics qui sont de plus en plus importantes, ont une contribution majeure pour la démocratie - en tant que forme d'auto-organisation de la société civile, de brassage social sur un grand nombre de sujets d'ordre :*

- économique ;
- social - ce sont les associations qui mettent en œuvre les politiques de lutte contre l'exclusion et la précarité en accompagnant les personnes les plus vulnérables de notre région en particulier en matière de logement et d'alimentation. Des coupes en soutien budgétaire aggraveraient la situation de notre Région en ce domaine - la 2<sup>e</sup> de France métropolitaine en matière de pauvreté, proche de celui des DOM ;
- environnemental (sensibilisation à l'environnement, démocratie environnementale).

Aussi, nous enjoignons la Région à concrétiser sa volonté, exprimée dans le document présentant les OB, de soutien au secteur associatif dans son budget.

### **2) Revenons au contexte macro-économique et le budget vert :**

La Région Occitanie, ces dernières années, a mené des réflexions sur des indicateurs alternatifs à la seule croissance ou décroissance du PIB, en explorant la notion de bien-être collectif ou tenant compte, par exemple, de l'impact climatique.

De son côté l'Insee a récemment publié, [des indicateurs « augmentés » d'une bonne dose de données climatiques](#) tels que le produit intérieur net ajusté (Pina) et l'épargne nette ajustée.

Nous regrettons qu'on n'en retrouve pas trace dans les fondements de la réflexion budgétaire régionale, dont le raisonnement introductif basé sur le PIB reste très orthodoxe.

Nous regrettons que le budget vert ne soit pas abordé dans le projet d'avis. S'il est mentionné dans les OB, il l'est à titre informatif. Son lien avec le choix des orientations stratégiques n'est pas explicité. Par ailleurs ce budget vert manque de transparence. Nous souhaiterions que soit mis à disposition le

rapport d'information adossé au dossier du BP lors de la préparation du prochain avis du CESER sur le BP 2025. Au regard des données présentées dans les OB, on constate une forte augmentation des dépenses vertueuses pour le climat mais une persistance et une stagnation des dépenses défavorables au climat. Sans pouvoir connaître, avec le niveau d'information dont nous disposons, ce qu'elles recouvrent exactement, nous suggérons néanmoins à la Région de prioriser les économies sur ces postes de dépense.

### 3) À propos des continuités

#### Éducation

Face aux réflexions en cours d'anticipation de la baisse de la démographie scolaire constatée actuellement dans le second degré sur la base des observations en élémentaire, le groupe Associations et Territoires rappelle qu'en Occitanie de nombreux jeunes de 15 à 19 ans sont peu ou pas diplômés (Aude, Tarn-et-Garonne) et de très nombreux jeunes sont ni en emploi ni en formation (zone littorale). Il nous semble extrêmement important de renforcer l'offre de formation initiale et en apprentissage ainsi que l'évolution / la construction d'infrastructures.

Nous préconisons l'accélération de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) comme indiqué dans le projet d'Avis.

Nous rappelons aussi qu'en matière d'accessibilité, la totalité des lycées devraient être conformes depuis 2018.

Nous souhaitons donc une grande vigilance concernant les travaux d'extension, rénovation et maintenance afin d'éviter la dégradation des conditions d'apprentissage (au-delà des lycées, la Région intervient dans les établissements de l'enseignement supérieur, les CFA, les IFSI et IFAS).

Nous enjoignons le Conseil Régional à maintenir le niveau de dotations nécessaire à la mise en œuvre de certains projets pédagogiques (liés à la prévention, la culture, l'éducation aux transitions écologiques et sociales...).

### 4) À propos des manques et des ruptures

#### Du rôle des associations environnementales

"Le rôle des associations environnementales ne se limite pas à l'éducation à l'environnement, sujet identifié par la Région. Alors que nous vivons à la fois une crise environnementale et une crise de la démocratie, elle doit clairement identifier dans ses orientations budgétaires le maintien de son soutien aux acteurs de la démocratie environnementale, dont le rôle est crucial, par exemple dans la gestion de l'eau, la transition énergétique, la limitation de l'artificialisation, la protection de la biodiversité, bientôt la recomposition spatiale etc. Le soutien de la Région aux associations est indispensable pour que la démocratie environnementale existe en Occitanie, c'est pourquoi cette question devrait être explicitée et assumée dans ses orientations budgétaires."

#### De la santé environnementale

Nous regrettons l'absence de mention à la **santé environnementale**, objet d'un solide avis CESER en novembre 2022 déclinable dans de multiples domaines de l'action Régionale. Nous vous invitons à vous reporter à sa conclusion et à veiller à sa déclinaison au niveau du budget primitif 2025, en lien avec le PRSE4.



## Mobilités

Le retard annoncé dans la commande de nouvelles rames TER constitue un très mauvais signal alors que la part modale de ce mode de transports devrait sensiblement augmenter pour faire face au changement climatique.

### **En guise de conclusion**

Nous comprenons que la situation budgétaire est très contrainte, mais nous plaidons pour que l'effort demandé par la Région aux acteurs qu'elle finance soit réparti de manière équitable. Nous demandons qu'une attention toute particulière soit portée au secteur associatif, qui est fragile.

Nous formulons le vœu que dans ses arbitrages, la Région ne joue pas la dette budgétaire contre les dettes écologique et sociale.

Enfin nous soulignons que dans ce contexte contraint, l'évaluation des politiques publiques devient primordiale et qu'il convient de s'inscrire dans une démarche prospective, d'où l'opportunité d'associer le CESER aux réflexions du Conseil Régional sur ces thèmes.

Nous voterons ce projet d'Avis en formulant le vœu auprès de la commission 8 et du Conseil régional que ce que nous venons d'afficher soit pris en considération lors de ses travaux relatifs aux prochains exercices budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.

---

## Intervention de Madame Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

### Pour le Groupe Logement

---

Monsieur le Préfet de région,  
Madame la Présidente du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Chers collègues et amis,  
Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions,

Nous souhaitons attirer votre attention sur 2 chiffres :

- le 1<sup>er</sup> chiffre témoigne d'une augmentation

Pour la première fois en Occitanie, le seuil des 210 000 demandeurs d'un logement social vient d'être dépassé, au second semestre 2024. La demande poursuit de manière continue son augmentation avec une courbe ascendante : alors que la progression était de 5 % par an en moyenne au cours de la décennie 2010, elle s'élève à plus de 10 % ces deux dernières années.

Le nombre d'habitants d'Occitanie en attente d'un logement social s'est accru de plus de 50 % depuis 2017

- le 2<sup>e</sup> chiffre témoigne d'une chute

Le nombre des attributions d'un logement social marque à fin 2024 une nouvelle baisse, de plus de 7 %. Les ménages qui parviennent à accéder à l'habitat social sont toujours moins nombreux : ils seront seulement **28 000** en projection 2024. Sur une plus longue période, cela représente un effondrement de 20 %, rapporté aux 35 000 entrées dans les lieux entre 2016 et 2018.

Ces 2 chiffres témoignent de l'impérieuse nécessité de maintenir les politiques publiques en faveur du logement social.

La pression de la demande s'intensifie ! La pression de la demande en Occitanie, qui mesure le rapport entre les demandeurs et les entrées dans les lieux, ne cesse donc de s'accroître.

Au début de l'année 2024, sur le territoire régional, cet indicateur de pression s'est affiché à la hausse dans la quasi-totalité des départements, à l'exception du Lot et de la Lozère.

À fin 2024, ces indicateurs se dégradent encore nettement : la donnée de niveau régional atteint désormais 7.5 contre 6.4 en début d'année. En clair, moins d'un ménage sur sept voit aujourd'hui sa demande aboutir dans l'année (contre plus d'un 1 sur 4, dix ans auparavant).

Dans ce contexte toujours plus préoccupant, les organismes de logement social restent fortement mobilisés pour répondre aux besoins en logement sur le territoire d'Occitanie, au bénéfice d'une large diversité des ménages, tels que les familles, seniors, les jeunes, les femmes victimes de violence...

D'ici fin 2024, les organismes, en dépit de leurs capacités d'investissement toujours réduites par les mesures gouvernementales, auront engagé une programmation de près de 9 500 logements locatifs sociaux neufs en Occitanie. Un nombre qui correspond à l'atteinte des objectifs définis avec l'État, mais reste cependant très en deçà du niveau des besoins, estimé à 14 000 par an.

Nous souhaitons le dire haut et fort : Le logement ne peut pas être un impensé des politiques publiques.

Les orientations budgétaires précisent les 4 grandes priorités :

1. les mesures en faveur du pouvoir d'achat ;
2. l'emploi ;
3. la santé de proximité ;
4. la transition écologique et énergétique.

Le logement a donc toute sa place dans ces priorités et répond à l'ambition fixée par les orientations budgétaires :

- la maîtrise des loyers augmente le pouvoir d'achat ;
- le secteur de l'habitat est un commanditaire de l'économie du bâtiment et de l'artisanat et ainsi contribue à la création de valeur ;
- le mal logement impacte la santé de nos concitoyens ;
- la transition écologique ne peut pas se faire sans une rénovation du bâti.

C'est pourquoi, le groupe Logement souhaite rappeler :

- que l'habitat est un vecteur de l'aménagement du territoire ;
- que les collectivités doivent rester à l'écoute des besoins des ménages et s'engager pour enrayer la crise du logement ;
- qu'enfin l'habitat et le logement social en particulier, doivent rester une priorité régionale.

En somme, le logement social peut et doit faire consensus auprès de tous les élus et responsables politiques engagés au service de l'intérêt général.

Le Groupe Logement votera l'Avis.

---

**Intervention de Monsieur Francis DECOUCUT**  
**Pour le Groupe Santé, Cohésion sociale**

---

Madame la Présidente du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER Occitanie,  
Madame la Présidente de la Commission 8,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

L'élaboration du budget 2025 de notre pays s'effectue dans un contexte particulièrement délétère et les choix proposés relèvent davantage de considérations de politique politicienne que de considérations d'intérêt général. La promulgation d'une loi de finances spéciale viendra ajouter à la confusion générale. On peut donc comprendre les difficultés que rencontrent les collectivités territoriales à se projeter sur l'exercice à venir, dans un environnement d'injonctions contradictoires. Environnement dans lequel la Cour des Comptes pointe le sous-financement des collectivités pendant que certains politiques essayent de démontrer que les déficits publics trouvent leur origine dans les dérapages budgétaires des collectivités. Malgré ces errements, la Région Occitanie présente ses Orientations Budgétaires pour 2025 et la commission 8 « *Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques* », a élaboré un Avis qu'elle avait pensé pouvoir construire dans la poursuite de son analyse du Compte administratif 2023, mais qu'elle a dû adapter in fine au contexte décrit précédemment.

Le groupe santé cohésion sociale s'est attaché à analyser plus spécifiquement la prise en compte dans les orientations budgétaires 2025 des mesures prises par la Région Occitanie pour lutter contre les déserts médicaux.

La notion de "désert médical" ne se limite pas au manque de médecins généralistes, même si le niveau de soins primaires reste essentiel. On peut y intégrer l'absence d'accueil d'urgence relativement proche, de médecins spécialistes (notamment psychiatres et pédiatres), l'absence d'équipements spécifiques : maternités, centres de chirurgie ambulatoire, soins de réadaptation, voire unité de soins palliatifs, sans omettre la protection de l'enfance dont les moyens subissent une double peine, financière et moyens humains.

L'instauration d'un numerus clausus, système de régulation de la formation en santé entre 1971 et 2020 porte une lourde responsabilité sur la baisse des effectifs de médecins. Entre 1977 et 1993, il est passé de 8671 à 3500 étudiants. Il a été supprimé par la loi du 24 juillet 2019. L'effet de cette suppression ne commencera à se manifester sur le nombre de jeunes médecins diplômés que dans 6 à 10 ans selon les spécialités.

La Région Occitanie a engagé une politique volontariste pour renforcer les soins de premier niveau. Pour ce faire, elle a impulsé la création d'un service public partenarial qui a pour objet de recruter et de salarier des médecins généralistes pour exercer dans des centres de santé qui sont et seront aménagés dans les territoires les plus en manque de médecins en Occitanie.

De nombreuses études ont montré que les structures d'exercice pluri professionnel permettent de lutter contre la désertification médicale. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle où le médecin va devoir évoluer d'un exercice isolé de la médecine à un exercice partagé, sous le regard de ses pairs et avec d'autres professionnels de santé.

Le CESER Occitanie, dans une contribution sur les déserts médicaux, s'est déclaré favorable au déploiement de structures d'exercice partagé, le cas échéant adossées à des établissements de santé ou médico-sociaux, dans les zones sous-denses. Il soutient l'opération "Ma santé, ma région" initiée par le conseil régional. Cependant, il convient :

- de procéder à une évaluation du dispositif déjà déployé avant de créer de nouvelles structures ;
- que les salaires alloués aux professionnels fassent l'objet d'une concertation au sein d'un territoire, voire de la région afin de ne pas créer de concurrence malsaine entre les différents opérateurs de service public de santé (hospitaliers, communaux, départementaux, régionaux) ;
- que se mette en place un véritable partenariat entre collectivités territoriales afin que les implantations de maisons de santé répondent à un réel besoin de santé publique au sein d'organisation et de financements partenariaux.

Si la création de Centres de santé ne relève pas des compétences réglementaires de la Région, la formation des professionnels sanitaires et médico-sociaux entre dans son champ de responsabilités.

Un consensus a été trouvé entre médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, dentistes, pharmaciens et podologues pour améliorer l'offre de soins. Les sept ordres professionnels sont tombés d'accord en octobre 2022 sur le partage d'actes entre médecins et autres professionnels de santé.

La délégation d'actes et l'accès direct à certains professionnels de santé (IPA, kinés, orthophonistes) seront de nature à faciliter l'accès à des soins de premier recours. Il est indéniable que la délégation de tâches est la voie à accentuer pour une meilleure efficacité de notre système de santé. La création de postes d'infirmiers en pratiques avancées dans les zones sous denses et le soutien de leur connexion permanente avec les médecins prescripteurs doit être favorisée. Encore faut-il que des professionnels en nombre suffisant puissent être formés et que l'attractivité sociale et financière de leurs métiers soit reconnue.

Le groupe santé cohésion sociale souhaite que la Région continue à s'engager dans l'augmentation de la formation de professionnels paramédicaux. Ces professions, aujourd'hui peu considérées, doivent être revalorisées et mieux connues. Pour ce faire, les modules "option santé" dans les lycées doivent être largement déployés dans les territoires sous denses afin d'attirer les jeunes vers ces professions.

La politique de santé relève aujourd'hui de la seule responsabilité de l'État, qui doit garantir « la continuité, l'accessibilité, la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge de la population, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de chaque territoire, afin de concourir à l'équité territoriale ». Ni l'engagement du législateur, ni la parole de l'État ne sont à cet égard respectés. Cet échec est d'autant plus cuisant qu'il n'existe pas de mécanismes correctifs ni d'instance responsable des inégalités territoriales d'accès aux soins. Il faut donc y remédier au plus vite.

Les collectivités territoriales, face aux carences de l'État, n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter des réponses aux attentes sanitaires de leurs habitants. Mais elles sont démunies : il convient donc de renforcer leurs moyens juridiques et financiers, dans la continuité des avancées de la loi «3DS» du 21 février 2022, afin que l'échelon territorial puisse contribuer à la vision stratégique et à l'élaboration des mesures pour répondre aux inégalités d'accès aux soins.

Enfin, si la santé participe du processus de cohésion sociale, le sport et plus particulièrement le sport amateur est également vecteur d'intégration et de cohésion. Je ne saurais donc terminer ce propos sans citer les mots du président du comité olympique et sportif d'Occitanie : " Les Jeux ont fait rêver la France et le Monde, les Jeux ont été un véritable levier de communication pour les pouvoirs publics mais l'euphorie des Jeux est désormais bien loin... Nous traversons une période particulièrement difficile sur le plan économique, où les contraintes budgétaires frappent de plein fouet nos institutions,

nos associations et nos clubs. Nous savons tous que le sport est un vecteur de cohésion sociale, d'inclusion et de développement personnel. Il permet de renforcer les liens entre les individus, de promouvoir la santé et le bien-être, d'offrir des opportunités d'épanouissement et de réussite. Mais ces valeurs ne peuvent exister que si nous avons les moyens de les soutenir concrètement. Si nos structures, nos bénévoles et nos encadrants ne disposent pas des ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions, alors nous risquons de mettre en péril cette richesse que constitue notre réseau sportif.”

Le groupe « Santé - Cohésion sociale » du collège 3, remerciant les membres de la commission 8, la rapporteure et leur présidente, les salariés du CESER qui les ont accompagnés dans un exercice contraint dans le temps, votera l’Avis sur les OB 2025.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédits couverture AdobeStock©Patryk Kosmider